

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquante-quatrième séance – Mercredi 19 mai 2010, à 20 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz, vice-présidente**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif, *M<sup>mes</sup> Fabienne Aubry Conne, Marie Chappuis, Renate Cornu, M. Gérard Deshusses, M<sup>me</sup> Vera Figurek, M. Endri Gega, M<sup>me</sup> Sandra Golay, M. Christian Lopez Quirland, M<sup>me</sup> Maria Pérez, MM. Georges Queloz et Jean Sanchez.*

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, vice-présidente, *MM. Manuel Tornare et Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 7 mai 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 18 mai, mercredi 19 mai et lundi 31 mai 2010, à 17 h et 20 h 30.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**3. Pétitions.**

**La présidente.** Nous avons reçu la pétition P-249, intitulée «Contre la démolition d'une demeure de style de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle située au 22, chemin du Velours». Elle est renvoyée directement à la commission des pétitions.

**4. Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 janvier 2008 de MM. Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, M<sup>mes</sup> Odette Saez, Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis et Alexandra Rys, acceptée par le Conseil municipal le 11 novembre 2009, intitulée: «Des places pour garer les vélos à la place de la Navigation» (M-765)<sup>1</sup>.***TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter un projet de parc à vélos dans les abords immédiats de la place de la Navigation.

---

<sup>1</sup> Rapport, 2587.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le quartier des Pâquis a été aménagé avec une zone 30 km/h et quelques zones de rencontre (Berne, Môle, Royaume) et une zone piétonne (Léman) favorisant les mobilités douces et en particulier celle des vélos. Chacune des rues dans le quartier est pourvue d'un stationnement deux-roues, dont une partie est aménagée avec des arceaux pour des vélos. Lors de la mise en place des mesures complémentaires de la zone 30 km/h, réalisées dans le courant de septembre 2009, l'offre en stationnement vélos et deux-roues motorisés a été améliorée.

Lors de l'annonce de la motion au Conseil municipal en janvier 2008, sur un rayon de 100 m sur le pourtour de la place de la Navigation, nous trouvions des places deux-roues réparties de la manière suivante:

*Offre sur voirie*

- rue des Pâquis: 23 places deux-roues;
- rue de l'Ancien-Port: 13 places deux-roues;
- rue de l'Ancien-Port: 20 places vélos dans 2 cases vélos à 5 arceaux chacune;
- rue du Môle: 32 places deux-roues, 11 arceaux;
- rue du Léman: 0 place deux-roues;
- rue de la Navigation: 0 place deux-roues;
- rue de Zurich: 3 places deux-roues, 2 arceaux;
- rue Abraham-Gevray: 0 place deux-roues.

Nous observons un total de 71 places deux-roues avec 13 arceaux et 2 cases exclusivement vélos à 5 arceaux (2 vélos par arceau) pour un total de 20 places. Le bilan de l'offre en stationnement deux-roues effectué montrait que le stationnement vélos était existant sur ce périmètre, mais insuffisant au vu de la demande, ce qui était confirmé par le stationnement sauvage des vélos contre les façades des immeubles, tel qu'au N° 4 de la place de la Navigation et au pied des nouveaux arbres.

*Offre sur avancée de trottoir*

Pour répondre à cette forte demande, un projet a été élaboré et réalisé, comportant des places de stationnement supplémentaires pour garer les vélos dans les abords immédiats de la place de la Navigation.

Un espace de stationnement a été localisé, ne se trouvant pas en conflit avec les usages multiples de la place, tels que les marchés ou sur les itinéraires d'intervention du Service d'incendie et de secours. De plus, une attention particulière a été apportée aux piétons, qui doivent être privilégiés sur la place.

## Motion: parc à vélos à la place de la Navigation

Cet espace de stationnement vélos se situe en limite de la place de la Navigation au droit de l'avancée de trottoir de la rue des Pâquis, proche de la rue Abraham-Gevray. Il est constitué de deux espaces disposant de râteliers d'une totalité de 20 places pour les vélos. Il faut remarquer que, avant sa mise en place, ce trottoir était encombré de stationnements illicites de deux-roues motorisés et ne répondait pas à la vocation de ce lieu.

Cet aménagement a été mis en service à la fin septembre 2008 par le Service du génie civil. Il pourra évoluer à moyen terme selon les résultats de l'étude en cours sur les abris à vélos. En outre, à l'usage, un contrôle sur la place de la Navigation sera effectué afin de vérifier s'il est nécessaire d'ajouter des arceaux à vélos.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Rémy Pagani*

**M. Alain de Kalbermatten** (DC). En l'absence des magistrats, à l'exception de M. Tornare, qui ne s'occupe pas de ce domaine, je suis un peu emprunté pour discuter sur cette réponse. Toujours est-il que cette motion que nous avons déposée et qui a été acceptée par le Conseil municipal traitait justement de la possibilité de garer des vélos à la place de la Navigation. Dans la réponse, nous avons remarqué qu'un effort de l'administration et des services a déjà été fait, mais, concrètement, rien de plus n'est précisé.

On offre 72 places pour les Pâquis, mais c'est un peu léger à mon avis. Ce quartier demande énormément de places pour les vélos et les deux-roues et je pensais que le Conseil administratif donnerait un peu plus d'informations pour montrer son engagement à fournir des places acceptables pour tous les usagers de deux-roues.

Je voulais juste dire que c'était un peu léger, mais, comme M. Pagani n'est pas là, je trouve cela regrettable.

- 5. Réponse du Conseil administratif à la motion du 4 novembre 2008 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Patrick Baud-Lavigne, Jean-Louis Fazio, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, M<sup>mes</sup> Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Annina Pfund, Christiane Olivier, Véronique Paris, Silvia Machado, Nicole Valiquer Grecuccio et Mary Pallante, acceptée par le Conseil municipal le 5 novembre 2008, intitulée: «Code d'honneur ou code donneurs? De la solidarité interbancaire» (M-830)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- les 68 milliards d'argent public mis à la disposition d'UBS sans consultation démocratique ni contrepartie sérieuse;
- le refus du Conseil fédéral de garantir jusqu'à 100 000 francs l'argent déposé par tout un chacun dans les banques en Suisse;
- les incessants reports de charges de la Confédération vers les cantons et les communes;
- la perspective de collectivisation pleine et entière du marché bancaire suisse comme peu vraisemblable,

le Conseil municipal demande, par l'intermédiaire du Conseil administratif, à ses deux représentants siégeant au conseil d'administration de la Banque cantonale de Genève de s'opposer fermement au «code d'honneur» proposé dimanche 2 novembre 2008 par la Banque nationale suisse aux banques cantonales et visant à limiter la fuite des clients de l'UBS vers les banques cantonales.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La proposition de «code d'honneur» dont il est fait état dans la présente motion se réfère à une interview du vice-président d'alors de la Banque nationale suisse dans l'hebdomadaire alémanique *Sonntag*. M. Philipp Hildebrand a alors plaidé en faveur de l'instauration d'un code d'honneur dans l'intérêt de la place financière helvétique. Cet appel s'adressait plus particulièrement à l'Association suisse des banquiers et à l'Union des banques cantonales suisses.

A la connaissance du Conseil administratif, cet appel n'a toutefois pas été suivi de propositions concrètes. Ainsi, les deux représentants du Conseil municipi-

---

<sup>1</sup> «Mémorial 166<sup>e</sup> année»: Développée, 2305.

Motion: pour faciliter la recherche d'un logement

pal de la Ville de Genève auprès du conseil d'administration de la Banque cantonale de Genève n'ont pas été appelés à se prononcer sur un tel sujet dans le cadre de l'exercice de ce mandat.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Sandrine Salerno*

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). Ecoutez, Madame la présidente, je m'étonne que nous commencions les réponses sans le Conseil administratif. Si nous devions dupliquer, ce serait en son absence. Mais, entre-temps, deux magistrats sont arrivés. Je voudrais néanmoins que les réponses qui concernent les conseillers administratifs absents soient reportées à une séance ultérieure... (*Protestations.*)

**La présidente.** Monsieur Buschbeck, hier, lors de la séance du bureau avec les chefs et cheffes de groupe, il a été convenu que nous suivrions scrupuleusement notre ordre du jour.

**6. Réponse du Conseil administratif à la motion du 16 septembre 2009 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Pérez, Charlotte Meierhofer et M. Christian Zaugg, acceptée par le Conseil municipal le 14 octobre 2009, intitulée: «Pour faciliter la recherche d'un logement» (M-881)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à trouver des accords avec toutes les entités publiques qui proposent des logements dans notre canton afin de créer un guichet unique qui recevrait et transmettrait les dossiers présentés par les personnes à la recherche d'un logement ou désirant échanger le leur.

<sup>1</sup> Développée, 2035.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

L'objectif visant à créer un guichet unique, permettant de centraliser les demandes de logements adressées aux diverses entités publiques concernées, est partagé par le Conseil administratif.

Dès juin 2006, la Gérance immobilière municipale (GIM), en collaboration avec l'Office cantonal du logement et les Fondations immobilières de droit public, a ainsi participé aux réflexions d'un groupe de travail dont le but était d'analyser la faisabilité d'un tel guichet unique, afin d'en évaluer les avantages et les inconvénients. Au terme de cette première analyse, soit en été 2007, les partenaires concernés ont estimé que la création d'une base de demandeur-euse-s de logement commune faciliterait sensiblement les démarches de ces dernier-ère-s, étant précisé que la base de données créée éviterait de multiplier les lieux de traitement de ces demandes, tout en laissant chaque entité publique continuer à sélectionner les candidats selon ses procédures et critères propres.

Dans les grandes lignes, le groupe de travail juge que quatre questions devraient impérativement être prises en compte avant de traiter une demande de logement en vue de l'intégrer dans la base de données commune. Schématiquement résumées, et sous réserve d'approfondissement, ces quatre questions sont les suivantes: «qui?», soit déterminer le groupe de personnes destiné à vivre dans le futur logement, leur identité, leur statut, etc.; «combien?», soit déterminer les revenus du groupe de personnes destiné à vivre dans le futur logement; «quoi?», soit définir le lieu de résidence souhaité, le nombre de pièces, le loyer maximal, etc.; et «pourquoi?», soit fixer les règles d'indexation de la demande logement.

Parmi les multiples travaux à effectuer et questions à régler pour concrétiser l'objectif de création d'une base de données commune figurent notamment:

- la détermination des informations pouvant être automatiquement importées d'un service de l'Etat (informations OCP, poursuites et faillites, etc.);
- la nature des informations et pièces à fournir par le demandeur, le contenu du formulaire à remplir par ce dernier;
- la détermination de critères de priorisation et la nécessité, ou non, de définir des critères uniformes;
- l'analyse des outils existants dans les instances concernées et leur compatibilité avec une base de données commune;
- l'étude de la compatibilité d'une base de données commune avec les lois et règlements applicables, etc.

Sur la base des premières réflexions du groupe de travail mentionné ci-dessus, un projet de formulaire de demande de logement destiné à être utilisé par l'ensemble des partenaires concernés a été élaboré.

## Motion: pour faciliter la recherche d'un logement

A ce stade, il faut noter encore que l'un des partenaires du groupe, soit l'Office cantonal du logement, doit impérativement prévoir d'intégrer la problématique spécifique de la base commune des demandeurs de logement au travail beaucoup plus général qu'il a engagé au sujet de la modernisation complète de son système d'information.

L'invite de la motion à laquelle il est ici répondu va dans le sens de l'une des premières priorités qui ont été fixées par M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative, à la nouvelle équipe de direction de la GIM, à savoir la reprise des contacts avec l'Office cantonal du logement en vue de concrétiser le projet de mise sur pied de la base commune des demandeur-euse-s de logement.

Ces contacts ont été renoués dès novembre 2009, et une première rencontre entre la GIM et l'Office cantonal du logement a permis de constater que ce dernier a, depuis la fin de 2007, beaucoup avancé dans ses travaux relatifs à la modernisation de son système général d'information. En septembre 2008, le Grand Conseil a en effet adopté un projet de loi d'investissement ouvrant au Conseil d'Etat un crédit d'environ 5,5 millions de francs pour la refonte intégrale du système d'information du logement, refonte qui intègre l'objectif de faciliter et d'optimiser l'ensemble des démarches administratives du/de la citoyen-ne demandeur-euse et de gérer les demandes de logement.

Dans le cadre de l'utilisation de ce crédit et du lancement des très importants travaux qui doivent aujourd'hui s'engager pour concrétiser les principes retenus pour la refonte du système d'information du logement, un premier appel d'offres sera lancé par l'Etat de Genève en février 2010, le cahier des charges y relatif étant en cours d'élaboration.

C'est ce dernier document qui permettra à la GIM, avec l'accord de l'Office cantonal du logement et avec l'appui de la Direction des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève, de renouer la collaboration nécessaire à la constitution de la base commune de demandeur-euse-s de logement souhaitée par les motionnaires. En effet, ledit appel d'offres comportera un chapitre mentionnant expressément le développement souhaité d'une telle base de données, tenant compte des spécificités de gestion de la GIM. Cela permettra à cette dernière, lorsque le-les mandataire-s de l'Etat de Genève aura-auront été désigné-s, de participer à nouveau concrètement à l'avancement des travaux, lesquels devront également être coordonnés avec ceux, en cours, au sujet de la modernisation de l'outil Ofiger utilisé par la GIM.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Sandrine Salerno*

**7. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 21 janvier 2009, sur la pétition intitulée: «Pour de l'ombre à la pataugeoire et une couverture des voies utilisable par les enfants» (P-198)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-198 au Conseil administratif.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Cette pétition demande notamment l'amélioration de l'ombrage sur la pataugeoire située sur la couverture des voies CFF à Saint-Jean et diverses autres mesures visant à améliorer les conditions d'utilisation de l'espace environnant. Le Conseil administratif a chargé le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, et plus particulièrement le Service des espaces verts et de l'environnement et le secteur de l'action communautaire du Service social, d'étudier une solution durable permettant d'améliorer la protection des enfants contre les effets néfastes du soleil sur cet espace bétonné et très exposé à la chaleur.

La conclusion de leur réflexion propose à cet effet d'augmenter l'ombrage des environs de la pataugeoire par la pose d'un couvert plus important que les deux parasols métalliques actuellement en place. Le coût de cette opération s'élèvera à un montant de 40 000 francs et celle-ci pourrait être réalisée au printemps 2010.

Dans l'attente de cette construction, des pieds de parasols ont été mis à la disposition des habitant-e-s durant les étés 2008 et 2009, charge à eux/elles de se munir de leur propre ombrelle. Un panneau d'information est installé sur place indiquant cette possibilité aux utilisateurs-trices. Ce panneau encourage également les parents à veiller à la protection de leurs enfants par des gestes préventifs, comme mettre un chapeau, badigeonner le corps de crème solaire, porter des lunettes de soleil.

Pour les autres aspects de la pétition, il est à relever que le nettoyage des abords a d'ores et déjà été amélioré depuis l'été 2008 par des passages accrus des équipes de nettoyage. La fontaine installée à proximité de la pataugeoire, quant à elle, ne bénéficie pas d'un raccordement en conformité et ne peut pas par conséquent être exploitée. La mise en conformité est techniquement très dif-

---

<sup>1</sup> «Mémorial 166<sup>e</sup> année»: Rapport, 4177.

ficile compte tenu de l'aspect particulier de l'ouvrage de la couverture des voies et elle ne pourra être réalisée dans l'immédiat. Il est à signaler qu'un point d'eau existe, à une distance d'environ 50 m de la pataugeoire, le long de l'avenue des Tilleuls.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Manuel Tornare*

**M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett** (Ve). En fait, j'ai une question au magistrat, qui n'est pas là...

*Une voix.* Il est là!

*M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett.* Ah, oui! Je pensais que le responsable était M. Pagani mais, en fait, c'est M. Tornare... Ma question est la suivante: quand cette couverture sera-t-elle réalisée? Les travaux sont promis pour le printemps, mais, en passant par cet endroit, je ne les ai toujours pas vus. Malheureusement pour nous tous, les beaux jours ne sont pas encore arrivés, mais heureusement pour cette pataugeoire, parce qu'elle attend toujours son ombre!

Avez-vous des nouvelles au sujet de ce que vous nous promettez dans votre réponse? Voulez-vous que je vous précise de quoi nous parlons? Nous parlons de l'ombre à la pataugeoire située sur la couverture des voies CFF à Saint-Jean... Vous nous dites que les travaux étaient prévus pour le printemps 2010.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Lorsque, lundi soir, nous avons eu la réunion des contrats de quartier Saint-Gervais, la question a été posée et le groupe de pilotage des contrats de quartier, après consultation de tous les services, a fait écrire, et nous l'avons communiqué aux habitants, que ces travaux seraient faits très prochainement. Il y a peut-être du retard. Je m'engage à vous répondre par écrit d'ici à la fin de la semaine.

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). J'avais la même question que M<sup>me</sup> Heberlein Simonett... J'attends donc la réponse du magistrat.

Question: arrêts des tramways du rond-point de Plainpalais

Question: rénovation dans l'école Carl-Vogt

**8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 13 septembre 2006 de M. Roman Juon, intitulée: «Arrêts de tramways du rond-point de Plainpalais» (QE-236)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

J'ai tenté tout ce qui était possible pour que cet ensemble, d'une grande qualité architecturale, soit nettoyé, réparé et repeint. A ce jour, malgré les travaux entrepris dans ce secteur, ces abris sont sales, dégoûtants et indignes d'une ville internationale comme Genève.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le rond-point de Plainpalais a fait l'objet d'une réfection complète de ses peintures, serrureries et banc entre les mois de mai et juillet 2007. Depuis lors, des travaux d'entretien sont régulièrement entrepris.

Restent en suspens les travaux de transformation de l'espace attente qui devraient être réalisés au printemps 2010.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Rémy Pagani*

**9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 11 novembre 2009 de M<sup>me</sup> Ariane Arlotti, intitulée: «Rénovation dans l'école Carl-Vogt: avez-vous prévu un sas pour la porte d'entrée?» (QE-313)<sup>2</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

En raison des travaux d'agrandissement du Musée d'ethnographie de Genève (MEG), l'école Carl-Vogt sera fermée pendant deux ans. C'est également

---

<sup>1</sup>«Mémorial 164<sup>e</sup> année»: Annoncée, 1428.

<sup>2</sup>Annoncée, 2667.

l'occasion d'y faire des rénovations et travaux, sachant que le corps enseignant demande depuis des années la construction d'un sas pour la porte d'entrée afin de parer à l'abaissement permanent de la température du rez-de-chaussée pendant l'hiver. Effectivement, en hiver, il fait en moyenne 15 degrés au rez-de-chaussée, car chaque fois que les élèves entrent ou sortent de l'école la porte automatique ventile pendant plus d'une demi-heure et laisse entrer l'air froid.

Un sas permettrait une économie d'énergie considérable et permettrait également aux enseignants et aux élèves du rez-de-chaussée de travailler en hiver sans leur bonnet et leur écharpe.

#### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

En raison des travaux d'agrandissement du MEG, l'école de Carl-Vogt sera fermée durant deux ans, dès la rentrée scolaire 2010.

Pendant cette période, le Service des écoles et institutions pour l'enfance a prévu d'effectuer divers travaux dans cette école, sans pour autant prévoir une rénovation complète du bâtiment.

A cette fin, une proposition sera soumise au Conseil municipal très prochainement.

Cette proposition prévoit la création d'un sas à l'entrée de l'école, qui est une demande récurrente du corps enseignant.

Cependant, et en raison de la configuration des lieux, il est difficile de trouver une solution adéquate, qui permette de créer un sas tout en respectant les normes légales en vigueur, en particulier celles ayant trait à l'évacuation du bâtiment.

En cas d'acceptation de la proposition pour l'école de Carl-Vogt, des vérifications seront effectuées avec les services compétents afin de trouver la meilleure solution possible pour répondre à cette demande, tout en garantissant la sécurité des utilisateurs de l'école.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Manuel Tornare*

**10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 juin 2006 de M<sup>mes</sup> Vera Figurek, Catherine Gaillard-lungmann, MM. Christian Zaugg, Alain Dupraz et M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann, acceptée par le Conseil municipal le 18 avril 2007, intitulée: «Rétablissement du PLEND» (M-629)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant que:

- le plan d’encouragement au départ à la retraite anticipée (PLEND) a été suspendu depuis l’année 2004;
- le Conseil administratif s’était engagé oralement, devant le Conseil municipal, à le rétablir l’année suivante;
- ce dispositif peu coûteux est générateur d’emplois,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’étudier le rétablissement du PLEND en lui présentant un rapport mettant en balance les charges et les économies qui seraient réalisées dans cette perspective au cours des cinq prochaines années.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La proposition du Conseil administratif du 14 octobre 2009 en vue de la modification du statut du personnel de la Ville de Genève (PR-749) stipule, au point 13 de l’article 115, la disposition suivante:

«Dès l’entrée en vigueur du présent statut, le Conseil administratif ouvre avec les organisations représentatives du personnel des négociations sur les mesures d’encouragement à la retraite anticipée au sens de l’article 38, alinéa 4.»

Le Conseil administratif s’est ainsi engagé à étudier avec les organisations représentatives du personnel d’éventuelles mesures d’encouragement à la retraite anticipée, et ce dès l’entrée en vigueur du nouveau statut du personnel.

Le Conseil administratif reviendra devant le Conseil municipal dès que les discussions auront abouti. Il informera régulièrement les membres de la commission des finances de l’avancée des travaux.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Sandrine Salerno*

---

<sup>1</sup> «Mémorial 164<sup>e</sup> année»: Développée, 6828.

- 11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 février 2008 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Grégory Baud, M<sup>mes</sup> Anne-Marie Gisler, Patricia Richard, Virginie Jordan et Christine Camporini, acceptée par le Conseil municipal le 26 mai 2008, intitulée: «Relogement systématique pour les artisans, PME et commerçants en cas de réaffectation de leurs locaux» (M-776)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de tenter de proposer des solutions de relogement équivalentes aux petits commerces, artisans et PME quand leur départ est provoqué par le changement d'affectation de leurs locaux quand la Ville en est propriétaire;
- d'éviter la transformation en locaux administratifs de commerces, logements ou industries, par exemple dans le cas du Restaurant UGS à la rue Pictet-de-Rochemont;
- d'encourager autant que faire se peut la présence d'un tissu économique diversifié en ville de Genève.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La politique menée par le Conseil administratif est en plein accord avec les invites de cette motion.

S'agissant des changements d'affectation, la Ville de Genève propose systématiquement des solutions de relogement aux petits commerces, artisans et PME quand leur départ est provoqué par ses décisions.

Par ailleurs, la Ville de Genève, qu'il s'agisse de ses locaux ou de ceux appartenant à des privés, veille scrupuleusement à l'application du plan d'utilisation du sol (PUS) et ce afin d'éviter la transformation en locaux administratifs de commerces, logements ou industries.

S'agissant d'encourager la présence d'un tissu économique diversifié, la Ville peut agir quand bien même la promotion économique dépend du Canton. En effet, elle peut dynamiser son tissu économique, en stimulant la création d'activités économiques innovantes sur son territoire, particulièrement dans les secteurs des services (à la population, aux entreprises), du commerce et de l'artisanat. Les

---

<sup>1</sup> «Mémorial 165<sup>e</sup> année»: Développée, 6171.

## Motion: relogement systématique des artisans, PME et commerçants

objectifs de ce soutien public sont de garantir un équilibre de l'offre de biens et de services à l'échelle de la Ville, de favoriser la création d'emplois sur le territoire et d'améliorer la qualité de vie locale.

Dans ce contexte, l'accès aux prestations de financement, d'accompagnement et d'hébergement est nécessaire pour assurer le démarrage et le développement d'une activité indépendante ou d'une entreprise. C'est dans cette voie que s'oriente le travail de soutien de la Ville de Genève. Dans ce domaine, on peut citer trois exemples:

- Le travail effectué par la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève est remarquable. Travail reconnu et soutenu puisque le Conseil municipal a accepté, à une large majorité, de redoter cette fondation à hauteur de 10 millions le 16 février 2010.
- Le projet d'incubateur pilote de l'économie sociale et solidaire (ESS) «Essaim», subventionné par le département des finances et du logement: une structure d'accueil, de conseil et d'accompagnement pour entrepreneur-e-s, demandeur-euse-s d'emplois et organisations de l'ESS souhaitant développer de nouvelles activités économiques. «Essaim» a pour mission d'aider les entrepreneur-euse-s à développer et pérenniser leur activité sur le long terme. Ce projet a débuté en septembre 2009.
- Le projet Ecopole qui ambitionne de créer un lieu d'hébergement, de financement et d'accompagnement pour des jeunes entreprises. Ce projet prendra place sur la zone industrielle des Charmilles et permettra également de proposer des opportunités de locaux à prix modérés.

Le Conseil administratif se tient à votre disposition pour vous présenter et développer plus avant ces projets et la politique économique de proximité qu'il mène.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Sandrine Salerno*

**12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 10 juin 2008 de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 16 mars 2009, intitulée: «Maintenons le site artisanal du Vélodrome» (M-809)<sup>1</sup>.***TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- que le Conseil municipal a fait part de son soutien au commerce de proximité à de nombreuses reprises et ce de manière unanime;
- que le Conseil administratif a annoncé vouloir reloger les occupants illicites du site Artamis sur le site artisanal du Vélodrome, cela en changeant l'affectation de l'endroit et en lieu et place des actuels occupants;
- que la décision de réaffectation prive des petits commerces de leur outil et lieu de travail;
- les revenus pour la Ville que rapporte la présence de ces PME sur son territoire ainsi que les emplois qui en découlent;
- qu'il n'est pas acceptable de privilégier des gens ayant violé la loi en occupant illégalement le site Artamis par rapport aux occupants du site du Vélodrome qui l'ont toujours respectée;
- que les statuts de l'association Artamis excluent que son relogement puisse avoir lieu sur le dos d'artisans expulsés,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'éviter à l'avenir de reproduire un tel schéma;
- d'appliquer le principe de bonne foi et de pratiquer la concertation lors de tout projet de relogement;
- de prévoir la même base de calcul pour la fixation du loyer de l'ensemble des locataires du site du Vélodrome.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif a appliqué le schéma le plus approprié permettant de répondre à satisfaction aux besoins de relogement des occupant-e-s du site d'Artamis dans le respect des vœux du Conseil municipal exprimés dans la motion M-742, «Artamis, ça de précise!».

En vue du relogement des artistes et artisans d'Artamis, une concertation et une coordination ont été mise en place avec le Canton. Chacune des entités a pro-

---

<sup>1</sup> «Mémoires 166<sup>e</sup> année»: Rapport, 5462.

Pétition: nuisances dues à la récupération du verre à la rue Henri-Frédéric-Amiel

posé des locaux, sis au Centre artisanal de la Jonction (Vélodrome 2) pour la Ville de Genève et à la rue Ernest-Pictet pour l'Etat de Genève.

Par ailleurs, des discussions et des négociations ont été menées avec les artisans du Vélodrome. Elles se sont déroulées dans d'excellentes conditions et dans le plus grand respect des personnes concernées. Si initialement des résistances ont été formulées, les discussions ont permis d'aboutir à des solutions répondant aux attentes et aux besoins de chacun-e.

En conséquence, le Conseil administratif est satisfait de son choix et souligne, qu'au-delà du relogement des occupant-e-s d'Artamis, l'affectation de ces locaux à des artistes permet de répondre à une partie des besoins des milieux culturels qui ont vu le nombre d'ateliers ou de lieux de répétition très fortement réduit durant ces dernières années.

Enfin, s'agissant de la fixation du loyer des locataires du site du Vélodrome, le Conseil administratif estime sa décision d'appliquer des tarifs différenciés à ses occupant-e-s équitable dans la mesure où certain-e-s artistes exercent leur art sans but lucratif, alors que d'autres perçoivent des revenus. Il en résulte des capacités financières distinctes.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Sandrine Salerno*

**13. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 18 mai 2009, sur la pétition intitulée: «Nuisances des installations de récupération du verre à la rue Henri-Frédéric-Amiel» (P-221)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-221 au Conseil administratif avec la recommandation d'étudier la possibilité de modifier l'emplacement du site de récupération du verre.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 166<sup>e</sup> année»: Rapport, 7133.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

En 2002, la Ville de Genève a décidé de remplacer les anciens conteneurs en surface (bennes hexagonales bleues) par des conteneurs enterrés; ce choix avait pour objectif:

- d’accroître la qualité de l’espace public des points de récupération;
- d’augmenter le taux de recyclage en incitant une amélioration du comportement citoyen;
- de réduire les nuisances sonores des riverains par le matériel mis à disposition (cuve enterrée et insonorisée, équipée d’une manchette de guidage pour le verre), ainsi que par la diminution des fréquences de levées des déchets.

Afin de mettre en œuvre cette décision, chaque lieu d’implantation a fait l’objet d’études spécifiques d’aménagement devant satisfaire à de nombreuses contraintes techniques, dont les plus importantes:

- implantation dans le domaine public;
- maintien de l’attractivité existante en limitant les nouvelles implantations dans un périmètre limité de 100 M des anciennes bennes en surface;
- s’assurer de l’absence de tout obstacle en sous-sol (fondations, réseau d’assainissement, eau, gaz, électricité, téléphone, fibre optique, etc.), sous les sites de tri sur une profondeur d’environ 3 m;
- limiter au minimum l’impact sur la végétation existante (arbres, haies, etc.).

Le projet de conteneurs enterrés de la rue Henri-Frédéric-Amiel, réalisé en avril 2005, correspond exactement aux objectifs fixés et respecte les contraintes techniques.

Il a ainsi fait l’objet d’une demande définitive en autorisation de construire, délivrée par la police des constructions le 19 août 2004 (DD 99217). Cette demande définitive n’a fait l’objet d’aucun recours dans le délai légal, suite à sa publication dans la *Feuille d’avis officielle* du 25 août 2004.

La demande des pétitionnaires d’étudier d’autres implantations à celle qui existe aujourd’hui a néanmoins été menée et trois positions alternatives ont été étudiées:

*Variante A*

Déplacement à l’angle nord-ouest de la rue de la Dôle et de la rue Henri-Frédéric-Amiel, soit à l’ancienne position des bennes extérieures hexagonales.

- La géométrie du trottoir est incompatible avec l’implantation des conteneurs, étant donné que les mouvements de véhicules n’autorisent pas de modification de cette géométrie.

Pétition: nuisances dues à la récupération du verre à la rue Henri-Frédéric-Amiel

- Conflit avec le réseau en sous-sol.

#### *Variante B*

Déplacement à l'angle nord-est de la rue de la Dôle et de la rue Henri-Frédéric-Amiel.

- La surface disponible du domaine public n'est pas suffisante. La géométrie du trottoir est incompatible avec l'implantation des conteneurs, étant donné que les mouvements de véhicules n'autorisent pas de modification de cette géométrie.
- Conflit avec le réseau en sous-sol.
- Impact sur la végétation.

#### *Variante C*

Déplacement à l'angle sud-est, rue Daubin, rue Henri-Frédéric-Amiel.

- La surface disponible du domaine public est insuffisante. La géométrie du trottoir est incompatible avec l'implantation des conteneurs, étant donné que les mouvements de véhicules n'autorisent pas de modification de cette géométrie.
- Conflit avec le réseau en sous-sol.

En conclusion, les implantations alternatives dans le même périmètre ne respectent pas les contraintes techniques et ne sont donc pas réalisables. Le site actuel ne peut donc pas être relocalisé à proximité.

La solution de clôturer le site de tri afin de limiter les incivilités, telle qu'évoquée par les pétitionnaires, a également fait l'objet d'une étude spécifique. Techniquement réalisable, elle impliquerait la réalisation d'une cage en serrurerie métallique (grilles de hauteur égale ou supérieure à 2 m) autour du site de tri. Un portail d'entrée verrouillé comportant une serrure asservie par une minuterie compléterait le dispositif. Néanmoins, l'impact visuel d'un tel dispositif serait désastreux dans l'environnement urbain de qualité que constitue le quartier des Délices. De plus, cette mesure serait relativement contradictoire avec l'objectif d'améliorer l'attractivité des sites de tri.

Toutefois, quelques mesures complémentaires d'accompagnement ont récemment été mises en œuvre:

- les manchons, par lesquels les déchets sont introduits, ont été remplacés par des éléments silencieux;
- la levée est maintenant contrôlée par capteur, ce qui indique le remplissage des bennes;

- l’environnement des bennes est nettoyé tous les jours et un autocollant, sur chaque benne, indiquant les heures de dépose a été mis en place.

Associées à un contrôle plus rigoureux de la part de la police municipale concernant le respect des horaires, les mesures d’accompagnement mises en œuvre devraient minimiser les nuisances relevées par les pétitionnaires.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Rémy Pagani*

- 14. Réponse du Conseil administratif à la motion du 3 octobre 2009 de M<sup>mes</sup> Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Martine Sumi, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Véronique Paris, Christiane Olivier, MM. Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Christian Lopez Quirland, Gérard Deshusses et Thierry Piguet, acceptée par le Conseil municipal le 14 octobre 2009, intitulée: «Pour une agriculture de proximité vivante et viable: la Ville de Genève soutient les producteurs de lait du canton» (M-883)<sup>1</sup>.**

#### *TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre rapidement les mesures les plus adéquates (achat direct de lait aux producteurs, installation de distributeurs de lait, etc.) visant à maintenir la production locale de lait;
- d’octroyer une autorisation d’utilisation du domaine public municipal pour les producteurs genevois qui souhaitent y vendre leur lait durant toute la durée de la grève;
- de soutenir la demande des paysans d’attribuer la gestion de la production de lait aux producteurs et non à l’ensemble de la filière laitière.

---

<sup>1</sup> Développée, 2044.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

En 2005, la Ville a accordé son soutien à la «Plateforme pour une agriculture socialement durable», dont certains des objectifs sont de favoriser le développement d'une agriculture de proximité, rechercher des alternatives à l'actuelle logique de concurrence effrénée (entre producteur-trice-s, régions, pays) et défendre le principe de souveraineté alimentaire.

Le Conseil administratif réaffirme aujourd'hui son soutien à ces objectifs. Il veille ainsi à explorer toutes les pistes d'actions politiques possibles permettant de favoriser une agriculture de proximité, écologiquement et socialement responsable.

Cela implique de promouvoir et soutenir les produits locaux de qualité, respectueux de l'environnement, rémunérés équitablement, permettant de maintenir la diversité alimentaire régionale et les emplois dans le domaine agricole.

Depuis le dépôt de la motion M-883, la Délégation à l'Agenda 21 a exploré des pistes possibles pour agir en ce sens. Une réflexion a été menée avec les acteur-trice-s concerné-e-s sur deux axes d'action: l'approvisionnement par les collectivités publiques de produits locaux et la mise en place de réseaux de distribution parallèle au marché (vente directe), notamment pour le lait.

Il est utile de rappeler que le contexte actuel limite le champ des possibilités d'action. La logique de marché exerce une pression extrêmement forte sur les prix. La concurrence qui en découle rend complexe l'instauration de prix rémunérateurs, y compris pour les collectivités publiques qui sont soumises à des budgets restreints et à des normes légales sur les marchés publics. Des questions de régulation du marché et d'intervention étatique dépassant largement le champ d'action du municipal entrent donc en considération.

Au vu de ces éléments, le Conseil administratif répond, en ce qui concerne les mesures à prendre pour maintenir la production de lait:

*a) Sur le plan des collectivités publiques*

Comme au niveau cantonal (par exemple aux Hôpitaux universitaires de Genève), le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports met actuellement en place un système d'approvisionnement en produits locaux pour les établissements scolaires et crèches de la Ville. Ces produits sont labellisés «Genève Région–Terre Avenir» (GRTA). Parmi ces produits, on trouve le lait genevois (en outres de 10 litres). Le surcoût engendré par des menus GRTA a été évalué à 1 franc. Le Conseil administratif veillera à la mise en œuvre de ce projet.

A noter toutefois que le lait labellisé GRTA garantit la proximité et la qualité mais que son prix reste soumis aux fluctuations du marché et que, pour cette

raison, il n'est pas en mesure d'assurer une rémunération équitable aux producteurs. Il appartient dès lors aux collectivités publiques (Ville et Canton) d'afficher la volonté d'acheter du lait à un prix équitable et d'en assumer les conséquences budgétaires.

*b) Sur le plan d'un réseau de vente directe parallèle*

Des pistes ont été étudiées avec des associations de producteur-trice-s ou de consommateur-trice-s de l'agriculture contractuelle de proximité. Des propositions ont été formulées par celles-ci. Elles sont actuellement évaluées par le département des finances et du logement:

- un soutien financier et logistique de la Ville ainsi qu'une mise à disposition de locaux à bas prix pour mettre en place un réseau de distribution de vente directe de lait pasteurisé et autres produits locaux: magasins de proximité autogérés dans certains lieux d'habitats collectifs (coopératives par exemple), lieu de stockage en Ville, et éventuellement création d'un magasin du terroir au centre-ville;
- l'intégration de produits laitiers dans les paniers livrés par les réseaux de distribution à domicile de produits du terroir;
- l'installation de distributeurs de lait local pasteurisé dans les quartiers de la ville.

La Ville pourrait soutenir la mise en œuvre de ce réseau de vente directe en octroyant des subventions nécessaires, en attribuant des locaux à des loyers abordables et en offrant l'infrastructure nécessaire, ainsi que la communication liée.

En complément de cette politique de soutien de la filière lait par les achats publics et l'aide à la distribution, la Ville s'engage au travers d'actions concrètes à promouvoir une agriculture durable et de proximité. Il s'agit pour le Conseil administratif de tenir compte des aspects sanitaires et environnementaux, de contribuer à la diversité et au développement du tissu économique genevois et de favoriser des conditions équitables de production.

Concernant l'utilisation du domaine public pour les producteur-trice-s genevois-e-s qui souhaitent vendre leur lait de grève, une autorisation a été délivrée par les services du département de l'environnement urbain et de la sécurité en novembre 2009.

En conclusion, si une réponse globale à la crise de la production laitière relève essentiellement de l'échelon politique national, le Conseil administratif entend mettre en œuvre toutes les mesures à sa disposition pour l'enrayer au niveau local.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Sandrine Salerno*

**M<sup>me</sup> Isabelle Brunier (S).** Je voudrais remercier le Conseil administratif de cette réponse qui, même si elle tient sur une seule page, est toutefois très complète, d'autant que nous voyons que certaines pistes sont encore en cours d'exploration, particulièrement celle qui concerne la distribution sur le domaine public de la Ville de lait produit dans le canton. Les institutions se fournissent, ou en tout cas ont la volonté de se fournir, auprès des producteurs.

Maintenant, il y a le volet plus public, encore en cours d'examen. Mais la volonté semble bien réelle et je pense ne pas être la seule ici à me réjouir de voir un ou plusieurs distributeurs de lait publics, comme il en existe déjà, semble-t-il, dans certaines communes du canton, ou en tout cas chez un producteur de la Petite-Grave, à savoir Gallay. Je crois que ce n'est pas le seul exemple. Il y en a en France voisine, nous le savons déjà, et peut-être ailleurs dans le canton, je ne veux pas m'avancer.

Si nous pouvions avoir un ou plusieurs points en ville, cela accentuerait ce côté solidarité ville-campagne qui était aussi une des motivations de cette motion. En gros, merci, et nous attendons la suite!

**M. Mathias Buschbeck (Ve).** Je m'associe aux remerciements de M<sup>me</sup> Brunier. Je regrette que ce point-là soit traité en l'absence de la magistrate. Effectivement, comme l'a dit M<sup>me</sup> Brunier, certaines pistes ont été évoquées. Cette réponse date du 10 mars 2010; deux mois plus tard, nous aurions voulu savoir où en sont les choses. Les réponses aux motions, c'est tout de même le moment où nous pouvons constater si le Conseil administratif a fait appliquer les mesures que nous avons demandées à travers les motions. Si nous les traitons en leur absence, l'exercice devient un peu inutile.

**M. Armand Schweingruber (L).** Cette réponse nous raccorde au débat que nous avons eu à ce sujet le 14 octobre de l'an dernier. Il y avait eu un échange d'arguments positifs et négatifs. J'avais, pour ma part, fait preuve d'un certain scepticisme. Je remercie néanmoins le Conseil administratif d'avoir préparé une réponse dans un délai optimal.

Si nous reprenons la teneur de cette réponse, je dirai que ce qui est mentionné sous la lettre a) est en ordre. Ce sont des choses déjà réalisées, les outres de 10 litres utilisées pour le domaine de la restauration sont en vente régulière et donnent satisfaction. On peut continuer.

En revanche, par rapport au point b) de la réponse, je serais tenté de dire, comme Cyrano de Bergerac, pardonnez-moi la citation: «C'est un peu court, jeune homme!» (*Rires.*) Mais je ne fais pas d'ironie, parce que je suis le premier à reconnaître que le problème logistique et organisationnel est plutôt compliqué.

On a évoqué les magasins du terroir dans le cadre de ce point b). Je peux quand même rappeler qu'un de ces magasins a été créé il y a quelques années au Cours de Rive, sous l'enseigne «Saveurs du Terroir», si j'ai bonne mémoire. Il a duré une année, mais il n'a pas tenu le coup. Ce n'est pas du tout évident de faire marcher un commerce d'alimentation hautement spécialisé, tout de même axé sur des biens de première nécessité.

On parle de paniers du terroir distribués à la population: je dirai peut-être. On parle de distributeurs de lait en ville: je dirai peut-être. Mais il faut prendre garde aux problèmes de réfrigération, de localisation et aussi de vandalisme. On n'est pas tout à fait dans le monde de la campagne, c'est assez différent. Pour le reste, je constate un énoncé de bonnes intentions, avec le verbe au conditionnel, malgré tout, et des déclarations de portée générale. Nous attendons la suite.

Mais j'ai un fait nouveau à ajouter. Lors de notre débat à ce sujet d'il y a quelques mois, j'avais mentionné les outres de 10 litres pour la restauration. Actuellement, un emballage de lait pasteurisé sous vide d'une contenance de 3 litres, destiné à la consommation familiale, est en phase de mise au point. L'objectif est ici. (*M. Schweingruber montre un journal.*) Je reçois régulièrement l'hebdomadaire *Agri* et vous pouvez peut-être lire à la une de l'édition du vendredi 2 avril 2010: «A Genève, le lait payé 1 franc aux producteurs».

L'objectif suivi par les promoteurs vise à payer un prix équitable et ce nouvel article provient évidemment de la Fédération des Laiteries Réunies, où j'ai travaillé pendant quarante ans, comme la plupart d'entre vous le savent. Ce produit a obtenu la certification GRTA, c'est-à-dire «Genève Région – Terre Avenir», et il est déjà en vente dans un des grands magasins de notre ville. Une introduction est en principe prévue en juin dans une grande chaîne de distribution. Quelques points de détail restent à régler, mais la concrétisation de cette opération semble absolument imminente.

J'ajoute qu'il y a trois sites de vente à la ferme. Notre collègue M<sup>me</sup> Brunier a mentionné la ferme Gallay, à la Petite-Grave; j'ajoute le maraîcher Francis Chavaz, à Veyrier, qui vend du lait du même genre directement à la ferme le jeudi, et la boucherie Graf, dans le village de Bernex, qui participe à ce concept.

Le Service cantonal de l'agriculture, d'après des renseignements que j'ai obtenus aujourd'hui, prévoit encore sept ou huit implantations du même genre dans le canton. Cela démontre que la branche s'est organisée spontanément, sur le plan local, autour du label GRTA. Je précise quand même, par pure objectivité, que ce n'est pas le résultat de la motion M-883, mais bien de la prise de conscience du problème dans le cadre de la branche de l'agriculture et de la production laitière à Genève.

Moralité pour la Ville: je serais personnellement d'avis d'attendre les résultats de la vente en grande surface et dans un des grands magasins. Normalement,

l'expérience devrait durer, puisque les premiers tests démontrent qu'il y a une demande. Mais je déconseillerais plutôt d'entreprendre trop immédiatement des démarches parallèles, qui ne pourraient aboutir qu'à diluer le processus positif en cours.

Le gage de l'efficacité, à mon avis, c'est une présence durable dans les commerces que je viens de mentionner, là où la population se rend à peu près quotidiennement pour son approvisionnement en biens de première nécessité. Il m'a paru utile d'apporter ces quelques précisions, parce qu'il s'agit là d'un résultat pratique, par une autre voie, de la motion traitée en octobre dernier.

**15. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 novembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 178 000 francs destiné à l'extension du carillon de la cathédrale Saint-Pierre, situé à la cour Saint-Pierre, bâtiment 429, parcelle N° 4950, feuille 22 du cadastre, section Cité (PR-754 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Alain de Kalbermatten.**

La commission s'est réunie le 10 février 2010, sous la présidence de M<sup>me</sup> Maria Pérez. Les notes de séance ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la qualité et la diligence de ses travaux.

**Séance du 10 février 2010**

*Audition de M. Rémy Pagani, maire de Genève*

Dans son introduction, M. Pagani fait remarquer que, pour des raisons historiques, les cloches de la cathédrale Saint-Pierre appartiennent à la Ville de Genève, alors que la cathédrale elle-même appartient au Canton. Il fait l'éloge de M. François Delor, qui monte plusieurs fois par semaine pour carillonner, et souligne le plaisir qu'il ressent à entendre le carillon de Saint-Pierre sur la place du Bourg-de-Four, quand il y a du soleil. Les travaux prévus consistent principalement à ajouter trois octaves à la palette chromatique du carillon. Ces travaux d'extension permettront notamment de donner du travail à des artisans de la région proche, en particulier une fonderie d'Annecy.

---

<sup>1</sup> Proposition, 4211. Motion d'ordre, 6225.

La présidente propose de passer aux questions.

Une commissaire fait remarquer qu'une amie cantatrice lui avait signalé que le carillon sonnait faux.

M. Pagani confirme qu'une sonnerie est mal réglée, mais qu'un réglage est prévu dans le programme des travaux, de même que le remplacement du clavier, dont la dureté est une source de difficulté pour le carillonneur.

La même commissaire demande s'il ne serait pas bienvenu de profiter de l'année Rousseau, en 2012, pour faire jouer davantage d'airs de Rousseau.

M. Pagani explique que les airs sont enregistrés sur des cylindres qui coûtent très cher. Cet investissement ne saurait être consenti maintenant.

#### *Discussion de la commission*

Pas de discussion.

La présidente propose de passer au vote.

#### *Vote*

La proposition PR-754 est acceptée à l'unanimité des commissaires présents. (Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)

**M. Alain de Kalbermatten, rapporteur** (DC). Je vais être aussi bref que le rapport, mais je voulais juste relever la qualité du travail historique qui a été fait lors de la présentation de cette demande de crédit en commission. Je tenais à remercier le maire et ses services, en tout cas pour cela. Bravo, félicitations, et mille fois encore merci!

#### *Premier débat*

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, Monsieur le maire, Messieurs les conseillers administratifs, si je pouvais avoir quelques instants votre attention... Nous sommes dans les carillons et j'ai là sous les yeux l'excellente interpellation I-134 déposée en son temps par mon conjoint, qui siégeait dans cette salle, concernant la plaque de cuivre qui figure dans la tour sud de la cathédrale Saint-Pierre, qui porte une mention «Ville de Genève, Pierre Muller».

La curiosité avait été alors attisée et c'est ainsi que nous avons appris qu'il s'agissait là d'un témoignage de reconnaissance aux importants souscripteurs de la cloche «L'Espérance» et que le maire de l'époque lui-même aurait voulu ce libellé. En fait, trois questions étaient posées.

S'agit-il d'un don personnel, financé par les fonds privés de M. Muller, auquel cas il n'y a pas lieu de mentionner l'intitulé de la commune Ville de Genève? S'agit-il d'un don du Conseil administratif, auquel cas il devrait être libellé comme tel? Enfin, pour le cas où ce don proviendrait des fonds municipaux, ne serait-il pas plus élégant, à l'égard des contribuables de la Ville de Genève, de simplement graver «Ville de Genève»? Cela permettrait de rendre à César ce qui est à César, c'est-à-dire à l'ensemble des contribuables.

Mon épouse attend toujours la réponse, moi aussi. Je vois que cette question fait sourire vos visages. J'aimerais bien, Monsieur le maire, Messieurs les conseillers administratifs, que d'ici peu vous me répondiez. Je ne pense pas que cela demande beaucoup de recherches, simplement la réponse est peut-être gênante... Mais à l'heure où, à gauche, on aime beaucoup la transparence, comme à droite, nous aimerions être renseignés. Je vous remercie.

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je remercie M. Hämmerli pour les questions qu'il vient de nous poser. Je demanderai à M<sup>me</sup> Cabussat, le cas échéant, de retrouver l'historique de cette interpellation et la prise de position de notre ex-collègue M. Pierre Muller, pour voir la pertinence de la pose de cette plaque. Vous m'apprenez quelque chose, je ne sais pas ce qu'il en est.

En ce qui concerne ce petit projet qui vise à augmenter et à élargir la panoplie des airs connus et inconnus de notre carillon de la cathédrale Saint-Pierre, je vous rappelle que ce monument appartient à la collectivité. D'ailleurs le Grand Conseil s'y réunit, parce que cette cathédrale chargée d'histoire appartient à l'Etat de Genève. La collectivité se doit de l'entretenir, parce qu'elle est aussi l'esprit laïque de notre communauté. Je vous remercie de votre attention.

**M. Jacques Baud (HP).** Je veux juste poser une question. Dans ces structures de la cathédrale, dont je me suis préoccupé pendant un certain temps, dans le haut des tours, où c'est tellement surchargé de manière aberrante, j'aimerais que l'on vérifie la qualité de la structure pour être sûr qu'il n'y aura pas de problème avec ce qu'on y rajoutera, qui pèsera un certain poids.

Je rappelle que la cathédrale n'est pas d'aujourd'hui et que, de ce côté-là, il y a quelques inquiétudes de ma part. Je vous remercie.

*Deuxième débat*

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 55 oui contre 1 non (2 abstentions).

Il est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 178 000 francs destiné à l'extension du carillon de la cathédrale Saint-Pierre, situé à la cour Saint-Pierre, bâtiment 429, parcelle 4950, feuille 22 du cadastre, section Cité.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 178 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**16. Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 décembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 397 800 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition de véhicules à deux roues pour l'ensemble de l'administration municipale (PR-767 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer.**

La commission Agenda 21 s'est réunie le 4 mars 2010, sous la présidence de M. Robert Pattaroni, pour étudier cette proposition renvoyée par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 19 janvier 2010. Les notes de séance ont été prises par M. Shpend Hashani, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

**Séance du 4 mars 2010**

*Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), accompagné de M. Yves Nopper, président de la Commission de gestion des véhicules (COGEVE), et de M. Francis Demierre, chef du Service logistique et manifestations (LOM)*

M. Maudet présente la COGEVE qui regroupe, sous la houlette du directeur du DEUS, des chefs de service et des cadres de l'administration municipale. Elle recueille les demandes émanant de tous les services concernant le renouvellement des véhicules, sous sa responsabilité politique. Après analyse des besoins, cette commission décide du choix des véhicules en fonction de leur usage. Cette mission dépend logiquement de ce département puisque, par la suite, l'entretien des véhicules sera assuré par le LOM; tout est ainsi centralisé. Il rappelle aussi la longueur de la procédure pour l'achat de véhicules, dont les principales étapes sont la collecte des demandes dûment justifiées émanant de tous les services de l'administration. Puis viennent l'analyse des besoins, le tri sélectif selon des critères établis, notamment en matière de développement durable. la rédaction de la proposition, l'étude de celle-ci en commission et son vote par le Conseil municipal, la constitution d'un cahier des charges pour les appels d'offres, jusqu'à l'achat des véhicules et leur livraison. Ces démarches durent plusieurs mois.

M. Nopper présente cette proposition qui, au début de son élaboration, ne prévoyait que des véhicules à deux roues. Suite à un questionnaire permettant de mieux préciser les besoins, cette proposition comporte cinq types de véhicules:

---

<sup>1</sup> Proposition, 4383. Motion d'ordre, 6225.

## Proposition: deux-roues pour l'administration municipale

- 16 vélos simples;
- 40 vélos électriques;
- 23 scooters électriques;
- 16 triporteurs;
- 6 remorques,

soit un total de 101 véhicules.

Outre cinq scooters classiques remplacés par quatre scooters électriques et un vélo électrique, ces véhicules sont de nouvelles acquisitions (voir annexe). Les 16 triporteurs équiperont le Service des espaces verts et de l'environnement pour les déplacements avec du petit matériel et les remorques se retrouveront notamment au Jardin botanique.

Une commissaire s'interroge sur la pertinence du choix de scooters électriques.

M. Nopper lui explique que ces scooters électriques sont destinés principalement au Service de la sécurité et de l'espace publics pour des interventions rapides en milieu urbain. Ces véhicules sont moins polluants que les scooters classiques et plus rapides que les vélos électriques. Leur vitesse étant limitée à 45 km/h, ils ne nécessitent pas de permis moto.

Une autre commissaire s'interroge sur la durée de vie de ces véhicules et demande si une autre proposition est prévue.

M. Nopper répond que leur amortissement est prévu sur cinq ans. Il rappelle que, pour le vélo électrique, il y a un problème de batterie, dont le nombre de recharges et donc la longévité sont limités. Pour les scooters électriques, le recul est encore insuffisant pour évaluer leur durée de vie. Un amortissement sur cinq ans semble correct. Il ajoute que d'autres crédits de ce type sont à prévoir.

Un membre de la commission aimerait savoir si des patins à roulettes sont prévus pour les déplacements, notamment dans les parcs, où les déplacements sont plus limités.

Le magistrat fait remarquer que c'est le cas, notamment en été, pour la police municipale mais que ces équipements sont acquis au moyen de crédits de fonctionnement.

Certains s'interrogent sur la qualité des batteries, leur recyclage et demandent s'il existe des entreprises pour les traiter.

M. Nopper précise que le choix s'est porté sur des batteries au lithium-ion, le métal le plus léger connu sur terre, et, actuellement, les plus écologiques sur le marché. Ces batteries, qui peuvent être rechargées environ 300 fois en quatre ans, sont recyclées pour en refaire des batteries ou pour d'autres besoins. Il n'y a pas

## Proposition: deux-roues pour l'administration municipale

d'entreprise spécialisée pour leur recyclage, mais les batteries sont retournées au fournisseur qui s'en charge.

Un commissaire veut s'assurer que les véhicules électriques ne seront pas au contact des piétons, sur les trottoirs ou dans les parcs.

Le magistrat l'informe que, hormis les véhicules de la police qui font la chasse aux vélos dans les parcs, les vélos électriques rouleront sur la chaussée. M. Demierre ajoute que la vitesse de ceux-ci est limitée à 25 km/h, vitesse qui peut être dépassée en descente.

Un commissaire demande si la batterie se recharge en roulant.

M. Demierre répond que cela dépendra du choix de l'engin; Actuellement, la récupération d'énergie est infime pour un prix élevé. Si, au moment de l'appel d'offres, un système efficace est proposé, il sera choisi.

Une commissaire fait remarquer que les prix des vélos électriques se sont démocratisés et elle s'étonne du montant de 4000 francs par vélo mentionné dans la proposition.

M. Maudet rappelle que c'est l'appel d'offres qui permettra de déterminer le prix réel et il pense que les 4000 francs sont justifiés. En effet, les vélos électriques seront utilisés par plusieurs personnes, impliquant un taux d'usure plus important et il est donc nécessaire qu'ils soient plus résistants. Ces critères seront pris en compte au moment de l'appel d'offres.

### *Discussion*

Après le départ du conseiller administratif et de ses collaborateurs, un commissaire s'interroge sur l'origine et la production de la matière première qui constitue les batteries. En effet, dans les zones d'exploitation du lithium, il existe d'importantes retombées économiques et sociales, souvent négatives pour la population et il cite l'exemple du Congo où les matières premières sont pillées.

Une discussion s'engage sur ce thème et un membre de la commission fait remarquer que les batteries au lithium sont actuellement les plus écologiques. Certains pensent que cette question, importante, aurait dû être posée au magistrat et à ses collaborateurs, et d'autres pensent qu'elle dépasse le cadre de cette proposition et que cette réflexion devrait être faite chaque fois que du matériel électrique ou électronique, comme des ordinateurs, est proposé. Après quelques prises de parole, où chacun s'exprime sur l'importance de la question du respect du développement durable dans toutes les étapes de production d'un vélo électrique, y compris de l'extraction du lithium qui compose la batterie, certains arri-

## Proposition: deux-roues pour l'administration municipale

vent à la conclusion qu'il faut attirer l'attention du Conseil administratif sur cette problématique par une recommandation.

*Prises de position*

Les Verts sont prêts à voter cette proposition, mais avec une recommandation attirant l'attention du Conseil administratif notamment sur l'origine du lithium, son mode de production et les conditions de travail des mineurs, afin qu'au moment de l'appel d'offres la COGEVE ait une information complète avant de faire le choix d'un fournisseur. Elle pense que ce n'est pas parce que la COGEVE a déjà un principe dans son cahier des charges qu'il ne faut pas insister; il s'agit d'un simple rappel de la commission.

Une représentante libérale annonce que son groupe votera la proposition, mais pas la recommandation, bien qu'il s'agisse de questions importantes. Elle évoque une motion, traitée par la commission Agenda 21 qui parlait d'un label de qualité sociale, incitant la Ville de Genève à faire ses achats dans le respect du développement durable, notamment dans le domaine social. Finalement, la commission avait dû abandonner cette idée et se contenter d'essayer d'améliorer la vie de la municipalité plus modestement avec les moyens à disposition. Elle propose donc de voter ce crédit tel qu'il est présenté, en gardant à l'esprit qu'il est toujours possible d'évoluer dans ce sens par la suite.

La porte-parole du Parti démocrate-chrétien partage l'avis du groupe libéral. Elle se montre sceptique par rapport à la recommandation. En effet, elle pense que la Ville doit agir à son niveau et s'interroger sur ces questions fondamentales plus tard, en dehors de cette proposition.

D'accord avec le Parti démocrate-chrétien et les libéraux, l'Union démocratique du centre votera la proposition sans la recommandation, afin de ne pas la bloquer plus longtemps et de ne pas provoquer de polémique.

Une commissaire d'A gauche toute! signale qu'il semble que la mention d'une production respectant le développement durable figure déjà dans le cahier des charges de la COGEVE, mais elle pense que d'ajouter une recommandation à cette proposition ne coûte rien et que cela permettrait d'insister sur certains points essentiels.

Un socialiste se souvient des belles propositions faites à Rio en 1992 par des citoyens suisses, afin de protéger l'environnement. Il rappelle l'existence, dans l'Agenda 21, de huit recommandations approuvées par la Suisse, et dont l'une se réfère au mode d'exploitation des ressources. Il ajoute que Genève est une ville considérée comme importante au niveau international et que ses décisions ont un impact certain. L'exploitation du lithium, minéral considéré comme stratégique par certains pays, peut causer de graves dommages dans les pays producteurs.

## Proposition: deux-roues pour l'administration municipale

C'est pourquoi, même s'il approuve cette proposition, il invite chacun à mener cette réflexion jusqu'au bout et à voter la recommandation.

*Votes*

La recommandation suivante, proposée par les Verts, est formulée par le président de la commission: «En raison de la problématique complexe que pose l'utilisation du lithium dans la perspective du développement durable, le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de s'assurer, notamment, que le mode d'exploitation du minerai et les conditions de travail du personnel soient conformes à la philosophie de l'Agenda 21, traduite en huit recommandations approuvées par la Suisse.»

Soumise au vote, cette recommandation est acceptée par 8 oui (3 Ve, 3 S, 2 AGT) contre 5 non (2 UDC, 2 L, 1 DC).

Le président fait alors voter la proposition PR-767, qui est acceptée par 11 oui (3 Ve, 3 S, 2 AGT, 1 DC, 2 UDC) et 2 abstentions (L). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

*Annexe mentionnée*



Service logistique et manifestations (LOM)  
COGEVE



## PR-767

### renouvellement et acquisition de véhicules à deux roues

#### Caractéristiques

Homologation CH  
Cadre: M/F en alliage d'aluminium  
Fourche télescopique réglable  
Roues 26", pneus renforcés  
Changement de vitesses dans moyeu  
Eclairage avant et arrière par dynamo dans moyeu  
Selle suspendue, confort  
Cadenas supplémentaire  
Panier



Prix unitaire indicatif : CHF 1500.- TTC



Service logistique et manifestations (LOM)  
COGEVE



## PR-767

### renouvellement et acquisition de véhicules à deux roues

#### Caractéristiques

Homologation CH  
Moteur à courant continu: 250 W  
Poids avec batterie: 25 kg maximum  
Vitesse: 25 km/h maximum  
Cadre: mixte M/F en alliage d'aluminium  
Fourche télescopique réglable  
Roues 26", pneus renforcés  
Autonomie: ~ 50 km  
Changement de vitesse: 8 dans moyeu  
Batterie: Lithium-ion  
Eclairage: avant et arrière par dynamo  
dans moyeu  
Selle suspendue, confort  
Cadenas supplémentaire  
Panier



Prix unitaire indicatif : CHF 4000.- TTC



Service logistique et manifestations (LOM)  
COGEVE



## PR-767

### renouvellement et acquisition de véhicules à deux roues

#### Caractéristiques

Homologation CH  
Moteur: ~ 4000 W  
Dimensions: 200 x 75 x 100 cm (Lxlxh)  
Poids avec accessoires: 200 kg maximum  
Vitesse: 45 km/h maximum  
Autonomie: ~ 100 km  
Pente maximum: 45 %  
Batterie: Lithium-ion 50 Ah  
Temps de charge\_ 3-6 h  
Freins avant et arrière: disque  
Accessoires: coffre, pare-brise, chargeur de batterie



Prix unitaire indicatif : CHF 7000.- TTC



Service logistique et manifestations (LOM)  
COGEVE



## PR-767

### renouvellement et acquisition de véhicules à deux roues

#### Caractéristiques

Timon démontable  
Accouplement automatique  
Châssis en acier  
Surface de chargement : 70 x 40 cm  
Hauteur : 50 cm  
Habitacle avec ridelles ou toile imperméable  
ou coffre à fermeture  
Poids à vide : 15 kg maximum  
Charge utile : 30 kg maximum



Prix unitaire indicatif : CHF 800.- TTC



Service logistique et manifestations (LOM)  
COGEVE



## PR-767

### renouvellement et acquisition de véhicules à deux roues

#### Caractéristiques

Homologation CH  
Cadre en acier robuste  
Démultiplication à engrenages  
Selle rembourrée, confort  
Frein avant à tambour  
Frein arrière à rétropédalage  
Eclairage avant et arrière par dynamo dans le moyeu  
Surface de chargement: ~ 100 x 70 cm, avec caisson ou ridelle  
Charge utile: ~ 100 kg



Prix unitaire indicatif : CHF 3000.- TTC

Image et caractéristiques fournies à titre indicatif

## Proposition: deux-roues pour l'administration municipale

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, rapporteuse** (AGT). Je ne vais pas être longue, parce que ce rapport est suffisamment clair pour ne pas avoir à développer davantage. En revanche, je voudrais m'excuser auprès de l'Union démocratique du centre. J'ai écrit que ses commissaires avaient voté contre la proposition, mais c'est faux, ils ont voté pour! Voilà ce qui arrive parfois avec la transcription des notes de séance. (*Corrigé au Mémorial.*)

Vous avez le détail de tous ces véhicules. Si la commission a fait une recommandation, c'est parce qu'il faut s'inquiéter, lorsqu'on propose des batteries de ce type, de la manière d'extraire le lithium. Il y a toute la problématique sociale qui découle de la situation des gens qui extraient le lithium. Pour cette raison, je pense qu'un collègue de la commission interviendra peut-être sur cet objet. En tout cas, voilà pourquoi nous avons fait cette recommandation.

On sait que la Commission de gestion des véhicules (COGEVE) est très attentive à tout ce qui a trait au côté social du travail de l'exploitation pour que nous ayons la matière finie en bout de chaîne. Mais il n'est pas inutile parfois de taper sur le clou pour que ça rentre et que l'on comprenne qu'on ne veut pas seulement un résultat écologique pas trop cher, répondant à tous les critères de l'Agenda 21. Il ne faut pas oublier les critères qui sont en amont.

*Premier débat*

**M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz** (S). La commission Agenda 21 a reçu M. Pierre Maudet, chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, et la COGEVE. La commission était heureuse de découvrir le bon choix du département pour un nouveau parc de deux-roues de 101 véhicules. Elle recommande toutefois, comme l'a dit M<sup>me</sup> Ecuyer, de s'assurer du mode d'exploitation du lithium et que les batteries soient conformes à la philosophie de l'Agenda 21.

Je profite de ce petit temps de parole pour souligner par expérience que, lors des manifestations, les interventions des agents à vélo sont très appréciées par les citoyens, car elles y amènent douceur et prévention. Les socialistes sont favorables à ce nouveau parc de deux-roues, qui est en concordance avec le développement durable et non polluant en ville de Genève. Ils voteront pour.

**M. Edgar Bordier** (R). Le groupe radical est favorable à l'ouverture de ce crédit. Les raisons sont multiples et elles sont liées aux avantages des vélos électriques, par exemple pour les déplacements rapides des personnes de l'administration à l'intérieur de la ville. Ces véhicules donnent une image moderne de l'administration et ils permettent aux personnes qui ont des mollets pas trop musclés de s'intégrer facilement et avec une plus grande sécurité dans le trafic.

## Proposition: deux-roues pour l'administration municipale

En revanche, la recommandation des Verts, qui concerne la question importante de l'origine des achats, ne sera pas suivie par le groupe radical. Nous pensons que cette question doit être posée globalement et pas uniquement au sujet du lithium. On pourrait se demander, puisqu'on est dans le cadre de l'énergie, pourquoi on ne fait pas une étude sur la provenance du pétrole utilisé pour les véhicules de la Ville. Il n'y a dès lors pas de raison de se focaliser sur le lithium. Nous serions plutôt favorables à une vision globale du problème de l'origine des achats.

Pour cette raison, le groupe radical refusera la recommandation des Verts.

**M. Jacques Baud** (HP). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'essaie de comprendre, là... Des deux-roues, pour qui? Pour les fonctionnaires? Pourquoi? Ils peuvent aller à pied ou prendre les bus, n'est-ce pas? On est en ville et c'est écologique.

Des vélos, pour quoi faire? Je ne comprends pas: 400 000 balles pour acheter des vélos! Pourquoi pas des patins à roulettes, pendant que vous y êtes? (*Exclamations.*) C'est complètement aberrant et je ne comprends pas, ça me dépasse... Je refuse donc ce crédit, je ne peux pas l'accepter. C'est vraiment se moquer de l'avis des gens et des contribuables.

**M. Olivier Tauxe** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en préambule je voudrais remercier M<sup>me</sup> Ecuyer d'avoir bien voulu corriger une erreur sur le décompte du vote de la commission... si vous pouvez transmettre, Madame la présidente, merci de votre attention! En effet, après avoir consulté les notes de séance, il s'est avéré que les deux représentants de l'Union démocratique du centre – dont moi-même – avaient voté oui à la proposition en l'état, mais sans la recommandation du groupe des Verts.

Soucieuse de ne pas provoquer de polémiques et ne désirant pas entraver la proposition qui nous est faite, l'Union démocratique du centre acceptera donc ce crédit avec enthousiasme.

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Très brièvement, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour remercier la commission, sa présidence, la personne en charge du rapport, du travail de qualité effectué, et pour souligner également que, ce soir, en votant un crédit de 400 000 francs sur cet objet, vous ne votez pas simplement un crédit, mais vous validez une démarche.

Une démarche que je pousse, avec l'appui de mes collègues, et qui vise à reporter – et en cela je peux répondre à M. Baud – un certain nombre de véhi-

## Proposition: deux-roues pour l'administration municipale

cules aujourd'hui consommateurs de carburant et qui polluent sur des véhicules électriques. C'est, par exemple, le cas de toute une série de petits véhicules dans les parcs qui peuvent aisément être transférés sur les chariots cités dans cette proposition, ou sur les petits véhicules électriques qui doivent toutefois permettre le transport de matériel. Il y a donc un report de véhicules polluants sur des véhicules non polluants, c'est là l'avantage.

Permettez-moi également de rectifier une idée qui a circulé tout à l'heure. Si les agents de la police municipale bénéficieront certes de quelques scooters électriques, l'ensemble des agents reste, parce que nous voulons des agents aux mollets fermes, avec des vélos non électriques, ne serait-ce que pour se maintenir en forme. C'est là bien la moindre des choses que nous pouvons exiger de la police municipale, dont nous sommes toutes et tous naturellement très fiers.

Voilà, je voulais rectifier ce petit point et vous remercier d'ores et déjà de votre soutien.

*Deuxième débat*

Mise aux voix, la recommandation de la commission est acceptée par 35 oui contre 23 non.

Elle est ainsi conçue:

*RECOMMANDATION*

En raison de la problématique complexe que pose l'utilisation du lithium dans la perspective du développement durable, le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de s'assurer, notamment, que le mode d'exploitation du minerai et les conditions de travail du personnel soient conformes à la philosophie de l'Agenda 21, traduite en huit recommandations approuvées par la Suisse.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 57 oui contre 1 non.

Il est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Pétition: accès au centre commercial Planète Charmilles  
pour les clients non motorisés

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 397 800 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition de certains véhicules à deux roues.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 397 800 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2016.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**17. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour un accès amélioré et sécurisé au centre commercial Planète Charmilles pour les clients non motorisés» (P-231 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Sarah Klopmann.**

Cette pétition a été annoncée lors de la séance plénière du 16 septembre 2009. La commission des pétitions a traité ce sujet pendant ses séances des 12 octobre, 26 octobre et 23 novembre 2009 sous la présidence de M. Rémy Burry. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Ksenya Missiri, que la rapporteuse remercie.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

---

<sup>1</sup> Commission, 1465.

Pétition: accès au centre commercial Planète Charmilles  
pour les clients non motorisés

### Séance du 12 octobre 2009

*Audition de M. Martin Gonzenbach, pétitionnaire, et de M<sup>me</sup> Delphine Klopfenstein, coordinatrice de l'association Pro Vélo Genève et signataire de la pétition*

M. Gonzenbach habite le quartier de Saint-Jean-Charmilles depuis trente ans. Il a deux enfants; la plus grande va à l'école dans le quartier. Il fréquente Planète Charmilles, est actif dans l'association Pro Vélo Genève et mène une vie urbaine sans voiture. M<sup>me</sup> Klopfenstein habite également le quartier, qui comporte 34 000 habitant-e-s, soit 18% des habitant-e-s de la ville de Genève.

M. Gonzenbach annonce qu'il a eu un entretien avec M. Pagani et M. Tornare la semaine précédente.

M. Gonzenbach explique que le centre commercial Planète Charmilles est un centre commercial de quartier. Sa Migros est la seule dans le quartier, c'est donc le principal supermarché du quartier. Le bassin d'attraction du centre commercial s'étend sur Saint-Jean, les Délices, la promenade de l'Europe, jusqu'à Balaxert et la Servette.

Il ajoute que tout est fait pour s'y rendre en voiture, avec un parking souterrain qui offre une heure de parking gratuite aux automobilistes et des stationnements pour les caddies. Mais rien n'est prévu pour l'accès piéton à ce centre, ni pour le stationnement des clients qui viendraient à vélo. M. Gonzenbach pense qu'un tel centre commercial ne devrait pas générer une surcharge de trafic pour les résidents.

M. Gonzenbach explique que, pour faire ses courses hebdomadaires le samedi, il prend son vélo avec remorque, qu'il gare sur l'esplanade devant le centre commercial. C'est le domaine piéton, il n'y a pas d'abri pour stationner. Quand il se rend à la Migros, il aimerait bien pouvoir faire comme les clients en voiture, c'est-à-dire aller jusqu'à son vélo avec le caddie.

Il y a de la place également sur l'avenue d'Aire, de l'autre côté de la route, en face du centre. Ce serait un bon début d'installer des arceaux et couverts à vélo là, bien que ce ne soit toujours pas très pratique si on sort avec le caddie. L'esplanade est le lieu le mieux prédisposé pour les aménagements souhaités, mais s'il y a une autre solution, par exemple un stationnement minimal d'un côté, et un autre plus important de l'autre, cela irait aussi.

Avec cette pétition, M. Gonzenbach espère un minimum pour les cyclistes existants. Il espère que cette démarche pourra plus tard inciter des client-e-s qui ne viennent pas à vélo à le faire; c'est une question de développement durable, tout ce que la Ville aime promouvoir.

M<sup>me</sup> Klopfenstein ajoute que cette pétition est une démarche essentielle; la question du stationnement est un souci quotidien pour tous les cyclistes. De plus,

Pétition: accès au centre commercial Planète Charmilles  
pour les clients non motorisés

un premier frein à l'usage du vélo est le vol du vélo. Il faut donc pouvoir attacher son vélo avec un cadenas à un lieu fixe, mais pour cela il faut que ce lieu fixe existe.

Si on veut faire une promotion correcte du vélo en ville de Genève, il faut proposer les aménagements qui vont avec. Le parc à vélos doit se développer, et de manière stratégique aux abords de lieux cruciaux.

Faire ses courses à vélo est difficile pour certaines personnes, mais il existe des systèmes pour le faciliter (sujet traité dans l'édition du journal *Pro Vélo Info* de septembre). Des études faites à Zurich, Berne, mais également en France montrent que 60% des achats sont portables à la main, et que les trajets font moins de 5 km. La plupart des personnes parcourent de petites distances et portent peu. Mais il est vrai que, s'il y a beaucoup de courses, il faut avoir un système pour les porter, par exemple des remorques que l'on attache au vélo. Pour promouvoir cette possibilité de faire ses courses, l'association a besoin d'un relais, que des infrastructures soient prévues. M<sup>me</sup> Klopfenstein dit que ce type de pétition pourrait servir de modèle en Suisse romande, car en Suisse alémanique, il existe des endroits où de superbes parkings à vélos ont été érigés devant les supermarchés. Elle pense qu'il est important de soigner l'accès des commerces.

M<sup>me</sup> Klopfenstein ajoute que cette pétition vient compléter quelques démarches de Pro Vélo faites avec la Ville, et fait partie d'une stratégie d'ensemble. Sur l'avenue d'Aire, son association est déjà intervenue pour des questions d'aménagement cyclable.

Suite à une question, il est précisé qu'aménager des places pour les vélos dans le parking souterrain ne serait pas très sûr pour les vélos, surtout sur la rampe d'accès. Peut-être que si le parking souterrain disposait d'un espace exclusif pour les vélos, fait de manière à ce que les cyclistes ne soient pas gênés ou mis en danger par les voitures, avec une pente pas trop raide, ce serait une option envisageable.

Un commissaire demande si des démarches ont été entreprises auprès des propriétaires fonciers privés du lieu. M. Gonzenbach répond qu'il a envoyé une lettre à M. Jean-Pierre Wyss, directeur de l'administration du centre Planète Charmilles qui lui a répondu que le sujet lui tenait à cœur, mais que, à partir du trottoir, c'est du ressort de la Ville. Il a également envoyé une lettre à Migros Genève, restée sans réponse.

Par ailleurs, M. Gonzenbach dit que la patinoire installée chaque année est entretenue par le Service des sports de la Ville. En ce qui concerne l'installation de caddies à l'extérieur, il pense que c'est plutôt au centre commercial de le faire, et la Ville installerait les abris et arceaux pour les vélos ou donnerait une autori-

Pétition: accès au centre commercial Planète Charmilles  
pour les clients non motorisés

sation pour le faire. Une concertation entre la Ville, le centre commercial et les habitant-e-s du quartier pour comprendre les possibilités envisageables et à qui il appartiendrait de les réaliser serait à son avis une excellente chose. Les pétitionnaires pourraient agir sur le domaine exclusivement public, mais M. Gonzenbach souhaite tout de même pouvoir organiser la discussion entre les différents acteurs, et Pro Vélo va continuer de s'activer de son côté.

Il est demandé aux auditionné-e-s ce qu'ils ont prévu de faire avec cette pétition pour les piétons, concernant l'aspect sécurité de l'avenue d'Aire et de la promenade de l'Europe qui amène au centre. M. Gonzenbach parle alors de la pétition, déjà traitée, concernant la traversée de l'avenue d'Aire (P-203). Cette pétition demandait de sécuriser cette traversée, par exemple avec un feu, mais il avait été dit qu'un feu n'était pas possible, car trop proche des autres. Cependant, la visibilité pourrait être améliorée; un dos d'âne pourrait être installé. Il ne connaissait pas l'existence de cette pétition quand il a lancé la sienne, ce qui explique pourquoi il parle de piétons dans la pétition. Il cite ensuite la motion M-812 «Relions la Maison de quartier de Saint-Jean au quartier des Charmilles», qui visait surtout à aménager une traversée piétonne et cycliste sécurisée entre l'avenue De-Gallatin et Planète Charmilles, sur l'avenue d'Aire (n.d.l.r.: cette motion a été modifiée puis acceptée en commission de l'aménagement).

Un commissaire demande à M<sup>me</sup> Klopfenstein si, dans l'aménagement des places pour vélos, il est pris en compte le parking d'une éventuelle charrette ou remorque. Elle répond que des demandes ont été faites pour avoir des places plus grandes. Par ailleurs, la demande de la pétition est modeste comparé à tout ce qu'on pourrait imaginer. Certaines villes ont été faites en fonction du vélo; ce n'est pas le cas de Genève, qui a été construite avec une forte imprégnation du développement de la voiture.

*Discussion sur la suite des travaux*

Deux auditions sont proposées: celle de M. Pagani, puisque des questions d'aménagement se posent, et celle de M. Wyss, directeur du centre commercial (à qui le parking appartient aussi), qui pourrait dire à la commission si le centre commercial a des possibilités d'aménagement. Une petite discussion suit pour savoir dans quel ordre il est plus judicieux d'agir.

Finalement, la commission vote sur l'audition de M. Wyss, directeur du centre commercial Planète Charmilles.

Cette audition est acceptée à l'unanimité des membres présent-e-s.

Puis la commission décide qu'elle votera sur l'audition de M. Pagani après avoir entendu M. Wyss.

**Séance du 26 octobre 2009**

*Audition de M. Jean-Pierre Wyss, directeur du centre commercial Planète Charmilles*

M. Wyss dit qu'il a reçu une copie de la pétition, signée par 255 habitant-e-s du voisinage du centre commercial. Il relève qu'elle est adressée aux personnes qui ont le plus de pouvoir dans ce domaine, et que lui en a juste reçu copie. Il prend volontiers en compte toutes ces remarques et répond au nom du centre, mais aussi plus largement au nom du nouveau quartier de la promenade de l'Europe et des Charmilles.

M. Wyss a scindé cette pétition en deux volets distincts: le besoin de confort des pétitionnaires et l'accès sécurisé au centre et complexe immobilier de Planète Charmilles. L'aspect sécurité est pour lui primordial et le fait de savoir s'il est possible d'aménager des gares à caddies ou des espaces pour les vélos n'est de ce point de vue, pour lui, pas vraiment relevant. Il a, en différentes occasions, abordé le sujet de la sécurité, auprès des autorités et de différents services, pour s'occuper des différents aspects lié à l'accès à ce lieu.

M. Wyss parle de l'esplanade devant le centre, où il y a la patinoire. Il explique qu'il y a là une occupation par les véhicules deux-roues, même s'il existe une interdiction de circuler sur cette esplanade. C'est lui qui en a la gestion. Il tolère ce parking pour deux-roues puisqu'il n'y a aucune autre alternative, mais il estime relativement peu utile d'avoir un parking à vélos et une gare à caddies. Il pense que quelqu'un qui fait ses courses et s'en va avec plus d'un cornet d'achat ne prend pas forcément un vélo. C'est dès lors pour lui un élément de confort que de faire un garage à vélos.

Par contre, M. Wyss explique que la traversée de l'avenue d'Aïre, coté Saint-Jean, pose problème. Mais la limite de propriété du centre se situe au trottoir, et donc à la façade du bâtiment. Le centre a demandé à la Ville de Genève et à l'Etat de s'occuper de créer là un passage sécurisé et des places pour les deux-roues.

Le complexe immobilier est très important, il y a plus de 1000 logements, une école, une maison de retraite, etc. Pour le Service d'incendie et de secours, c'est le deuxième plus grand site à Genève.

Une commissaire explique à M. Wyss qu'il existe de nombreux systèmes pour transporter ses courses à vélo et lui demande si, sachant cela, il pourrait envisager une gare à caddies devant le centre commercial. Il est répondu que non, car il n'y a pas l'espace permettant d'en créer une, puisque la limite de façade est sur le trottoir. S'il devait le faire aujourd'hui, il irait à l'encontre du propriétaire du terrain, qu'il suppose être la Ville de Genève. Il n'envisage pas non plus de demander une autorisation.

Pétition: accès au centre commercial Planète Charmilles  
pour les clients non motorisés

Cependant, M. Wyss est très favorable aux discussions avec l'Etat, la Ville et les usager-ère-s. Le centre commercial aussi est demandeur de «conventions», comme le suggère M. Gonzenbach. M. Wyss participe déjà à tous les forums qui peuvent concerner le centre. Il y a un collectif (usagers, propriétaires, régies, concierges, représentants des propriétaires des immeubles, personnes œuvrant dans l'environnement, police, écoles, EMS, etc.) qui s'occupe des aspects sécuritaires dans le centre.

A une commissaire qui mentionne l'éventualité de faire un abri à vélos sur la partie de l'esplanade se trouvant vers le karaté, comme le demandent les pétitionnaires, il est spécifié que l'organisation de cet espace n'est pas réglé de manière officielle. C'est volontairement que le centre commercial n'a pas créé de délimitation spécifique, car l'accès des pompiers, des locataires des immeubles et des piétons, notamment, doit être pris en compte. M. Wyss voit donc mal un aménagement pour les vélos à cet endroit.

Il ajoute que dans le parking public non plus ce n'est pas possible. Des places de parking deux-roues y ont été créées, mais ce sont des places louées par des locataires et propriétaires des immeubles. Dans la partie publique de ce parking, M. Wyss dit qu'il n'y a pas d'accès pour les deux-roues et qu'il y a, d'après la direction du centre, déjà trop peu de places pour les voitures. Les commerçant-e-s ont l'interdiction de s'y garer le samedi. D'autre part, l'accès pour les bicyclettes serait trop dangereux, car la rampe est très pentue et l'espace est étroit.

Une commissaire regrette qu'il n'y ait pas d'espace pour les vélos ni pour les caddies à l'extérieur alors que, dans le parking, pour assurer le confort des automobilistes, il y a un espace pour les caddies. Elle demande alors si ce serait commercialement intéressant pour eux de prendre en considération les besoins des cyclistes autant que ceux des automobilistes. M. Wyss répond alors qu'il n'est pas opposé à l'installation d'un abri pour les vélos et d'une gare à caddies, mais que cet aspect se délie de l'aspect sécurité, qui doit, lui, être l'aspect primordial. D'ailleurs, la Migros va déjà chercher entre 30 et 40 chariots par jour dans les environs. Il redit être largement intéressé par le sujet. Il souhaite développer, à terme, les accès piétons, deux-roues et transports publics, et spécifie qu'il ne peut pas rajouter plus de voitures; ce développement est abouti. C'est pour cela que le centre fait des demandes en ce sens auprès de la Ville.

*Discussion*

L'ensemble de la commission estime que l'audition de M. Pagani a été votée (n.d.l.r.: en fait, elle n'avait pas été formellement votée, mais juste discutée).

**Séance du 23 novembre 2009**

*Audition de M<sup>me</sup> Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, et de M. Jean-Pierre Zoller, chef du Service du génie civil, délégués par le conseiller administratif*

La commission souhaite connaître l'identité des propriétaires des biens-fonds en question ainsi que les opportunités pour la Ville d'intervenir sur ces terrains.

M<sup>me</sup> Giraud dit que cette pétition s'intègre dans une réflexion globale, notamment suite à la pétition P-203, lancée par une association de parents d'élèves du quartier qui concernait la sécurisation d'un passage sur l'avenue d'Aire. Cette pétition avait été renvoyée au Conseil administratif et son traitement a conduit à différents petits projets dans ce secteur, puis sur la contre-route de l'avenue d'Aire et, enfin, sur le trottoir du côté du centre commercial Planète Charmilles. Ce plan devait faire l'objet d'une autorisation de construire, mais il n'est pas encore déposé car il y a une addition de petits problèmes. Une séance «Paroles de quartier» a été organisée avec la présence de MM. Pagani et Tornare.

M<sup>me</sup> Giraud aborde la question foncière. Elle dit que le côté de l'avenue d'Aire qui est contre le centre commercial est une propriété privée (parcelle 4404). Le passage piétons de l'avenue d'Aire (sur lequel ils ont travaillé jusqu'à présent) débouche au bout de la parcelle privée de la Ville de Genève (parcelle 4411). L'autre passage piétons débouche sur un passage sous immeuble qui donne accès à l'une des entrées de Planète Charmilles et, après le trottoir, c'est une propriété privée. L'esplanade devant le centre appartient bien à la Ville. A l'exclusion de celle de la Ville, les propriétés ont une interdiction générale de circulation. Pour pallier ce problème, il faudrait faire un arrêté et constituer une servitude de passage au profit des deux-roues. Mais M<sup>me</sup> Giraud pense que ces procédures ont peu de chances d'aboutir; on ne connaît même pas les dispositions des propriétaires.

La commission apprend que les différents protagonistes sont favorables à combiner les deux pétitions, à savoir une traversée piétonne sécurisée et une traversée vélo. Cela permettrait peut-être d'aménager un parking pour deux-roues sur l'esplanade appartenant à la Ville. C'est faisable et compatible avec une piste cyclable sur la contre-route d'Aire. On pourrait alors sortir de l'avenue de Gallatin sur la contre-route d'Aire et traverser pour se retrouver sur l'esplanade.

M<sup>me</sup> Giraud parle alors du problème de la régularisation des traversées. Jusqu'à aujourd'hui, la Direction générale de la mobilité (DGM) s'est opposée aux feux. Ils n'ont pas exclu, notamment avec les associations de parents d'élèves, de faire des démarches auprès de la DGM. Mais à nouveau, il n'existe aucune garantie d'aboutissement. De toute façon, le plan prévu n'est pas finalisé, puisqu'il faut modifier le projet de la traversée piétonne en la combinant avec la traversée cyclable. Puis la requête en autorisation de construire pourra être déposée.

Pétition: accès au centre commercial Planète Charmilles  
pour les clients non motorisés

Des commissaires interrogent: au fond, la proposition répond à la pétition P-203, et si le Conseil municipal renvoie la pétition P-231 au Conseil administratif les services seraient conduits à faire des modifications dans le projet. Une proposition a-t-elle été préparée? Evidemment, les deux demandes sont plus complémentaires qu'incompatibles.

Les auditionnés répondent que le trottoir pourra être fait dès qu'une autorisation de construire sera octroyée et que, justement, un trottoir traversant est prévu aux accès du parking. Il a également été prévu de reculer les places de stationnement pour avoir une meilleure visibilité pour le passage piétons et de créer une avancée de trottoir pour lutter contre le stationnement intempestif.

M<sup>me</sup> Giraud explique que, concernant les vélos, il ne sert à rien de faire des traversées pour les vélos si elles ne débouchent que sur le trottoir. Cela dit, elle comprend bien les cheminements voulus par les pétitionnaires.

*Discussion et vote*

Le groupe démocrate-chrétien a été très intéressé par tout ce qui a été dit et par la volonté des pétitionnaires d'accéder au centre commercial avec leurs vélos, car c'est comme cela que l'avenir se dessine. Avec la volonté du responsable de Planète Charmilles et de la Ville, les conditions sont réunies pour arriver à des améliorations dans ce secteur. Ils préconisent donc le renvoi de cette pétition au Conseil administratif pour que ce dernier trouve la meilleure solution possible.

Les Verts trouvent cette pétition excellente et la soutiendront vivement.

L'Union démocratique du centre, qui a le souci constant que la population de la ville vive dans les meilleures conditions et qui est satisfait de ce qui a été exposé par les représentants de l'administration, soutiendra le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Le Parti socialiste fera de même. Une de leur commissaire relève l'excellente coopération du représentant de Planète Charmilles. Elle ajoute que cette pétition est liée à la réponse à la pétition P-203, et que la Ville fera son possible, compte tenu des contraintes. En effet, la Ville n'a pas la maîtrise foncière totale pour mettre en œuvre le projet. Elle est soumise à la DGM et n'est pas maîtresse totale du jeu, mais cette commissaire trouve qu'il est bien de montrer qu'on a entendu et qu'on fait tout ce qu'on peut.

Une autre membre du groupe socialiste prend la parole pour dire qu'elle n'a rien à ajouter, si ce n'est que cette pétition est excellente, notamment son souci de la sécurité cycliste.

Une représentante d'A gauche toute! a revu le directeur du centre commercial qui lui a fait comprendre qu'il avait étudié la proposition qu'elle avait faite lors de

Pétition: accès au centre commercial Planète Charmilles  
pour les clients non motorisés

son audition. Il est allé voir le mur et a songé à la possibilité d'y mettre des panneaux pour attacher les vélos. Mais malheureusement cela n'est pas possible, car il s'agit de la place pour les ambulances. Son groupe renverra aussi cette pétition au Conseil administratif.

Le commissaire radical dit que, avec le représentant de Planète Charmilles qui a la volonté de faire quelque chose et les services de la Ville qui travaillent déjà sur ce projet, une solution sera pour bientôt. Il est pour le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Les libéraux, pour les mêmes raisons que les autres groupes, souhaitent le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Le renvoi de la pétition P-231 au Conseil administratif est accepté à l'unanimité.

La commission des pétitions vous recommande donc de renvoyer cette pétition «Pour un accès amélioré et sécurisé au centre commercial Planète Charmilles pour les clients non motorisés» au Conseil administratif pour qu'il prenne une mesure.

*Annexes:* pétition, lettre de M. Wyss, directeur du centre commercial Planète Charmilles, à Anouk et Martin Gonzenbach Dunant, pétitionnaires, et plan de situation

Pétition: accès au centre commercial Planète Charmilles  
pour les clients non motorisés

## Pétition pour un accès amélioré et sécurisé au Centre commercial Planète Charmilles pour les clients non motorisés

Considérant que

- Planète Charmilles est un important centre commercial de quartier
- Le commerce de proximité ne devrait pas générer une surcharge de trafic automobile
- L'espace est abondant en surface près de la pailloire
- Aucune structure de stationnement n'existe pour les vélos aux abords du centre commercial

Nous invitons la direction du Centre commercial et la Ville de Genève

- À améliorer la qualité et la sécurité des accès piétons et vélos à Planète Charmilles, notamment la traversée de l'av. d'Aïre
- À aménager en surface un parking à vélos abrité et sûr pour les clients du centre commercial
- À installer près de celui-ci une gare à caddies
- À concerter pour ce projet les usagers du centre commercial par le biais du Forum St-Jean Charmilles et des associations telles que Pro Vélo Genève

	Nom	Prénom	Adresse	Signature
--	-----	--------	---------	-----------

Collectif d'habitants du quartier à l'origine de la pétition : Martin Gonzenbach; Anouk Dunant Gonzenbach; Alain Dubois; Yves Moylan; Marcel Mühleslein; Cyril Erni; Mylène Doquier; Barbara Filla; Valérie Nicoud; Paolo Galloro; Oskar Nkeberesa

À retourner jusqu'au 30 avril 2009 à l'adresse

*Pétition pour un accès amélioré à Planète Charmilles*  
p.a. Maison de Quartier de St-Jean  
8, ch. François-Furet  
1203 Genève

Pétition: accès au centre commercial Planète Charmilles  
pour les clients non motorisés

Anouk et Martin Gonzenbach Dunant  
19 C rue de Saint-Jean  
1203 Genève  
[anouk martin@gonzen.com](mailto:anouk martin@gonzen.com)  
022 340 27 14

A l'attention du  
Président du Conseil municipal  
de la Ville de Genève  
Palais Eynard  
4 rue de la Croix-Rouge  
1211 Genève 3

Genève, le 30 août 2009

**Concerne: Pétition pour un accès amélioré et sécurisé au Centre  
commercial Planète Charmilles pour les clients non motorisés**

Monsieur le Président,

Au nom du collectif d'habitants à l'origine de cette pétition, nous vous transmettons la pétition intitulée "pour un accès amélioré et sécurisé au Centre commercial Planète Charmilles pour les clients non motorisés".

En effet, soucieux de la sécurité des piétons et des vélos accédant au Centre commercial, notamment par la traversée de l'avenue d'Aïre, où malheureusement une personne a perdu la vie, et désireux d'en améliorer l'accès à vélo, ce collectif d'habitants effectue quatre demandes dont voici la teneur:

Le collectif d'habitants invite par cette pétition la direction du centre commercial et la Ville de Genève à améliorer la qualité et la sécurité des accès piétons et vélos à Planète Charmilles. Un point noir pour la sécurité est le dernier tronçon de l'avenue Gallatin débouchant sur la contre-route de l'avenue d'Aïre, principal axe piétonnier emprunté par les habitants de Saint-Jean pour se rendre à la Migros.

Le collectif demande également à aménager en surface un parking à vélos abrité et sûr pour les clients du centre commercial, en faisant remarquer que l'espace est abondant en surface près de la patinoire, et à installer près de celui-ci une gare à caddies. En effet, actuellement lorsque le client cycliste décharge son caddie pour mettre ses courses sur son vélo ou sur sa charette, il est ensuite obligé de ramener le caddie au sous-sol en laissant ses achats sans surveillance. L'aménagement inexistant pour les cyclistes contraste avec la facilité de parking offerte en souterrain aux automobilistes.

En dernier lieu, le collectif d'habitants demande à la direction du Centre commercial et à la Ville de Genève de consulter pour ce projet les usagers du Centre commercial par le biais du Forum St-Jean Charmilles et des associations telles que Pro Vélo Genève.

Le nombre de personnes à avoir signé cette pétition est de 255.

Pétition: accès au centre commercial Planète Charmilles  
pour les clients non motorisés

En vous remerciant d'avance pour la suite que vous donnerez à nos préoccupations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

 André Durand  
Gonzenbach

Martin Gonzenbach



- Annexes: - 34 feuilles de pétition totallsant 255 signatures.
- Copies à : - Direction du centre commercial Planète Charmilles  
- Société coopérative Mlgros Genève

Pétition: accès au centre commercial Planète Charmilles  
pour les clients non motorisés

9, promenade de l'Europe  
Case postale 103  
1211 Genève 13  
Tél. 022 949 77 90  
Fax 022 949 77 91  
info@planete-charmilles.ch  
www.planete-charmilles.ch

Monsieur et Madame  
Anouk et Martin Gonzenbach Dunant  
19C, rue de St Jean  
1203 Genève

N/Réf. JPW/jc

Le 6 septembre 2009

Concerne : Accès amélioré et sécurisé au centre commercial

Madame, Monsieur,

Votre courrier daté du 30 août 2009 nous est bien parvenu et a retenu notre meilleure attention. Pour votre information, l'annexe, les trente-quatre feuilles de signatures de pétitionnaires, n'était cependant pas jointe à vos lignes.

Vous abordez dans vos lignes un sujet qui, comme vous pouvez vous en douter, nous – la direction du centre commercial, les commerçants et les propriétaires du centre - tient particulièrement à cœur, pour des raisons évidentes, et sur lequel nous nous penchons depuis quelques temps déjà.

Comme nous, vous avez constaté que le principal interlocuteur reste la Ville de Genève, puisque dès la limite du bâtiment, resp. le trottoir, nous n'avons plus d'emprise sur les décisions. Nous savons par contre qu'il existe, à ce sujet, une motion déposée au Conseil communal qui devrait permettre d'avancer dans ce dossier et de répondre à vos légitimes attentes.

Nous vous réitérons nos remerciements et, dans l'attente de votre prochaine réponse, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Centre commercial  
Planète Charmilles

Jean-Pierre Wyss  
Directeur



Pétition: accès au centre commercial Planète Charmilles  
pour les clients non motorisés*Premier débat*

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann** (Ve). Cette pétition excellente a été acceptée à l'unanimité en commission des pétitions, et les Verts en sont ravis, car il faut maintenant que nous arrivions à faciliter la vie des cyclistes en ville de Genève. C'est sympa d'acheter des vélos électriques pour les employés de la Ville, mais aidons aussi les cyclistes dans leur vie quotidienne à Genève!

Cette pétition demande plusieurs choses. D'abord, l'amélioration de l'accès du centre commercial Planète Charmilles pour les piétons et les cyclistes. Ce centre commercial est un centre important du quartier de Saint-Jean et du quartier des Charmilles. C'est le seul endroit où nous avons finalement un supermarché de grandeur standard ou satisfaisante, diront certains... je ne sais pas.

Nous constatons que tout est fait pour accéder à ce centre en voiture, toutes les facilités sont là pour les automobilistes, mais les cyclistes, eux, ont beaucoup plus de peine à aller faire leurs courses dans ce magasin.

Cette pétition me rappelle d'ailleurs que nous avons, nous les Verts, déposé une motion qui demandait de créer une petite zone piétonne sur l'avenue De-Gallatin. Nous attendons toujours la réponse à cette motion. Cela me rappelle aussi une pétition des parents d'élèves d'une école du secteur qui demandait, il y a déjà trois ou quatre ans, d'améliorer la traversée piétonne sur l'avenue d'Aire – face au centre commercial – amenant sur l'avenue De-Gallatin, pour que les enfants puissent traverser en sécurité. Là aussi, nous attendons toujours une réponse.

Nous avons quand même constaté avec satisfaction en commission que les services de M. Pagani ont plein d'idées et de projets. Certes, ils n'ont pas l'intention, nous l'avons bien compris, de créer une zone piétonne devant l'avenue De-Gallatin, mais nous ne désespérons pas. Nous essaierons à nouveau et nous enfoncerons le clou! Mais il y a quand même des projets de pistes cyclables assez intéressants pour accéder au centre commercial et pour que les cyclistes puissent traverser ce passage sur l'avenue d'Aire.

Néanmoins, nous avons entendu que ce projet était à bout touchant, qu'il arriverait bientôt. Nous ne voyons toujours rien venir, mais nous savons que M. Pagani, qui d'ailleurs nous écoute attentivement ce soir, fera diligence. Merci, Monsieur le maire! (*Remarque de M. Wisard.*) Mon chef de groupe me prie de vous demander où vous en êtes avec la place Neuve... (*Rires.*)

Cette pétition demande aussi de créer un parking vélos abrité pour les cyclistes qui iront au centre commercial. Il y a une énorme esplanade devant ce centre commercial, laquelle – comble de la chance! – appartient à la Ville de Genève. Les cyclistes, on dit tout le temps qu'ils gênent, qu'ils se garent n'importe où, mais, quand il s'agit de leur créer un petit parking, alors là, on ne voit plus rien...

Pétition: accès au centre commercial Planète Charmilles  
pour les clients non motorisés

Si les pétitionnaires demandent avec tant d'insistance ce parking vélos, c'est pour que nous puissions attacher nos vélos, pour être sûrs qu'ils seront encore là à notre retour. Mais c'est surtout pour qu'ils soient couverts. Les voitures ont bien un parking souterrain – pourquoi pas? – mais les vélos auraient peut-être aussi droit à un petit couvert, histoire que nous ne rentrions pas chez nous les fesses toutes mouillées lorsqu'il pleut... Une gare à caddies est aussi demandée à côté de ce parking, mais je sais que cela concerne moins la Ville, puisque c'est plutôt de la compétence du centre commercial. Mais la Ville peut essayer de discuter avec les responsables du centre commercial pour créer cette gare à caddies.

Là aussi, les cyclistes demandent simplement ce qui est acquis depuis toujours pour les automobilistes. Ma volonté n'est pas d'enlever des acquis aux automobilistes quand ils font leurs courses, mais de revendiquer le fait que nous pouvons aussi transporter à vélo l'équivalent de deux ou trois sacs Migros. Toutefois, il faut réussir à les monter du supermarché jusqu'à notre vélo. Sans gare à caddies en haut, c'est relativement impossible, et c'est dommage. Je vois déjà ceux qui se disent: «Mais non, comment une cycliste folle pourra-t-elle transporter plusieurs sacs Migros sur son vélo? Même Sarah n'y arrivera pas...» Or des systèmes de paniers, de sacoches et même de remorques nous ont été largement présentés en commission; ils feront très bien l'affaire.

La concertation entre les usagers et les associations de défense du vélo, comme Pro Vélo, que nous avons auditionné, est aussi une demande de cette pétition. Nous savons que la Ville déjà consulte ces associations régulièrement, mais ce n'est pas suffisant. Il serait bien qu'un travail plus approfondi soit fait sur ce quartier qui manque cruellement d'accès pour les cyclistes. D'autant que, je le rappelle, nous avons perdu la piste cyclable le long du pont Sous-Terre, la piste cyclable le long de la rue de Saint-Jean, les deux pistes cyclables de l'avenue De-Gallatin... Bref, c'est le petchi à Saint-Jean pour les cyclistes!

Nous nous réjouissons donc que la Ville prenne langue avec un forum qui existe déjà et qui réunit les responsables et les propriétaires du centre commercial, les usagers, les concierges, la police, pour essayer de défendre les intérêts des pétitionnaires et des habitants du quartier. Finalement, le vélo n'est pas seulement un moyen de déplacement quand on a les mains vides. Il faut bien comprendre que les cyclistes, dans cette ville, aiment faire du vélo, parce que c'est un moyen de transport rapide, pratique, économique et, surtout, écologique. Et ces gens ont aussi une famille et ils doivent faire des courses.

Il nous serait maintenant agréable de voir la vie de ces cyclistes facilitée et, si la Ville a pour objectif d'encourager les déplacements en mobilité douce, il faut alors faciliter la vie des personnes qui veulent utiliser ces mobilités douces. Merci beaucoup!

Pétition: accès au centre commercial Planète Charmilles  
pour les clients non motorisés

**M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer** (AGT). Je le dis d'emblée, je n'évoquerai pas le cyclisme, car ma collègue Sarah Klopmann en a très bien parlé. Je resterai sur la sécurité.

Le groupe A gauche toute! estime que les revendications des pétitionnaires sont justes. En effet, il faut absolument améliorer l'accès au centre commercial Planète Charmilles, où il y a eu un accident au cours duquel une maman a perdu la vie. C'est la raison pour laquelle nous voterons le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour l'Union démocratique du centre, certaines améliorations sont toujours profitables aux cyclistes et nous allons tout à fait dans le sens des demandes des signataires de la pétition. En effet, pour nous, elles sont réalisables et elles peuvent donc être envisagées.

Toutefois, nous aimerions insister sur un point. Nous notons que la pétition demande, pour les vélos, un parking abrité et sûr. S'il est techniquement possible de créer un abri, le rendre sûr est aujourd'hui à Genève un objectif inatteignable... (*Protestations.*) Eh oui! Même nos appartements fermés à clé n'y résistent pas... (*Exclamations.*) La délinquance et la petite criminalité ont atteint un tel point que la sûreté, comme la sécurité, est à oublier avec la politique actuelle.

Seule dissuasion possible, partielle mais réelle, quelques vidéos permettant a posteriori de participer à l'identification des coupables de vols ou de dégradations.

Nous soutiendrons toutefois le renvoi au Conseil administratif, en espérant qu'il saura prendre les mesures qui s'imposent dans ce sens.

**M. Rémy Burri** (R). Beaucoup de choses ont déjà été dites. C'est vrai que cette pétition est très pertinente. Elle nous a permis, grâce aux présentations faites par les services de la Ville de Genève lors des auditions, de voir qu'il y avait des vrais soucis. Ce n'est pas facile non plus de discuter avec les autorités compétentes, en l'occurrence la Direction générale de la mobilité, qui, apparemment, freine quand même pas mal dans la recherche des solutions.

Nous avons aussi pu constater une réelle volonté de trouver une solution de la part de la direction du centre commercial. Je crois que ce qui manque à cette pétition, c'est quelqu'un qui prenne ce problème à bras-le-corps et mette les gens autour d'une table en vue d'avancer dans le bon sens. Nous sommes convaincus que quelque chose est à faire pour répondre à cette demande. C'est pour cette rai-

## Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

son que le groupe radical recommande également le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

*Deuxième débat*

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité (51 oui).

- 18. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 juillet 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire à la proposition PR-511 de 352 340 francs destiné aux travaux de rénovation des deux dépendances de la villa La Grange situées au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-719 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Alexandre Wisard.**

Cette proposition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des travaux et des constructions le 15 septembre 2009. Sous la maternelle présidence de M<sup>me</sup> Maria Pérez, elle a été examinée lors de ses séances des 18 et 25 novembre, ainsi que du 9 décembre 2009.

Lors de cette dernière séance, la commission a changé de rapporteur, à la demande de M. Lopez Quirland, qui a décidé de se dessaisir de sa charge de rapporteur initialement désigné, tout en précisant qu'il ne rédigerait pas de rapport de minorité.

Le nouveau rapporteur remercie M. Jorge Gajardo Muñoz pour l'excellente précision de sa prise de notes, indispensable à la rédaction la plus complète possible du présent rapport.

---

<sup>1</sup> Proposition, 1196.

**Rappel de la proposition**

Le Conseil municipal a voté le 20 mars 2007 la proposition PR-511 d'un montant de 3 455 740 francs permettant de couvrir les frais d'études et de pré-études destinés à la rénovation de l'enveloppe des deux dépendances de la villa La Grange, à l'aménagement des locaux pour le personnel du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), ainsi qu'à la rénovation des sanitaires publics. Ce crédit couvrirait également les frais d'équipement et de mobilier pour les vestiaires du SEVE.

Au moment du dépôt de cette proposition complémentaire, soit en juillet 2009, les travaux sont encore en cours et laissent apparaître une insuffisance de financement.

**Séance du 18 novembre 2009**

*Présentation de la proposition de crédit complémentaire par M<sup>me</sup> Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, accompagnée de sa collaboratrice, M<sup>me</sup> Barbara Pestalozzi-Bourquin, par M. Philippe Beuchat, conseiller en conservation du patrimoine architectural, ainsi que par des mandataires, MM. Tiziano Borghini et Antoine Muller, architectes*

Après s'être déplacée au parc La Grange et avoir procédé à la visite des lieux, la commission entame l'examen de cette demande de crédit complémentaire.

M<sup>me</sup> Isis Payeras explique que trois facteurs justifient le dépassement de crédit:

- une erreur d'addition est survenue dans la proposition;
- une augmentation des prix des travaux est intervenue entre 2003, année où a été élaboré le devis général, et 2008, où sont rentrées les soumissions des entreprises;
- des travaux imprévus, propres à la rénovation de bâtiments anciens et au renforcement des contraintes légales en matière de sécurité.

Le dépassement a été annoncé en janvier 2009, dans la réponse du Conseil administratif à la question écrite du conseiller municipal Simon Brandt sur l'état des lieux global des dépassements.

La visite des lieux permet notamment de découvrir des toilettes publiques rénovées sur le modèle de celles du Bourg-de-Four, avec des normes antivandalisme respectées avec force nanotechnologies sur les murs et les sols. Et les coûts qui vont avec.

Les commissaires découvrent le bureau rénové du responsable du SEVE pour la rive gauche, ainsi que le poste de contrôle informatique qui permet de piloter l'arrosage, ou encore le parquet historique remis en valeur.

## Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

En réponse aux multiples questions de la commission, on retiendra que:

- l'erreur de plume réside dans le fait que l'administration municipale, pour elle le Service d'architecture, n'a pas clairement présenté le projet, ayant mélangé dans la proposition PR-511 initiale les crédits de construction et de mobilier; c'est donc sa responsabilité qui est engagée;
- malgré un crédit d'étude de 250 000 francs, montant qui représente en général 10% du coût total théorique des travaux, soit 2 500 000 francs, les presque 3 500 000 francs votés en mars 2007 paraissaient très confortables; cela rend d'autant plus surprenant le présent dépassement de crédit de 350 000 francs;
- le devis général tient compte des normes en vigueur en 2003, qui ont évolué en cinq ans, au moment de l'ouverture du chantier;
- décidé, en cours de soumissions, le déplacement de l'emplacement de la cafétéria du SEVE, qui passe du 1<sup>er</sup> étage au rez-de-chaussée, correspond à un changement de programme, ce qui se traduit trop souvent par des surcoûts (il est répondu que cela s'explique par le changement de direction au SEVE, mais que l'incidence financière serait faible);
- malgré cette demande de crédit complémentaire, l'établissement actuel des factures finales présagerait toutefois d'une bonne surprise, à confirmer.

**Séance du 25 novembre 2009***Discussion et vote*

A la demande du commissaire radical, la chronologie de la proposition PR-719 est distribuée. Elle figurera en annexe du rapport.

A la question d'un commissaire libéral, il est répondu que le coût de rénovation des toilettes publiques du parc La Grange se monte à 256 000 francs.

Arrivée au terme de l'examen de cette proposition PR-719, la commission des travaux et des constructions décide de voter.

*Prises de position et vote*

Les prises de position vont évoluer au fur et à mesure des déclarations des commissaires, et de la discussion sur un amendement à la proposition.

Le commissaire radical n'admet pas l'erreur de plume invoquée pour justifier une partie du dépassement du chantier des dépendances de la villa La Grange et il propose, par conséquent, un amendement soustrayant 191 839 francs du total de 352 340 francs.

## Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

Les commissaires du Parti libéral déclarent, dans un premier temps, vouloir s'abstenir sur l'ensemble de la proposition PR-719, les erreurs répertoriées étant en partie consécutives à l'emploi de codes inadaptés.

Ils soupçonnent des redondances financières entre la présente proposition PR-719 et la proposition PR-745 (crédit complémentaire pour l'Orangerie-Théâtre), simultanément à l'étude de la commission des travaux et des constructions.

Ils affirment que, pour le prix de quatre crédits de rénovation de toilettes en ville de Genève, on peut construire une maison.

En ce qui concerne l'amendement radical, les commissaires libéraux estiment que celui-ci constitue une sanction pour le magistrat et les hauts cadres, mais pas pour les fonctionnaires dans leur ensemble.

Dans un premier temps, un commissaire démocrate-chrétien déclare soutenir la proposition PR-719 ainsi que l'amendement proposé par le Parti radical, puis, au terme des échanges, il refusera finalement cet objet.

De même, le groupe de l'Union démocratique du centre s'abstiendra dans un premier temps sur la proposition PR-719, tout en approuvant l'amendement des radicaux, puis finalement il la refusera au terme des prises de position.

Un commissaire Vert déplore plusieurs vices dans le traitement de cet objet. Il ne comprend pas l'erreur de plume, alors que le document est censé avoir été lu et relu par diverses personnes avant d'aboutir au Conseil municipal. Il ne comprend pas non plus que les coûts n'aient pas été mis à jour durant les cinq ans qui se sont écoulés entre l'établissement du devis général et le lancement des soumissions. Il déplore le changement de programme tardif que constitue le déplacement de la cafétéria du personnel du SEVE du 1<sup>er</sup> étage au rez-de-chaussée. Enfin, s'agissant des toilettes, les services auraient dû informer le Conseil municipal des conséquences financières des décisions du Conseil administratif sur la sécurité et l'hygiène des toilettes. Pour ces raisons, les Verts refuseront la proposition PR-719.

Estimant les erreurs de plume toujours possibles, les commissaires socialistes ne veulent pas sanctionner pour cela la transparence des services de l'administration municipale. Ils accepteront donc le crédit complémentaire.

Les représentantes d'A gauche toute! voteront la proposition PR-719, et proposent que la commission témoigne son éventuelle désapprobation par rapport aux erreurs ou inexactitudes constatées par une motion ou une résolution en séance plénière, plutôt que par le refus de cette ouverture de crédit complémentaire.

Au terme de ce chassé-croisé d'arguments, l'amendement proposé par le commissaire radical est refusé par 7 non (2 AGT, 2 S, 3 Ve) contre 7 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC).

## Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

Au vote final, la proposition PR-719 est refusée par 10 non (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 3 Ve) contre 4 oui (2 AGT, 2 S).

*PROJET D'ARRÊTÉ REFUSÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire à la proposition PR-511 de 352 340 francs destiné à la rénovation des deux dépendances de la villa La Grange, situées au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 352 340 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 6910 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit initial selon les mêmes modalités.

*Annexe mentionnée*



## CHRONOLOGIE DE L'OPERATION

(Version courte)

nom de l'objet	DEPENDANCES DE LA VILLA LA GRANGE RENOVATION
adresse	Route de Frontenex 71 / Parc La Grange
n° PFI	043.044.03
architecte(s) responsable(s) de l'opération	Madame Barbara Pestalozzi Bourquin
service bénéficiaire	Service des espaces verts (SEVE)

19 septembre 2003	Présentation du devis général par les mandataires GM Architectes Associés SA au service d'architecture.
26 septembre 2003	Nouvelles décisions pour la modification du projet : regroupement des vestiaires dans l'annexe de la Dépendance Orangerie (30 places pour H et 16 pour F) avec une cafeteria commune pour les collaborateurs du SEVE travaillant dans les parcs, simplification des travaux d'aménagements extérieurs. Les locaux pour le personnel de l'établissement horticole restent indépendants dans le corps principal de cette dépendance.
7 novembre 2003	Séance de mise au point du nouveau programme et projet avec les architectes (selon décisions du 26 septembre 2003).
5 décembre 2003	Présentation du projet modifié au service d'architecture.
Hiver 2003/2004	Des nouvelles démarches sont venues se rajouter au programme initial : <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour le DAC : utilisation de l'écurie pour local des contes,</li> <li>- par la Voirie : installation des WC autonettoyants.</li> </ul>
5 avril 2004	Autorisation de construire délivrée par le DAEL.
23 juin 2004	Extrait du Conseil administratif qui décide de réaffecter le mazot et l'ancienne gare au parc des Eaux-Vives en faveur du conte et de la poésie dès que le SEVE pourra disposer des nouveaux locaux dans les Dépendances de la Villa La Grange selon programme cité ci dessous.
Été 2004	Finalisation du devis général et début de la rédaction de la proposition de crédit (PR).

## Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

30 novembre 2004	Devis général terminé par les architectes avec le programme suivant (avec les prix 2003) :
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépendance « Avenue » accueillera au rez-de-chaussée des WC publics (y compris handicapés), proches des zones de jeux enfants et du Théâtre de l'Orangerie, un atelier de peinture, ainsi qu'un atelier de serrurerie. L'appartement de fonction de l'étage est conservé en l'état.</li> <li>- Dépendance « Orangerie » s'organisera autour de deux vestiaires (l'un pour l'établissement horticole, l'autre pour les équipes de jardiniers travaillant dans les parcs et alentours). Ces vestiaires, pourvus chacun de cabéleria et de bureaux, sont prévus pour des équipes mixtes. A l'étage, l'appartement de fonction existant est conservé en l'état.</li> <li>- La Ferme centrale, dédiée au SEVE, servira de garage et atelier au rez-de-chaussée, de dépôt à l'étage. L'entreposage des palettes sera plus fonctionnel à l'aide d'un engin type « trans-palettes » qui permettra l'accès aux surfaces du 1<sup>er</sup> étage.</li> </ul>
8 décembre 2004	Extrait du Conseil administratif qui approuve la proposition à soumettre au Conseil municipal en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de Frs 4'378'900 :
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un crédit de Frs 4'280'200 destiné à la rénovation des Dépendances de la Villa La Grange, situées au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle n° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives, cadastrées sous n°s H4, H5, H6, H97 et H98, d'une surface totale de 802 m<sup>2</sup> au sol ;</li> <li>- un crédit de Frs 98'700 destiné à l'équipement et au mobilier pour les vestiaires du SEVE.</li> </ul>
18 et 19 janvier 2005	Portant le n° PR-376, la proposition de crédit est inscrite à l'ordre du jour des séances plénières du Conseil municipal et renvoyée à la commission des travaux.
6 avril 2005	Audition du service d'architecture par la commission des travaux pour la présentation du projet (Power Point existant).
8 avril 2005	Lettre de M. Broggin, Président de la commission des travaux, avec une série des questions relatives à la proposition de crédit.
10 mai 2005	Note de M. Tornare à M. Broggin de la commission des travaux en précisant le nombre des collaborateurs travaillant dans les secteurs des parcs de la Grange, des Eaux-Vives et quai Gustave Ador.
11 mai 2005	Visite des lieux avec la commission des travaux avec nouvelle audition des utilisateurs et mandataires.
11 mai 2005	Note à M. Broggin, Président de la commission des travaux avec le récapitulatif des sanitaires publics dans les deux parcs existants et futurs ainsi que d'autres réponses relatives à utilisation par le SEVE des divers lieux dans les deux parcs. Dans cette note, le sujet relatif au remplacement des sanitaires existants par la variante autonettoyante (seuls 2 WC sont prévus à la place de 9 existants) est mentionnée selon les exigences de la Voirie.
31 août 2005	Nouvelle séance à la commission des travaux avec l'acceptation de la proposition jointe par M. Ferrazino le 26.05.2005 de maintenir des sanitaires publics tels qu'ils existent en prévoyant uniquement leur rénovation avec la pose des appareils en inox et la construction d'une gaine technique. La solution autonettoyante est définitivement abandonnée.

## Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

- 8-9 novembre 2005 La proposition de crédit, portant le N° PR-376, est refusée par le Conseil municipal en séance plénière.
- Pour mémoire*  
La PR-436 est inscrite à l'ordre du jour du Conseil municipal pour la rénovation du Théâtre de l'Orangerie.
- 30 novembre 2005 Motion n° M- 573 de Mmes Vera Figurek, Ruth Ianz Aoued, Gisèle Thlévent, MM. Sébastien Bertrand, Jacques Mino, François Soltas et Christian Zaugg : « Travaux urgents au parc La Grange ».
- PROJET DE MOTION
- Concernant :
- *le refus par Conseil municipal des deux crédits proposés pas Conseil administratif dans la proposition PR – 376 A ;*
  - *l'urgence de mettre à la disposition des collaborateurs du Services des espaces verts et l'environnement (SEVE) des vestiaires décents et conformes aux normes en vigueur ;*
  - *la nécessité de mettre, sans délai, à la disposition de la population des WC décents en nombre suffisant ;*
- Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui proposer, dans les plus brefs délais :*
- *un crédit d'investissement concernant la mise à la disposition du personnel du EVE de vestiaires séparés hommes/femmes, dans les dépendances de la villa La Grange ;*
  - *un crédit d'investissement pour une remise en état léger des WC traditionnels situés dans les dépendances de la villa La Grange, soit quatre WC homme, quatre WC femmes et un WC handicapés.*
- Extrait du Conseil administratif qui charge M. C. Ferrazlino de revenir début 2006 avec une nouvelle proposition de crédit pour répondre à la M-573.
- 14 et 15 mars 2006 Motion M-573 acceptée par le Conseil municipal (mémo 47, 20.03.2006).
- Il convient de relever que la variante minimaliste a pu être étudiée car l'établissement horticole du SEVE a été déplacé à Vessy, ce qui a permis la libération des locaux prévus initialement pour les vestiaires des 15 collaborateurs.
- 29 mars 2006 Extrait du Conseil administratif pour que M. C. Ferrazlino élabore une réponse à la motion M-573.
- Été 2006 Adaptation du devis général sur la base du programme suivant sans indexation des montants de 2003 :
- Dépendance Orangerie :*
- *corps principal : aménagement de l'atelier de maintenance (ex-serrurerie) au rez-de-chaussée ;*
  - *annexe basse : aménagement des vestiaires hommes (30) et femmes (16) et de la cafétéria pour le personnel du SEVE travaillant dans les parc La Grange, des Eaux-Vives et qual Gustavo Ador.*

## Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

*Dépendance Avenue :*

- *corps principal : aménagement d'un bureau pour le personnel du SEVE ;*
- *annexe basse : rénovation des sanitaires publics existants selon les normes exigées (mise hors des installations et appareils en inox).*

18 octobre 2006	Extrait du Conseil administratif qui approuve la proposition à soumettre au Conseil municipal du 18 octobre 2006, en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de Frs 1'803'790 soit :
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un crédit de Frs 1'745'370 destiné à l'aménagement des vestiaires pour le personnel du SEVE et la rénovation des toilettes publiques existantes dans les Dépendances de la Villa La Grange, situées au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle n°3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives cadastrés sous les numéros H4, H6 et H97 ;</li> <li>- un crédit de Frs 58'420 destiné à l'équipement et au mobilier pour les vestiaires du SEVE.</li> </ul> <p>Cette PR comporte en plus de la variante minimaliste citée ci-dessus (aménagement intérieurs seulement), deux options qui comprennent la remise en état de l'enveloppe de deux bâtiments des Dépendances « Orangerie » et « Avenue ».</p>
28 et 29 novembre 2006	Portant le n° PR 511, la proposition de crédit est à l'ordre du jour des plénières du Conseil Municipal et renvoyée à la commission des travaux.
13 décembre 2006	Audit du service d'architecture par la commission des travaux pour la présentation du nouveau projet (Power Point existant).
21 mars 2007	<p><b>Vote par le conseil municipal d'un crédit de Frs 3'147'061 destiné à la rénovation des dépendances et d'un crédit de Frs 58'420 pour l'équipement et le mobilier.</b></p> <p>Ce vote comprend la totalité des options et confirme le souhait du Conseil municipal d'aménager les locaux pour le SEVE, la rénovation des sanitaires publics mais également la rénovation de l'enveloppe des bâtiments (façades, toitures, fenêtres, volets, portes etc.).</p> <p>Il convient de relever que le montant voté de Frs 3'147'061 est issu d'une « erreur de plume » faite lors de la rédaction de l'amendement de l'arrêté I. En effet les crédits de pré études et études ont été déduits deux fois et le crédit II pour le mobilier a été additionné à celui des travaux.</p>
16 mai 2007	Arrêté du Conseil d'Etat approuvant le vote du Conseil municipal du 21 mars 2007.
13 décembre 2007	Dépôt d'une autorisation de construire complémentaire (DD 48482-2) auprès du DCTI pour tenir compte des modifications du projet selon le vote du crédit de construction.
Dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2008	La Ville de Genève abandonne les procédures pour les appels d'offres selon le règlement communal pour adopter le règlement cantonal 6.05.01 du 17.12.2007.
14 janvier 2008	Reprise des listes des soumissions pour adapter les nouveaux seuils selon le règlement cantonal et reprise des cahiers de soumission pour y mentionner le nouveau règlement.

## Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

18 janvier 2008	Envoi des soumissions : maçonnerie, béton armé, carrelage, installations électriques, échafaudages, crépissage extérieur, construction en bols, pierres naturelles, peinture extérieure, plâtrerie, menuiserie intérieure, chauffage et ventilation, installations sanitaires, ferblanterie et couverture, menuiserie extérieure et volets, peinture intérieure.
16 avril 2008	Extrait du Conseil administratif concernant le coût probable de l'opération suite à la rentrée des soumissions (prix 2008) avec un devis général daté d'août 2003. Coût estimé : Frs 3'750'000 TTC.
19 mai 2008	1 <sup>er</sup> rendez-vous de chantier.
21 mai 2008	Question écrite de Monsieur Simon Brandt, conseiller municipal : « état des lieux des crédits complémentaires ».
29 mai 2008	Autorisation de construire complémentaire n° DD 98482-2 délivrée par le DCTI.
14 novembre 2008	Déménagement des vestiaires du personnel du SEVE au stade de Richemont pour le période hivernale. La cafétéria et les vestiaires devront être terminés pour fin mars 2009.
20 janvier 2009	Le Conseil municipal prend acte de réponse à la QE du 21.08.2008 : « état des lieux des crédits complémentaires », le dépassement de Frs 352'680 francs était annoncé
24 mars 2009	Bouquet de chantier
1 <sup>er</sup> avril 2009	Remise des locaux : cafeteria et vestiaires du personnel du SEVE.
15 juin 2009	Remise des locaux : WC publics (Dépendance Avenue) aux service des bâtiments et logistique et manifestations.
8 juillet 2009	Extrait du Conseil administratif qui approuve la proposition a soumettre au Conseil municipal, en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire à la proposition PR-511 de Frs 352'340, destiné aux travaux de rénovation des deux Dépendances de la Villa La Grange situées au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives.
13 juillet 2009	Mise à disposition des WC publics aux utilisateurs du parc.
14 juillet 2009	Remise du local maintenance (Dépendance Orangerie) au SEVE (Installation provisoire du bureau pour rénovation de ce dernier).
15 septembre 2009	Remise du bureau (Dépendance Avenue) au personnel du SEVE.
15 et 16 septembre 2009	Portant le No PR-719, la proposition est à l'ordre du jour des séances plénières du Conseil municipal et renvoyée à la commission des travaux.
27 octobre 2009	Inauguration.
18 novembre 2009	Audition du service d'architecture et architectes mandataires par la commission des travaux sur place. (visite des locaux et séance dans la cafétéria du SEVE)

## Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

**M. Alexandre Wisard, rapporteur** (Ve). Chers collègues, au nom d'une majorité de la commission des travaux et des constructions, je veux vous dire que cette proposition résume tout ce qu'il ne faut pas faire en matière de suivi de chantier. Pour la faire brève, pour celles et ceux qui n'auraient pas eu le temps de lire le rapport concis et succinct – je n'ose pas dire excellent, puisque j'en suis l'auteur – il y a une accumulation de fautes qui me semble assez incroyable dans une municipalité comme la Ville de Genève.

Tout d'abord, on nous a informés qu'il y avait une erreur de plume dans les montants articulés. C'est à se demander si, finalement, les propositions et les projets d'arrêtés sont lus par les collaborateurs et les collaboratrices de la Ville de Genève. Je pense qu'ils sont tout de même plusieurs à examiner une telle proposition avant de l'envoyer devant ce parlement municipal.

Ensuite, on nous explique qu'un devis général avait été fait, que les soumissions étaient lancées. Malheureusement, cinq ans séparent le devis général des soumissions. A mon avis, c'est de l'amateurisme, mais cela n'engage que moi. Il est évident qu'en cinq ans le monde change, le coût de la vie augmente, et il est extrêmement périlleux d'envoyer des soumissions sans les réactualiser.

Mais nous ne sommes pas au bout de nos surprises... Nous avons appris en cours de travail, puisque la commission est allée sur place, qu'il y avait eu un changement de programme. Une cafétéria était prévue au premier étage pour un service municipal de la Ville de Genève, en l'occurrence le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), puis, en cours de chantier, on a décidé de la mettre au rez-de-chaussée.

Nous appelons cela un changement de programme et, en général, un changement de programme a toujours un coût, puisque les soumissions sont déjà parties. Les entreprises savent très bien que lorsqu'on change le programme en cours de route cela s'appelle des bons de régie et qu'on peut s'amuser avec cela.

Enfin, dernier point, nous essaierons de ne pas trop nous étaler sur les toilettes, mais je dois dire que j'ai découvert la nanotechnologie avec les toilettes de la Ville de Genève... (*Rires.*) En l'occurrence, les toilettes prévues étaient relativement simples – bon, ce sont des toilettes, on ne va pas refaire le monde – mais là, tout à coup, on a voulu les mettre aux normes de la Ville de Genève, telles que vous avez pu les utiliser au Bourg-de-Four. Finalement, ces toilettes adaptées coûtent 250 000 francs. Cela fait cher le pipi, je ne vous le cacherai pas... (*Rires.*)

Bref, il y a là quatre occasions de dire que cette proposition a été extrêmement mal maîtrisée. Je suis désolé de vous le dire, Monsieur Pagani, malgré toute l'estime que j'ai pour vous. Ce qui explique pourquoi aussi bien le groupe des Verts qu'une majorité de la commission des travaux et des constructions ont décidé de refuser ce crédit.

Je me permettrai de terminer en précisant qu'il y a un mois nous avons voté sur un autre dépassement de crédit – nous en avons beaucoup ces temps, mais j'aimerais quand même le relever. Il concernait le Théâtre de l'Orangerie où, là, il nous est apparu que les dépassements étaient justifiés, les circonstances pouvaient les expliquer. Mais ici, je m'excuse, Monsieur Pagani, ce dépassement est inacceptable. Je vous remercie de votre attention.

### *Premier débat*

**M. Guy Dossan (R).** Le groupe radical, comme les Verts, votera contre cette proposition. Le rapporteur, M. Wisard, l'a dit très justement: nous pouvons voter des dépassements de crédits lorsqu'ils sont parfaitement justifiables. Mais là, c'est vraiment une succession d'erreurs dues à l'amateurisme, comme il l'a dit, et je crois que nous pouvons aussi le dire. Il y a franchement des choses inquiétantes.

Nous passerons sur les cinq ans pour présenter un nouveau crédit au Conseil municipal. On oublie d'adapter... enfin, on oublie, on n'adapte même pas les prix cinq ans après! Bien. Mais l'erreur de plume me paraît quand même plus inquiétante. Je suis d'accord, l'erreur est humaine et le fonctionnaire peut parfaitement se tromper, mais quand on se trompe, en l'occurrence de plusieurs centaines de milliers de francs, ça commence à m'inquiéter. Cela veut-il dire que plus personne ne vérifie après? Le fonctionnaire fait le texte et nous savons qu'il faut un certain temps pour que les textes présentés au Conseil administratif soient validés avant d'être envoyés à ce Conseil municipal.

Cela veut dire qu'on met un certain temps pour valider le texte qui nous sera présenté, mais qu'on ne vérifie même pas les calculs! Bon, si c'est juste vérifier les virgules et que certains termes ne nous choquent pas, je m'inquiète. Là, il y a quand même une succession d'erreurs, de manquements, parce que, comme je l'ai dit, je peux comprendre une erreur de plume, mais quand c'est plusieurs centaines de milliers de francs et que personne ne voit rien du bas jusqu'en haut de la hiérarchie, pour moi, il y a un problème quelque part.

La dernière chose, comme l'a aussi soulevé M. Wisard, c'est le changement de programme. On vient maintenant, c'est une habitude, à dix ou quinze fonctionnaires suivant les objets pour nous présenter un projet en commission. Il y a bientôt plus de présentateurs que de commissaires à la commission des travaux et des constructions... Mais alors, si c'est pour nous présenter quelque chose qui, après, sera complètement modifié, alors autant nous dire: «Voilà, cela va coûter 3,5 millions et vous verrez bien ce qu'il en sera à l'arrivée...»

Il y a là quelque chose qui ne joue pas. Je suis désolé, c'est une proposition qui n'est pas digne d'une municipalité comme Genève, avec une quantité

## Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

de fonctionnaires. Ce n'est pas normal. Le groupe radical ne peut accepter une telle proposition. Nous espérons surtout que c'est la seule que nous aurons dans ce style-là, sinon, il faut s'inquiéter. Mais, en tous les cas, ce n'est pas que nous ayons quelque chose contre les travaux. Nous avons bien compris qu'il y avait des choses à faire, mais c'est un vote que nous appellerons un vote sanction. Nous refuserons donc ce crédit.

**M<sup>me</sup> Isabelle Brunier (S).** Le groupe socialiste ne changera pas la position qu'il a prise en commission, tout simplement parce que, de toute façon, c'est une position pragmatique. Les travaux ont été réalisés, les fameuses toilettes et autres dépendances sont utilisées et on pourra bien crier que c'est trop cher, n'empêche qu'il faut payer les entreprises qui ont fait les travaux! De toute façon, on peut avoir des mouvements d'humeur, mais l'argent, un jour ou l'autre, sera versé.

Par conséquent, dans cette optique-là, par gain de paix quelque part, ou en tout cas par souci de ne pas mettre de l'huile sur le feu, pour notre part, nous continuons de dire oui.

**M. Jacques Baud (HP).** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'aimerais rappeler que toutes les bâtisses qui se trouvent dans le parc La Grange sont classées monuments historiques. J'entends par là que, quels que soient les travaux qui s'y déroulent, ils doivent être entrepris avec l'accord entier et total de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). J'espère que c'est le cas, sinon ce ne serait pas acceptable. En son temps, j'avais repéré des problèmes de charpente dans une des bâtisses. Je ne sais pas si les réparations ont été effectuées.

Néanmoins, la façon de considérer la restauration me paraît un peu bizarre. On en parle, mais personne n'a dit que ces bâtisses étaient classées. Cela veut dire que les coûts de restauration sont extrêmement chers et je doute que le budget que je vois là puisse y suffire. Donc, quelque part, il y a une erreur, ce n'est pas possible autrement. Ce budget est à revoir sérieusement avec le Conseil administratif et les personnes concernées, c'est-à-dire la CMNS. Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (AGT).** Mesdames et Messieurs, une erreur de plume et un dépassement de crédit sont toujours regrettables. Malheureusement, mon groupe préfère que cela ressorte à la commission concernée plutôt que de resurgir des années plus tard en commission des finances. Nous n'avons pas vraiment le choix. Pour notre groupe, nous voterons ce dépassement de crédit.

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord vous dire que j'assume entièrement la responsabilité de ces erreurs, parce que erreur il y a, erreur de plume de 191 000 francs, sur un dépassement de 350 000 francs, qui a été annoncée, contrairement à ce que certains de mes prédécesseurs ont fait. Ils annonçaient ces dépassements au bouclage, bien après les élections, et ainsi de suite... Je n'ai pas pour habitude ni d'esquiver les responsabilités, ni de préférer l'opacité à la transparence.

En conséquence de quoi je vous ai annoncé par deux fois, lors d'une séance où nous avons lavé notre linge sale en famille à propos de l'ensemble des dépassements de crédits, avec une liste assez exhaustive, et ce jour, avec ce crédit complémentaire. Ceci étant, Mesdames et Messieurs, il me revient en mémoire que je vous avais présenté en commission un diagramme. Sur l'ensemble des investissements, qui se portent à hauteur de 100 millions de francs, nous avons des dépassements de l'ordre de 3%.

En l'occurrence, si nous décomptons l'erreur de plume, nous sommes à un dépassement, dans le projet qui se montait à 3,5 millions de francs, de 10% – moins l'erreur de plume de 5%. Cela me paraît un risque à prendre dans les immeubles patrimoniaux, Mesdames et Messieurs. Nous y reviendrons. J'assume cette responsabilité des dépassements sur l'ensemble de notre parc, sur l'ensemble de nos investissements, à hauteur de 3%, et je continuerai à l'assumer.

Je trouve un peu regrettable que certains, par sautes d'humeur, décident de manière tout à fait paradoxale de sanctionner, parce qu'ils vont le repayer après et je vais vous expliquer comment. Toujours est-il qu'ils décident de sanctionner alors que, s'il faut présenter des excuses, je présente mes excuses. Mais je le ferai de manière systématique en ce qui concerne les bâtiments anciens et patrimoniaux. Je dois le dire aussi, un assainissement sanitaire était nécessaire pour ces toilettes publiques, qui sont largement utilisées dans le parc La Grange par des mamans et des enfants.

Je suis désolé de vous le dire, Monsieur Dossan, 250 000 francs me paraissent une petite somme par rapport à la nécessité. Il y a des tables pour langer des enfants et je trouve inadmissible qu'on puisse dire: «Oui, on fait des essais de nanotechnologie...» Si ces essais de nanotechnologie permettent d'assainir ces lieux d'aisance, eh bien, je continuerai à faire ces essais! C'est bien la moindre des choses que le service public puisse faire pour la population qui se détend dans ces parcs.

En fait, les impacts de votre décision d'humeur se résumeront à la chose suivante: une majorité ne votera peut-être pas ce crédit et vous vous ferez sanctionner par le Conseil d'Etat, qui nous tapera sur les doigts, moi comme les autres. Il l'a déjà fait une fois d'ailleurs, tout le monde en était un peu décati. Je trouve un

## Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

peu déplorable de se faire gronder par le Conseil d'Etat. Pour moi, il faut assumer cette responsabilité.

Celles et ceux qui n'assument pas cette responsabilité assumeront le fait que celui ou celle qui me remplacera, parce que je ne changerai pas de position, reviendra peut-être aux anciennes pratiques, l'opacité et le bouclage de crédit à vingt ans. Je ne citerai pas son nom, mais comme on a bouclé des crédits d'il y a vingt-cinq ans en arrière!

Voilà, Mesdames et Messieurs, j'en appelle à votre responsabilité pour que les gens qui veulent manifester leur mauvaise humeur au moins s'abstiennent.

**M. Guy Dossan (R).** J'ai bien entendu M. le maire, mais à aucun moment dans mon intervention je n'ai mis en doute le coût des travaux qui ont été faits. La seule chose que j'ai dite, et vous ne pouvez pas me contredire, c'est que le dépassement, quasiment dans sa totalité, est dû à des erreurs de l'administration ou à des manquements. Cela n'a rien à voir avec le coût des travaux.

C'est aussi pour vous faire comprendre que changer un programme, c'est bien sympathique, mais une fois que nous vous avons voté quelque chose, ne changez pas! Nous aurons le même problème dans assez peu de temps avec un quadrilatère – la plaine de Plainpalais, tout le monde a compris – dont nous parlons à la commission des travaux et des constructions, où nous vous avons voté un projet.

Vous avez hérité de ce projet de votre prédécesseur, ce que je comprends très bien, mais vous revenez quelques années après avec quelque chose qui est complètement différent. C'est cette procédure que nous ne pouvons pas accepter. Demandez-nous de vous voter une enveloppe et faites-en ce que vous voulez! Ainsi, au moins, on ne sera pas surpris à l'arrivée en se disant: «Tiens, on a voté quelque chose, puis au final ce n'est pas du tout ça...»

Je n'ai rien à dire sur le coût des travaux de La Grange, parce que nous avons bien compris que c'était patrimonial et que ce genre de bâtiment historique réserve des surprises. C'est simplement la procédure qui nous déplaît.

**M. Alexandre Wisard (Ve).** Je suis désolé de reprendre la parole après le magistrat, et je m'en excuse... Mais, à la dernière séance de la commission des travaux et des constructions qui traitait cet objet, je laissais une porte de sortie honorable à notre maire à tous, M. Pagani. Il était fait mention que la demande de crédit complémentaire laissait peut-être présager, à l'établissement final des factures, une bonne surprise. Je m'attendais ce soir à ce que M. Pagani nous fasse part d'une bonne surprise, j'attends encore...

*Deuxième débat*

*Mis aux voix, l'arrêté est refusé par 36 non contre 24 oui.*

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, M. Wisard m'a tendu une perche, mais, dans la mesure où je n'attendais pas ce dossier ce soir, puisque les travaux dureraient – je vous remercie d'avoir accéléré le rythme – je demande le troisième débat. Je me renseignerai quant au délai de la finalisation du bouclage de cet objet. J'espère que vous me suivrez, Madame la présidente.

**La présidente.** Monsieur le maire, on me dit que le Conseil administratif ne peut solliciter un troisième débat... Dont acte. Monsieur Zaugg...

**M. Christian Zaugg (AGT).** Madame la présidente, pour éviter des quiproquos, nous demandons le troisième débat.

**La présidente.** Bien. Il y a plusieurs demandes de parole. Monsieur Buschbeck, vous avez la parole...

**M. Mathias Buschbeck (Ve).** Je feuillette mon règlement, Madame la présidente, car il me semble qu'on ne peut pas demander un troisième débat sur un projet d'arrêté refusé... (*Protestations.*)

**La présidente.** Le bureau me confirme qu'il est possible de demander un troisième débat quand bien même le projet d'arrêté a été refusé. Je vous cite l'article 80 de notre règlement: «Dans le troisième débat, on peut reprendre toutes les questions traitées dans le deuxième. La discussion est ouverte sur chaque article tel qu'il a été voté en deuxième débat.» Madame Isabelle Brunier, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Isabelle Brunier (S).** Puisqu'il semblerait que le Conseil administratif ne peut demander le troisième débat, et comme M. Zaugg s'est rassis sans vraiment confirmer sa requête, je demande le troisième débat.

**Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée.**

## Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

**La présidente.** Ce troisième débat aura donc lieu à notre prochaine séance, non pas le 31 mai, qui sera une séance consacrée aux motions, mais à la première session du mois de juin. Vous demandez la parole, Monsieur Wisard? Je vous la donne.

**M. Alexandre Wisard (Ve).** Madame la présidente, chers collègues, je m'étonne quand même. J'aimerais que le Conseil administratif lise de temps en temps les rapports de ce Conseil municipal. M. Pagani a effectivement affirmé devant la commission qu'il attendait les dernières factures pour nous annoncer des bonnes surprises. Or, ce soir, tout à coup, il redécouvre, parce que le rapporteur lui rappelle ses paroles, qu'il devait vérifier la facture finale. Au nom des Verts, je m'étonne qu'il prenne un peu de temps jusqu'au troisième débat pour faire son travail et vérifier. Vraiment, nous sommes extrêmement déçus par cette position.

**M. Rémy Pagani, maire.** Monsieur Wisard, j'aimerais juste vous rappeler quelques petits et gros dossiers que nous menons. J'estime que l'administration, bien qu'elle fasse un travail considérable, a droit à un certain nombre d'égards. Je pensais que ce dossier-là ne passerait pas ce soir. Il ne faut quand même pas pousser le bouchon trop loin, Monsieur Wisard...

Je trouve que vous devez me laisser le temps nécessaire pour faire en sorte que les factures soient rentrées et que je puisse vous proposer des comptes complets. Nous avons fait un travail considérable pour les réponses aux questions écrites et aux motions, et pour la mise à niveau des boucllements de crédits qui n'avaient pas été votés depuis vingt-cinq ans... Vous me laisserez seul juge de ma manière de boucler ces dossiers.

- 19. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 26 juin 2007 de MM. Jean-Marc Froidevaux, Alexis Barbey, Jean Sanchez, M<sup>mes</sup> Fabienne Aubry Conne, Danièle Magnin, MM. Roland Crot, Jacques Hämmerli, Simon Brandt, Olivier Fiumelli et M<sup>me</sup> Christine Camporini, renvoyée en commission le 15 octobre 2007, intitulée: «Pour la mise en œuvre d'un instrument d'évaluation de la quotité nécessaire des subventions aux institutions culturelles» (M-691 A)<sup>1</sup>.**

#### **Rapport de M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer.**

La commission s'est réunie les 26 février, 2 et 30 avril, ainsi que le 7 mai 2008, sous la présidence de M. Jean-Marc Froidevaux. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Paulina Castillo et M<sup>me</sup> Zeinab Diallo, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

#### **Rappel de la motion**

Considérant notamment l'expertise effectuée au Grand Théâtre de Genève tendant à l'étude de l'adéquation des moyens financiers mis à sa disposition et le cahier des charges qui est le sien (audit Sherwood Alliance);

constatant qu'il s'agit là d'une analyse originale sollicitée par le Conseil administratif qui a établi dans quelle mesure la subvention était adéquate par rapport au cahier des charges du Grand Théâtre et qui situait ce montant au regard d'opéras au fonctionnement comparable;

considérant:

- que, ainsi généralisée à l'ensemble des institutions culturelles, cette analyse compléterait l'ensemble des rapports d'évaluation effectués par le Conseil administratif, lesquels portent aujourd'hui pour l'essentiel sur l'accomplissement des objectifs assignés selon, en général, les contrats de prestation;
- que cette expertise constituerait un instrument neutre qui compléterait l'analyse faite par le Conseil administratif et déterminerait de façon objective le montant de subvention qui doit être attribué en fonction des objectifs assignés, le débat politique demeurant évidemment réservé;
- qu'une telle expertise procède des principes de l'analyse budgétaire par missions et prestations à laquelle tend notre municipalité;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 165<sup>e</sup> année»: Développée, 2054.

## Motion: subventions aux institutions culturelles

- que, certes, cette tâche confiée à un auditeur spécialisé a un coût important, si bien qu'elle s'effectuerait par étapes définies par le Conseil administratif et renouvelées au rythme que celui-ci fixera;

au vu de ces motifs;

vu les articles 24 et 29 de la loi sur l'administration des communes;

à l'initiative de ses membres soussignés,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à procéder, en complément des rapports d'évaluation effectués par le département de la culture, à l'expertise des institutions culturelles de la Ville de Genève sous l'angle particulier de l'adéquation des montants dont dispose chacune d'entre elles au regard des tâches qui leur sont assignées aussi bien que des tâches qu'elles accomplissent.

**Séance du 26 février 2008***Audition des motionnaires*

M. Jean-Marc Froidevaux, motionnaire, explique que cette motion résulte de la lecture du rapport d'audit Sherwood sur le Grand Théâtre, auquel elle fait discrètement allusion. Ce rapport relève un certain nombre de points relatifs à l'adéquation entre les moyens et les objectifs.

Le Conseil municipal attribue des subventions à de nombreuses associations culturelles sans se préoccuper de cette problématique. Certaines de ces associations, comme celle du Festival de la Bâtie, sont en conflit permanent; la question de savoir si les moyens d'accomplir leur mission sont suffisants n'a jamais été posée. Le motionnaire insiste pour que ces expertises se fassent dans le cadre de subventionnements importants. Il ajoute qu'il n'y a pas de diablerie dans cette motion, qui n'a pas pour but de porter atteinte à l'image de l'une ou l'autre de ces associations. A son avis, les conclusions feront ressortir qu'elles sont généralement sous-dotées. En effet, la Ville de Genève a négocié la majorité de ces subventions il y a de nombreuses années, et celles-ci sont restées stables alors que leurs prestations se sont développées. Leurs missions devraient être mieux définies, en rapport avec les moyens dont disposent les collectivités publiques.

M. Alexis Barbey, autre motionnaire, note que, dans l'audit Sherwood, il y avait non seulement la recherche d'une adéquation entre les moyens et les objectifs, mais aussi une comparaison intéressante entre le Grand Théâtre et d'autres institutions similaires. Il pense qu'il sera plus facile pour un organisme externe de réunir les informations et de les soumettre aux élus. Il ne serait pas indispensable d'aller aussi loin que dans l'audit Sherwood.

Une commissaire demande quelles seraient les institutions concernées et de quelle manière seraient couverts les frais de telles démarches. Elle ajoute que, si les moyens alloués étaient insuffisants, cela provoquerait un débat politique sur une réévaluation des subventions et des missions et elle s'interroge sur une éventuelle réduction des missions.

Pour répondre à la première question, M. Froidevaux explique que la Ville ne va pas dépenser 100 000 francs pour une association qui reçoit une subvention de 75 000 francs. Les institutions concernées sont celles qui ont un cahier des charges comportant des objectifs clairement définis; celles qui n'en ont pas ne peuvent faire l'objet d'une évaluation de cette nature. Quand la subvention est importante, les objectifs sont clairement définis. Il dit qu'il est impossible de répondre à la dernière question. Il n'en a pas l'autorité. Par ailleurs, il s'agit d'un processus à long terme et il espère bien qu'à cette occasion son opinion ne sera pas demandée. Il doit y avoir un rapport entre la demande et l'offre. S'il n'y a pas de rapport, il faudrait équilibrer. Il serait possible d'équilibrer soit en donnant plus, soit en réduisant l'objectif.

Faisant allusion aux problèmes à Saint-Gervais et à la Fondation d'art dramatique (FAD), un commissaire demande si ces institutions seraient concernées par cette motion. M. Froidevaux précise que, dans ces cas, un cabinet d'expertise pourrait intervenir facilement et dans un délai raisonnable, tout en sachant que les résultats ne seront pas paroles d'évangile; ils serviront de base pour comprendre la manière dont sont allouées les ressources budgétaires de la Ville. Il ajoute que, pour la FAD ou le Festival de la Bâtie, la mission est claire que et la question qui se pose est de savoir si la mission est viable, compte tenu des moyens. Est-ce que le fait, pour la FAD, de tenir deux théâtres ou trois, constitue une économie d'échelle ou un surplus de coûts? La seule manière d'arbitrer est l'expertise.

Une commissaire relève que le motionnaire libéral regrette d'avoir été contraint par son groupe d'appliquer cette motion exclusivement au domaine culturel; elle se demande si les deux autres groupes représentés dans cette motion ont suivi la position libérale. Il répond qu'ils n'ont connu la motion qu'une fois réduite au domaine culturel. Pour un autre commissaire, il semble que cette motion vise à mesurer la production artistique et il aimerait savoir, si c'est le cas, comment il est possible d'engager une telle mesure.

M. Froidevaux explique qu'il n'est possible de mesurer que ce qui est mesurable. Une production artistique peut être quantifiée par le nombre de représentations, la durée des applaudissements et le résultat de la billetterie, mais elle ne peut être mesurée. S'il est demandé à un théâtre de produire deux spectacles par année, et que le magistrat lui demande de mettre sa salle à disposition pour une troupe indépendante, la question est de savoir si cela est possible avec l'allocation budgétaire prévue. Le magistrat affirmera que c'est le cas, et le directeur prou-

## Motion: subventions aux institutions culturelles

vera le contraire. La question du coût de ce qui est exigé pour les subventionnés est rarement posée.

Un commissaire remarque que cela pourrait déterminer le genre d'œuvres qui se jouerait, par exemple, au Grand Théâtre.

M. Fiumelli, motionnaire, tient à souligner que, lorsque le groupe libéral a soumis cette motion au groupe radical, ce dernier a regretté qu'elle se limite au domaine de la culture. Des instruments de gestion fort intéressants ont été mis en place. Malheureusement, il pense que les magistrats sont trop pris dans l'urgence et dans la gestion courante pour prendre du recul et se poser les bonnes questions. Un regard extérieur, à intervalle régulier, permettrait aux politiques d'avoir une bonne base de réflexion. Il ajoute que M. Tornare a lancé son projet de municipalisation en se basant aussi sur des audits externes et des rapports d'experts. Lorsque de grandes réformes sont lancées, c'est souvent un audit externe qui est à l'origine du travail de réflexion.

Différents exemples ne concernant pas la culture sont donnés, comme celui de l'Office du tourisme, organisme qui poursuit des objectifs de rentabilité. Un audit externe a eu lieu, dont les conclusions furent douloureuses.

Les propositions d'audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture, et de la Cour des comptes sont acceptées.

**Séance du 2 avril 2008**

*Audition de M. Patrice Mugny, maire, chargé du département de la culture, et de M. Boris Drahusak, codirecteur du département*

M. Mugny déclare être d'accord avec la proposition, mais qu'il faut lui donner les moyens de l'exécuter. Il explique qu'il s'est renseigné, le rapport mentionnant le lien, l'argent à disposition et les prestations fournies, et que pour une institution aussi importante que le Grand Théâtre le coût s'est élevé à 120 000 francs. En général, les institutions sont plus petites. Il pense qu'il faudrait avoir en moyenne 50 000 francs par institution. La commission des finances devrait leur préparer un projet de motion pour une ligne budgétaire leur proposant 200 000 à 250 000 francs par année, permettant d'examiner quatre ou cinq institutions, dont les audits seraient rapportés à la commission des finances. Il signale que le département de la culture ne dispose ni du personnel, ni des moyens financiers pour mettre en œuvre cette proposition.

Répondant à une question sur l'utilité de telles démarches, il affirme que cela peut être intéressant. Il observe que les chiffres permettent, dans certains cas, de voir quelle est la part consacrée au domaine strictement artistique, à la promotion, et celle consacrée à l'administration. Un audit apporterait des chiffres précis, qui

ne seraient pas de simples estimations et pourraient faire office d'outil de gestion amélioré. Toutefois, il ne lui semble pas que cela apporterait des éléments pouvant amener une modification importante sur le plan culturel. Il déclare que, si le Conseil municipal le souhaite, il n'a aucune raison de s'y opposer si les moyens sont disponibles pour mener ces enquêtes.

Le président informe M. Mugny que la commission s'est demandé pourquoi cette motion ne concernait que les subventions culturelles. Il lui demande si, en tant que maire, il ne pense pas que cette démarche pourrait s'étendre à d'autres domaines.

Le magistrat estime que cela serait plus délicat dans le domaine social. Dans une institution culturelle, il y a les recettes et les dépenses constituées par le personnel à payer, techniciens et artistes entre autres, le matériel, etc. La comptabilité permet de savoir qui a payé quoi, quelle est la part de subvention, de sponsoring et autres. Dans le domaine social, c'est plus compliqué. Par exemple, chez Caritas, dont le travail est particulier, s'ils devaient répertorier les prestations quand Caritas décide d'aider une personne ne répondant pas aux critères sociaux de l'Hospice général, la situation serait délicate. Une prestation d'une campagne dans le cadre d'une action contre le sida ou contre l'homophobie est difficile à évaluer. Pour le théâtre, c'est plus simple: cela se voit, entre autres, au nombre de spectateurs. Sous réserve du choix du conseiller administratif chargé du département concerné, M. Manuel Tornare, il n'approuverait pas de telles mesures pour le social.

Un commissaire signale que l'Etat propose des contrats de subventionnement pluriannuels, documents importants pour définir les institutions ou associations et par lesquels les associations se présentent de manière détaillée et explicite. Ces documents sont accompagnés d'un projet de budget pluriannuel, sur quatre ans. Il aimerait savoir si de tels contrats sont prévus par la Ville.

M. Mugny lui explique que, même s'il s'agit d'autre chose, la convention établie avec certaines institutions, telles que l'OSR ou le Théâtre Am Stram Gram, est une convention fixant les objectifs pour quatre ans et permettant, après cette période, de vérifier si les objectifs ont été atteints. C'est un travail considérable et cela n'aurait pas de sens de le faire pour toutes les institutions ou associations subventionnées. L'Etat ne le fait que pour ceux dont les subventions atteignent ou dépassent 200 000 francs. Il précise que la plupart des subventions apparaissent au budget et que c'est le Conseil municipal qui décide si elles doivent être conventionnées.

Le magistrat observe que l'Etat ne gère que 3,5 à 4 millions de francs de subventions, alors que la Ville de Genève gère près de 80 millions de francs. Il serait possible de décider de conventionner l'ensemble des institutions subventionnées, mais cela n'aurait pas beaucoup de sens; les sommes qui leur sont attribuées se

## Motion: subventions aux institutions culturelles

retrouvent au budget et aux comptes. Des accords existent avec ces institutions, mais pas de conventions, parce qu'elles sont reconnues, et que cela fonctionne bien. Il pense, cependant, qu'une demande pourrait être faite afin que tous les objets au budget fassent l'objet d'une convention. Il n'y voit pas d'inconvénient si les moyens nécessaires pour le réaliser sont accordés.

M. Drahusak ajoute que, s'agissant des conventions, des indicateurs sont définis. Il a cru comprendre, par un retour du Service des affaires culturelles de l'Etat, qu'il y a un nombre tellement important de projets de loi qui vont être soumis à la commission des finances du Grand Conseil, qu'ils ne sont pas sûrs de pouvoir les traiter avant la fin de l'année 2008.

**Séance du 30 avril 2008***Audit de M. Roland Rueff, de la fiduciaire Berney et Associés SA*

Le président rappelle que M. Rueff fait partie de la fiduciaire mandatée pour l'audit de Genève Tourisme et pense qu'il serait intéressant de savoir si ce genre de mission est susceptible d'être reconduit.

M. Rueff s'étonne que la commission ait reçu ce rapport, objet d'un important débat. Ce mandat avait été souhaité par les instances dirigeantes de Genève Tourisme, suite au constat de certains dysfonctionnements. Partant de la mission, ils l'ont déclinée en différentes prestations et cherché à savoir quelle était l'organisation permettant de réaliser ces prestations. Ils ont tenté de rassembler tous les acteurs et souhaitaient le faire dans la perspective d'une vision d'un futur contrat de prestations de Genève Tourisme. Un certain nombre de problématiques organisationnelles ayant eu des conséquences financières et budgétaires ont été relevées. Leur conclusion a abouti à des adaptations sur le plan organisationnel et une consolidation budgétaire.

Sur la question de savoir si cette mission est susceptible d'être reconduite, M. Rueff pense qu'il faut fixer les objectifs un peu différemment. Il faut préciser très clairement l'objectif de l'audit ainsi que ses paramètres pour éviter de s'éloigner des problèmes. Pour lui, l'évaluation des ressources humaines est peut-être un peu moins intéressante. Sur la question de la durée d'une telle intervention et de son coût, il explique que cela dépend de la taille de l'institution; s'agissant de Genève Tourisme, dont l'ensemble des collaborateurs a été entendu, les coûts se sont élevés à 100 000 francs. Un plan d'actions a permis d'aboutir à ces éléments et le travail a été fait très en détail.

Le président pense que, dans l'état d'esprit de la motion, la question de la réforme est à considérer comme quelque chose de totalement subsidiaire. La question principale est d'examiner les prestations attendues et leur coût et la pos-

sibilité d'atteindre ces objectifs avec les moyens mis à disposition. Le Théâtre Pitoëff, par exemple, a un cahier des charges précis fixant des objectifs et reçoit une subvention pour les remplir. A titre subsidiaire, les éventuelles réformes nécessaires pour parvenir au but fixé peuvent être signalées. L'audit est, en fait, un regard, de l'extérieur, un peu différent. Dans le cadre des institutions culturelles, il pense que si l'auditeur propose de tout réformer, il court le risque de ne pouvoir revenir une seconde fois.

M. Rueff approuve les remarques du président tout en attirant son attention sur l'utilisation du terme d'«audit». Il ajoute que, concernant la possibilité d'évaluer l'adéquation entre les missions et les ressources financières disponibles, il est important que les missions soient clairement définies.

Une commissaire aimerait savoir, s'il n'est pas fait de véritable audit, au sens strict du terme, quelles seraient les compétences nécessaires pour faire cette analyse et si un directeur de théâtre ou un chef de service dans ce domaine pourrait accomplir cette tâche.

M. Rueff souligne que c'est le contrat de prestations qui détermine l'intervenant. En termes de compétences nécessaires, la question se pose de savoir si ce n'est pas à la direction de cette entité de pouvoir maîtriser ces instruments. Dans des milieux culturels, ces entités sont essentiellement engagées pour leurs compétences dans le métier et pas pour leurs compétences en matière de direction. Lorsqu'il y a des faiblesses dans la manière de diriger, une assistance en matière de gestion peut être intéressante pour fixer les premiers éléments essentiels à la détermination des objectifs.

Le président revient sur la manière dont M. Rueff voit la conduite d'un tel audit. Il précise que, pour lui, c'est avant tout examiner les conditions matérielles qui permettent la réalisation du cahier des charges, et il demande s'il existe d'autres manières de faire et s'il est possible d'auditer sans s'attaquer à la structure.

M. Rueff lui explique que, en premier lieu, cela concerne la forme et la manière dont se présente une telle intervention. Il y a des formes pour les mener sans choquer et il attache une grande importance à la manière de communiquer. Il fonctionne, entre autres, soit par la recherche d'un idéal et la manière de l'atteindre, soit par comparaison des institutions entre elles, en fonction de leur mission, des programmes et de leurs moyens. Il remarque que, dans ces cas, il leur est souvent reproché de tenter de comparer ce qui n'est pas comparable; il faut pouvoir trouver des institutions comparables, qui permettent de justifier leurs enveloppes budgétaires respectives. Il relève qu'un tel exercice est difficile et pas toujours très convaincant; Genève Tourisme leur avait conseillé de comparer avec l'Office du tourisme de Zurich, car c'était l'institution qui leur semblait la plus proche, et il s'est avéré que ce n'était pas le cas.

## Motion: subventions aux institutions culturelles

Un commissaire demande si, dans le cadre de leur travail pour Genève Tourisme, le paramètre de la convention collective de travail a été pris en compte dans leur analyse. Il pense que, dans le domaine de la culture, il faut tenir compte de plusieurs paramètres spécifiques, comme celui concernant les intermittents du spectacle et d'autres.

M. Rueff précise qu'ils n'étaient pas confrontés à ce genre de situation avec Genève Tourisme. Cependant, ils ont été attentifs, tant avec la direction qu'avec les employés, à ce que chacun soit informé de la situation. En règle générale, un audit est une analyse externe dans une bulle. Dans le cas de Genève Tourisme, ils tenaient à ce que l'analyse se déroule avec l'ensemble des collaborateurs et la direction et dans la transparence, à la fois sur la démarche et sur les conclusions. Il signale qu'il intervient souvent dans le secteur public, que ce soit à Genève ou dans le canton de Vaud, et que, pour lui, la démarche est très importante. Il faut être à l'écoute, pour éviter d'éventuels dérapages liés à des incompréhensions de la démarche. Il ajoute qu'à Genève Tourisme aucune convention collective n'existait, mais qu'une évaluation des salaires a été réalisée en fonction des standards de l'Etat de Genève.

Répondant à un commissaire qui aimerait savoir qui devrait être le mandant d'un tel audit, M. Rueff pense que c'est l'autorité de tutelle de l'institution, celle qui a signé la convention ou un représentant du département concerné.

**Séance du 7 mai 2008***Audition de M. Planchat, de Sherwood Alliance SA*

Le président rappelle que cette motion intervient suite à l'audit du Grand Théâtre à laquelle M. Planchat avait participé, et qui a incité les motionnaires à s'interroger sur la possibilité de l'étendre à d'autres institutions.

M. Planchat dit ne pas connaître toutes les institutions culturelles genevoises financées par la Ville de Genève. Il faudrait, dans un premier temps, les recenser, puis, dans un deuxième temps, choisir celles qui devraient faire l'objet de telles analyses. Faut-il se limiter à celles dont la subvention dépasse un certain montant ou toutes les examiner, sachant que le temps consacré à une institution ne sera pas le même selon que le montant de la subvention est de 10 millions de francs ou de 100 000 francs?

L'approche qui va assurer la cohérence entre les moyens et la mission va dépendre du montant du subventionnement, de la nature des institutions et de ce que les politiques en attendent. Il remarque que, lors du travail effectué au Grand Théâtre, un certain nombre de réformes administratives en cours étaient plus ou moins avancées selon les institutions. Ainsi, certaines institutions avaient vu leur

comptabilité réformée et d'autres pas. Il explique qu'une partie importante du temps et du coût consacré à l'étude du Grand Théâtre l'avait été pour constituer une base comptable et financière qui n'existait pas. Il ajoute qu'il y a eu quelques problèmes et, notamment, le fait que le périmètre de l'analyse n'était pas toujours le même selon les interlocuteurs. Il a d'abord fallu rapprocher les points de vue de chacun, pour fixer un périmètre comparable, nécessaire pour pouvoir parler des mêmes chiffres. De plus, le Grand Théâtre avait une comptabilité saisonnière, alors que les comptes du département de la culture sont basés sur une comptabilité annuelle civile. Il y a eu beaucoup à faire pour rapprocher ces deux systèmes de comptabilité. Il signale que ce problème existe pour certaines institutions et pas pour d'autres et que cela peut nécessiter un travail parfois assez long.

Selon M. Planchat, une autre question va se poser, c'est celle des comparaisons: un certain nombre ont été faites pour le Grand Théâtre, et il constate que ce n'est pas toujours facile ou toujours possible. Les institutions doivent être assez clairement définies. Il explique qu'il y a, selon lui, trois types d'institutions: celles qui ont une activité de création, de répertoire et d'autres de théâtre ou d'accueil, et il pense que la plupart ont une activité mixte. La comparaison est plus facile lorsque les institutions ont la même activité. Il est aussi possible de faire des comparaisons au niveau international pour des établissements comme le Grand Théâtre ou la Comédie, qui représentent financièrement la plus grosse part des subventions. Ces comparaisons sont bonnes sur les recettes et les revenus, grâce à des statistiques assez précises; mais, sur les coûts, ces comparaisons sont plus difficiles, surtout si les institutions dépendent à la fois du public et du privé.

M. Planchat informe la commission des finances que, pour entamer une démarche à la fois systématique et spécifique, il faudra faire un premier travail de recensement et d'analyse globale pour identifier les institutions pour lesquelles une analyse plus détaillée est nécessaire. Le premier travail n'est pas un très gros travail, il s'agit d'une analyse globale et systématique. Il pense que le Grand Théâtre était plus complexe que d'autres institutions, pour lesquelles l'analyse sera plus facile. Il évalue le temps consacré pour ce premier travail, à environ deux mois pour un coût d'environ 100 000 à 150 000 francs s'il n'y a aucune base pour une cinquantaine d'institutions. Ensuite, il faudra décider, au cas où d'éventuels problèmes apparaissent, d'approfondir l'analyse pour une institution ou une autre.

Un commissaire s'interroge sur la manière d'intervenir d'un auditeur dans le milieu culturel.

M. Planchat lui répond qu'il est évident que, si un auditeur se présente dans un lieu culturel pour examiner l'adéquation entre les moyens et les prestations, les interlocuteurs vont penser que leur subvention va baisser. Il n'est, en effet, pas facile de faire comprendre leur intervention différemment.

## Motion: subventions aux institutions culturelles

Le président demande s'il est possible, dans ces conditions, de faire un rapport. Il pense que la motion, qui part d'une bonne idée, est irréalisable dans les milieux culturels.

M. Planchat explique que, pour la première partie du travail concernant l'analyse globale, il n'y a pas d'intervention auprès des responsables des institutions, puisqu'il s'agit de rassembler des chiffres existants. En revanche, pour la seconde partie, l'analyse, il serait nécessaire de travailler avec les responsables des finances des institutions concernées.

Un commissaire aimerait savoir si Sherwood Alliance SA a l'expérience des institutions culturelles.

M. Planchat précise que Sherwood Alliance SA est un cabinet constitué de consultants expérimentés, qui ont travaillé sur le mandat du Grand Théâtre avec des sociétés, comme Ernst & Young, possédant des bases de données sur les opéras. Ils avaient tous un réseau qui leur a permis de savoir à qui s'adresser concernant l'art lyrique ou le théâtre; Sherwood Alliance SA peut aider à faire le diagnostic initial, mais pas l'analyse complète.

Un membre de la commission demande comment définir les objectifs pour des institutions n'ayant pas de convention ou de mission clairement définie.

M. Planchat pense que l'objectif ne se définit pas uniquement en termes de bilan comptable; il peut aussi viser le renouvellement du public, comme c'était le cas pour le Grand Théâtre. Il s'agit d'amener à l'art lyrique ceux qui, comme les jeunes, n'y vont pas spontanément. Les objectifs peuvent être qualitatifs, quantitatifs ou financiers.

Un commissaire constate qu'à Genève les artistes sont souvent considérés comme des bénévoles, et il voudrait savoir si le bénévolat est pris en compte.

M. Planchat souligne que leur mission est de vérifier si les objectifs fixés ont été remplis par les institutions subventionnées. Il ne s'agit pas d'établir une comptabilité complète en évaluant chacune des prestations. Les institutions culturelles ont leur propre système pour indemniser les bénévoles et chacun y trouve son compte.

Après le départ de M. Planchat, la commission passe à la discussion et au vote.

*Discussion et vote*

A gauche toute! est opposé à l'audit systématique des institutions culturelles. Celles-ci sont déjà contrôlées par l'Etat, la Ville de Genève et, très souvent, par une fiduciaire. Un audit est une démarche qui devrait être exceptionnelle. Le groupe votera contre cette motion, ce qui ne signifie pas que le groupe ne demandera jamais l'examen d'une institution.

Une socialiste rappelle que son groupe avait émis quelques réserves, mais pas sur le fait d'entreprendre une démarche d'autoanalyse, car elle pense qu'il est important pour les institutions de prendre du recul. Elle dit avoir apprécié l'audition de la fiduciaire Berney et Associés qui a montré l'importance du rôle des responsables dans les services ainsi que les exigences et les limites de la motion, ainsi que le flou des comparaisons. Les socialistes ne voteront donc pas cette motion.

Le représentant radical pense qu'il est important de différencier ce qui relève du contrôle (financier, budgétaire) et ce qui relève des démarches d'audit. Il y a une grande différence au niveau de la finalité. Il précise que la finalité de l'audit n'est pas de contrôler, surveiller ou s'assurer que le travail a été bien fait, mais de se poser la question, par rapport à un référentiel: est-ce que l'institution fonctionne bien? Il pense qu'il est intéressant pour l'administration et les magistrats d'avoir un regard extérieur posé sur les institutions. Il est tout à fait favorable à ce que ces pratiques d'évaluation des politiques publiques soient systématisées à intervalles réguliers.

Le groupe des Verts a apprécié les différentes auditions. Pour eux, cette motion a eu le mérite de les éclairer. Les auditions ont montré la difficulté de la mise en pratique de l'invite. Les Verts estiment que, en consultant les groupes respectifs de la commission des arts et de la culture et en se basant sur les dossiers traités lors des procédures budgétaires et des comptes, les membres de la commission des finances reçoivent un certain nombre d'informations du département de la culture. Les Verts estiment aussi que l'argent dépensé pour de telles analyses serait de l'argent soustrait au budget culturel.

Le président, libéral, ne votera pas cette motion qui, limitée aux institutions culturelles, n'atteint pas l'objectif fixé.

Quant au groupe démocrate-chrétien, il votera la motion tout en reconnaissant ses limites. Il pense que ce n'est pas parce qu'une institution a été subventionnée qu'il faut continuer à le faire.

L'Union démocratique du centre votera également cette motion, que le groupe a signée. Il approuve les propos des démocrates-chrétiens et du représentant radical.

Soumise au vote, la motion M-691 est refusée par 9 non (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 1 L) et 4 oui (1 DC, 1 R, 2 UDC).

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, rapporteuse** (AGT). Je serai très brève, parce que mon rapport est assez long pour que tout le monde ait compris que la commission n'était pas intéressée par la motion, qui proposait en quelque sorte de faire des

## Motion: subventions aux institutions culturelles

audits et des examens de toutes les subventions culturelles. A l'évidence, cette motion est arrivée juste après les problèmes du Grand Théâtre et chacun voulait s'assurer que tout se passait bien dans toutes les institutions culturelles.

A la suite de la discussion de la commission, où nous avons auditionné beaucoup de monde, nous avons conclu, étant donné que cette motion se limite exclusivement à la culture et qu'elle devient moins intéressante, que faire un audit de toutes les institutions culturelles devenait absurde. En effet, si l'on donne une subvention de 20 000 francs à une institution et que l'audit coûte 150 000 francs, il ne sert pas à grand-chose.

Voilà, c'est à peu près tout ce que dit le rapport. M. Mugny déclarait qu'il était d'accord de faire des audits de toutes les institutions culturelles si on lui en donnait les moyens. C'est en résumé ce qu'il nous a apporté à la commission des finances. Evidemment, nous voterons contre cette motion, c'est-à-dire pour les conclusions de la commission.

*Premier débat*

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** C'est une vieille motion et il faut pardonner au résumé succinct de M<sup>me</sup> la rapporteuse le caractère très général des propos. Il ne s'agissait pas d'auditer des institutions culturelles ou sociales, il s'agissait de déterminer dans quelle mesure le montant de la subvention donnée par le Conseil municipal est adéquat par rapport à la mission.

Il ne sert à rien de donner une somme X si une somme X + est nécessaire. De la même manière, il ne sert à rien de donner cette même somme si une somme X - est nécessaire. C'est ce que nous avait appris le rapport sur le Grand Théâtre et c'était l'idée d'étendre cet élément à l'ensemble des institutions, en se disant qu'il faut s'interroger chaque fois sur la pertinence du cahier des charges et de la subvention municipale qui est donnée, parce que, à défaut, nous exploiterions les finances publiques ou, au contraire, nous en abuserions.

Les motionnaires avaient aussi dit qu'il ne fallait pas chercher le diable dans cette motion. C'est une motion parfaitement sereine et qui a pour but une bonne gestion. Le travail de la commission a démontré, malgré tout dans cette affaire, que le diable se cachait... Il se cachait non pas dans les idées, mais il se cachait dans l'impossibilité des fiduciaires ou des auditeurs d'établir ce chiffre, parce que si ces éléments étaient accessibles pour le Grand Théâtre en raison du caractère raisonnablement audité de ces institutions, par rapport à des institutions comme le Théâtre de la Comédie ou d'autres théâtres de dimensions plus modestes, ces bases de comparaison n'existent pas, de sorte qu'on ne pouvait comprendre alors l'audit que comme un audit de contrôle, comme l'a indiqué à cet instant M<sup>me</sup> la rapporteuse.

Proposition: bouclement de divers crédits d'étude et de construction

Or, ce n'était pas le but. Le but de cette motion n'était pas d'apporter du stress dans des institutions où il y en a déjà assez aujourd'hui. Le but était au contraire d'apporter de la sérénité. Cette motion n'atteint pas son objectif et le groupe libéral, motionnaire, vous recommande vivement de la rejeter.

### *Deuxième débat*

Mises aux voix, les conclusions de la commission des finances demandant le refus de la motion sont acceptées par 38 oui contre 10 non.

- 20. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 avril 2008 en vue du bouclement de 11 crédits d'étude, de préétude et de construction terminés, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 127 722,14 francs, composé:**
- I. d'un montant de 107 464,09 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de deux crédits de réalisation terminés;**
  - II. d'un montant de 10 747,55 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires d'un crédit d'étude non suivi de réalisation;**
  - III. d'un montant de 9510,50 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de deux crédits d'étude dont le crédit de travaux a déjà été bouclé;**
  - IV. de six crédits d'étude, non suivis de réalisation, non utilisés ou abandonnés, représentant un montant total voté de 942 205 francs moins une dépense cumulée de 105 150,80 francs, sans demande de crédit complémentaire (PR-617 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer.**

La commission des finances s'est réunie les 22 avril et 5 mai 2009, sous la présidence de M. Christian Zaugg, pour étudier cette proposition, renvoyée à la

---

<sup>1</sup> «Mémorial 166<sup>e</sup> année»: Proposition, 85.

Proposition: boucllement de divers crédits d'étude et de construction

commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 10 juin 2008. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Paulina Castillo, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

### Séance du 22 avril 2009

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département*

La commission passe à l'examen des crédits un par un.

M<sup>me</sup> Charollais présente la proposition et signale que les crédits sont regroupés par secteur. Il y a des crédits de construction et des crédits d'étude terminés non suivis de réalisation, des crédits d'étude terminés suivis de réalisation et des crédits abandonnés. La plupart sont d'anciens crédits.

#### I. Boucllement de deux crédits de construction terminés, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 107 464,09 francs

- |                        |   |
|------------------------|---|
| 1.1 Groupe fonctionnel | Aménagement du domaine privé Ville de Genève                                |
| Libellé                | Travaux d'assainissement de la plaine de Plainpalais, 1 <sup>re</sup> phase |
| Localisation           | Plaine de Plainpalais   |

Ce premier crédit concerne la première étape des travaux sur la plaine de Plainpalais: il s'agit du jeu de pétanque. Les frais supplémentaires de 62 000 francs ont été engendrés notamment par l'aspect expérimental de ce nouveau revêtement, dont les qualités de résistance et de perméabilité conviennent aussi bien à l'usage quotidien qu'au montage des cirques ou autres activités. Le dépassement est aussi dû au changement de système d'éclairage demandé par les usagers du terrain de pétanque.

- |                        |                               |
|------------------------|-------------------------------|
| 1.2 Groupe fonctionnel | Aménagement du domaine public |
| Libellé                | Aménagement à l'essai         |
| Localisation           | Rue du Lac                    |

M<sup>me</sup> Charollais présente ce dépassement de crédit, de près de 25%. Elle ne peut pas donner plus de précisions, car il s'agit d'un crédit ancien, voté en 2001. Il s'agissait d'aménagements de régulation de trafic, qui ont subi des modifications en cours de travaux.

Un commissaire remarque que le prix paraît élevé vu l'aménagement minimaliste réalisé.

Proposition: bouclement de divers crédits d'étude et de construction

Plusieurs commissaires aimeraient des renseignements complémentaires, que M. Pagani fournira par écrit. (*Voir annexe 1, réponses de M. Pagani.*)

II. Bouclement d'un crédit d'étude terminé, non suivi de réalisation, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 10 747,55 francs

II.1 Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public
Libellé	Etude d'aménagement urbain
Localisation	Rues du Conseil-Général, Général-Dufour, De-Can-dolle

Le président remarque que c'est un tout petit dépassement de crédit. Une membre de la commission ajoute que ce petit dépassement de crédit a mis plus de trente ans pour être bouclé. Elle remercie le magistrat d'avoir sorti «ces cadavres du placard» et se demande comment fonctionnait le département. En effet, les crédits des travaux sont bouclés avant les crédits d'études.

M<sup>me</sup> Charollais répond que ce sont les restes d'anciennes pratiques. Aujourd'hui, quand un crédit d'étude est suivi d'une demande de crédit de réalisation, le crédit englobe l'entier des crédits (études et préétudes). L'enveloppe globale est votée et le bouclement de crédit se fait automatiquement et tout est bouclé en une fois. L'avantage, c'est qu'il y a un bilan global du coût de l'opération et l'ensemble est amorti comme un investissement.

Cette situation dérange un commissaire, qui constate que, dans ce cas, le vote a eu lieu en 1975 et les travaux ont été réalisés dans les trois ans qui ont suivi. Or cet investissement n'a été amorti qu'en 2009. Cela veut dire que le bilan de la Ville était faux pendant trente-trois ans, parce que la comptabilité est adaptée aux aspects légaux, alors que ce sont deux choses distinctes. Il fait observer que tout ce qui est activé au bilan de la Ville, c'est de l'investissement. Cela signifie que tous les montants de la proposition figurent au bilan de la Ville, mais n'ont aucune valeur. Le bilan est faussé, puisque les amortissements ne se font pas conformément à la loi, mais conformément au vote du Conseil municipal sur les crédits supplémentaires. Il en conclut qu'il y a un vrai problème de réalité économique au bilan de la Ville.

III. Bouclement de deux crédits d'étude terminés, suivis d'une réalisation mais dont le crédit de travaux est déjà bouclé

III.1 Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public
Libellé	Etude de réaménagement
Localisation	Place du Rhône, Au Fil du Rhône

L'objectif a été atteint et la place réalisée.

Proposition: boucllement de divers crédits d'étude et de construction

III.2 Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public
Libellé	Etude de réaménagement des arrêts TPG
Localisation	Quai de la Poste, Au Fil du Rhône

IV. Boucllement de six crédits d'étude abandonnés, non utilisés ou non suivis de réalisation, sans demande de crédit complémentaire

IV.1 Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public
Libellé	Etude envir. urbain complém. équipements PLQ 96
Localisation	Avenue Peschier

IV.2 Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public
Libellé	Etude d'aménagement de la place
Localisation	Place des Alpes

IV.3 Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public
Libellé	Etude d'aménagement du périmètre
Localisation	Rue Diday, boulevard du Théâtre

IV.4 Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine privé VG
Libellé	Etude d'aménagement de la 2 <sup>e</sup> phase du parc
Localisation	Rue Charles-Sturm

IV.5 Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public
Libellé	Etude des mesures liées au tram «Acacias»
Localisation	Rue des Ronzades

IV.6 Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public
Libellé	Etude de réaménagement
Localisation	Rue des Deux-Ponts, rond-point de la Jonction

M<sup>me</sup> Charollais précise que ces projets ont été abandonnés pour différentes raisons. Certains concernaient des modifications du domaine public, liées à des modifications de lignes de bus ou de trams. Celles-ci n'ayant pas été modifiées, ces études n'étaient plus pertinentes.

Une commissaire s'étonne de ne pas voir les «prestations de l'administration pour investissement» (ex-honoraires de promotion) figurer dans cette proposition, pour les crédits postérieurs à l'an 2000.

M<sup>me</sup> Charollais précise que ces prestations ne pourraient être prises en compte que pour les deux premiers crédits, qui sont des crédits de construction. Elles ne concernent pas les crédits d'études. Elles sont en principe comprises dans ces dépassements.

**Séance du 5 mai 2009**

Lors de cette séance, la commission déplore le boucllement tardif de ces crédits, qui faussent les comptes de la Ville de Genève. Il semble que le magistrat actuel et ses services aient décidé de présenter un grand nombre de boucllements de crédits prochainement, pour rattraper le retard de ces dernières années.

*Votes*

Soumis au vote, l'arrêté I est accepté par 13 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT, 2 L, 1 R, 2 UDC), 0 non et 2 abstentions (2 DC).

Les arrêtés II, III et IV sont acceptés à l'unanimité. (*Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.*)

Au vote final, la proposition PR-617 est acceptée à l'unanimité. (*Note de la rapporteuse. Je n'ai pas retrouvé la trace du vote de cette proposition, qui aurait eu lieu le 5 mai 2009. C'est pourquoi il n'y a que le résultat du vote, sans les prises de position des groupes.*)

*Annexes:* réponses de M. Rémy Pagani  
tableau récapitulatif

## Proposition: boucllement de divers crédits d'étude et de construction

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
**LE CONSEILLER ADMINISTRATIF**

VILLE DE  
GENÈVE



**Note à M. Christian Zaugg**  
Président de la Commission des finances

Genève, le 5 mai 2009

**Objet** PR de boucllement 617 – votre demande de renseignements

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-dessous les renseignements demandés lors de mon audition par votre commission le 22 avril passé.

**1.1 PR 250 Plaine de Plainpalais**

Fin des travaux : juin 1998.

Pas d'honoraires de promotion, il n'y en avait pas à l'époque.

**1.2. PR-60 Rue du Lac**

	<b>Francs</b>
Trottoir traversant	89'000
2 bornes rétractables, fourniture + gestion et badges	66'000
Honoraires architecte	25'000
Honoraires de promotion	5'300
Intérêts intercalaires	7'900
Mensuration	3'300
Inauguration	1'000
SIG	2'600
4 potelets en béton	3'000
Peinture pour le sol	1'000
Divers	4'500
<b>Total</b>	<b>208600</b>

L'essai qui a duré un an a été convaincant et le bilan avait conclu au maintien de cet aménagement depuis lequel il n'y a plus eu de plaintes des riverains. L'aménagement est devenu définitif tel quel, les essais n'ont pas été transformés. Il a été avalisé par une autorisation.

Les honoraires de promotion sont inclus dans le montant des dépenses.

**2.1. PR-6 Rues De-Candolle et du Général-Dufour**

L'abandon de l'étude est lié à celui du projet de la place de Neuve après le référendum. En effet, ces rues faisaient partie du périmètre dans le protocole d'accord de la place de Neuve.

6394

SÉANCE DU 19 MAI 2010 (soir)

Proposition: boucllement de divers crédits d'étude et de construction

**4.3. Bd du Théâtre**

Mes services étudient votre demande. Ils vous répondront ultérieurement.

En souhaitant avoir répondu à votre attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

Rémy Pagani



Proposition: bouclage de divers crédits d'étude et de construction

Demande de bouclage de 11 crédits d'investissement du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

No de PR	Date du vote	PFI	Localisation	Libellé	Montant voté	Dépenses	Différence
250	13.01.1998	091.018.03	Plaine de Plainpalais	Assainissement de la Plaine de Plainpalais 1ère phase	745000.00	807069.96	-62069.96
60	14.03.2001	102.017.02	Rue du Lac	Aménagement à l'essai	163200.00	208594.13	-45394.13
6	04.11.1975	101.099.00	Rues du Conseil-Général, Général-Dufour, Candolle	Etude d'aménagement urbain	160000.00	170747.55	-107464.09
98	12.11.1996	102.035.01	Place du Rhône, Au fil du Rhône	Etude de réaménagement	123600.00	124055.20	-455.20
98	12.11.1996	106.036.03	Quai de la Poste, Au fil du Rhône	Etude de réaménagement des arrêts TPG	41000.00	50055.30	-9055.30
							-9510.50
300	10.02.1998	101.070.05	Av. Peschier	Etude envir. urbain complém. équipements PLQ 96	Crédit complémentaire demandé 50000.00	41284.50	8715.50
273	11.01.1997	102.023.03	Place des Alpes	Etude d'aménagement de la place	100000.00	50384.00	49616.00
175	25.05.2002	101.071.13	Rue Diday, bd du Théâtre	Etude d'aménagement du périmètre	297700.00	13482.30	284217.70
223	03.12.2002	091.076.04	Rue Charles-Sturm	Etude d'aménagement de la 2ème phase du parc	170000.00	0.00	170000.00
117	15.01.2002	106.063.11	Rue des Ronzades	Etude des mesures liées au tram "Acacias"	224505.00	0.00	224505.00
300	10.02.1998	102.016.03	Rue des Deux-Ponts et rond-point de la Jonction	Etude de réaménagement	100000	0.00	100000.00
					942205.00	105150.80	837054.20
					Montant non dépensé		837054.20

Proposition: boucllement de divers crédits d'étude et de construction

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, rapporteuse** (AGT). Il s'agit là de boucllements d'anciens crédits. De toute façon, l'argent est déjà dépensé. Nous avons pu examiner ces boucllements de crédits, qui ne posent pas de problème particulier. La commission les a acceptés.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté I est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté sans opposition (39 oui et 4 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à l'unanimité (43 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté à l'unanimité (44 oui).

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté IV est accepté à l'unanimité (51 oui).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

### *ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du boucllement de deux crédits de réalisation terminés, un crédit complémentaire de 107 464,09 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 62 069,96 francs pour la réalisation de la première phase d'aménagement de la plaine de Plainpalais (PR-250 votée le 13.01.1998);
- 45 394,13 francs pour la réalisation de l'aménagement à l'essai de la rue du Lac (PR-60 votée le 14.03.2001).

*Art. 2.* – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Pour chaque objet, la dépense sera amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget 2009 de la Ville de Genève.

Proposition: boucllement de divers crédits d'étude et de construction

### ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du boucllement d'un crédit d'étude non suivi de réalisation, un crédit complémentaire de 10 747,55 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 10 747,55 francs pour l'étude d'aménagement urbain des rues du Conseil-Général, Général-Dufour, De-Candolle (PR-6 votée le 4.11.1975).

*Art. 2.* – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Pour chaque objet, la dépense sera amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget 2009 de la Ville de Genève.

### ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du boucllement de deux crédits d'étude suivis d'une réalisation, dont le crédit de travaux est déjà bouclé, un crédit complémentaire de 9510,50 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 455,20 francs pour l'étude de réaménagement de la place du Rhône, Au Fil du Rhône (PR-98 votée le 12.11.1996);
- 9055,30 francs pour l'étude de réaménagement des arrêts TPG au quai de la Poste, Au Fil du Rhône (PR-98 votée le 12.11.1996).

Proposition: boucllement de divers crédits d'étude et de construction

*Art. 2.* – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Pour chaque objet, la dépense sera amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget 2009 de la Ville de Genève.

#### ARRÊTÉ IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* – Les crédits d'étude suivants:

- 50 000 francs pour l'étude de l'environnement urbain à l'avenue Peschier, moins une dépense de 41 284,50 francs (PR-300 votée le 10.02.1998);
  - 100 000 francs pour l'étude d'aménagement de la place des Alpes, moins une dépense de 50 384 francs (PR-273 votée le 11.01.1997);
  - 297 700 francs pour l'étude d'aménagement du périmètre de la rue Diday, boulevard du Théâtre, moins une dépense de 13 482,30 francs (PR-175 votée le 25.05.2002);
  - 170 000 francs pour l'étude d'aménagement de la 2<sup>e</sup> phase du parc à la rue Charles-Sturm (PR-223 votée le 3.12.2002);
  - 224 505 francs pour l'étude des mesures liées au tram «Acacias» à la rue des Ronzades (PR-117 votée le 15.01.2002);
  - 100 000 francs pour l'étude de réaménagement de la rue des Deux-Ponts et du rond-point de la Jonction (PR-300 votée le 10.02.1998),
- sont bouclés sans demande de crédit complémentaire.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.*

Proposition: bouclement de crédits pour des bâtiments à la rue des Gares et à la rue de Lausanne

**21. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier la proposition du Conseil administratif du 23 septembre 2009 en vue du bouclement de cinq crédits d'étude et de construction terminés avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 104 449,60 francs, composé de:**

- un crédit complémentaire d'un montant de 104 449,60 francs destiné à couvrir des dépenses supplémentaires lors de la rénovation de l'immeuble sis rue des Gares 17;
- quatre crédits d'étude, non suivis de réalisation ou abandonnés, sans demande de crédit complémentaire (PR-740 A)<sup>1</sup>.

**Rapport de M. Alexandre Chevalier.**

La commission des finances a étudié cette proposition sous la présidence de M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz. Le rapporteur remercie chaleureusement M<sup>me</sup> Sandrine Vuilleumier pour ses excellentes notes de séance.

**Séance du 16 décembre 2009**

*Audition de M. Rémy Pagani, maire, chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de ses collaborateurs, M<sup>me</sup> Isabelle Charolais et M. Claude-Alain Macherel*

M. Macherel rappelle que, suite à l'affaire qui avait secoué le département il y a quelques années, il avait été recommandé de boucler les « queues de crédit ». Il indique que 460 crédits encore ouverts remontant aux années 1980 ont été bouclés depuis 2006, en sachant que 30 à 40 crédits sont ouverts par année.

Il explique que beaucoup de crédits ont été bouclés sans dépassement et que seuls les dépassements doivent être votés. Il ajoute que les statistiques des deux dernières années montrent que 204 crédits, soit 515 000 000 de francs votés, ont été bouclés, ce qui représente globalement une trentaine de millions non dépensés.

La plupart des crédits sont bouclés avec un boni, et une fourchette de 5 à 6% d'écart entre le non-dépensé et le montant voté représente un montant acceptable. Quelques crédits sont encore en attente de données, mais l'on est en train de purger toute une époque.

Les services travaillent sur 120 à 150 crédits ouverts qui représentent tous les chantiers et que l'on a intérêt à mettre en exploitation le plus rapidement possible afin de limiter les intérêts intercalaires.

---

<sup>1</sup> Proposition, 1833.

Proposition: bouclement de crédits pour des bâtiments à la rue des Gares et à la rue de Lausanne

Le contenu de la proposition PR-740 est en accord avec les différentes situations régies par la loi sur l'administration des communes (LAC) (dépassement, crédit abandonné, crédit dépensé non suivi d'une réalisation).

M. Macherel précise qu'il y a un crédit complémentaire de 104 000 francs pour le chantier de la rue des Gares et quatre crédits d'étude non suivis de réalisation ou abandonnés. Les variations de prix sont de l'ordre de grandeur du dépassement et des aléas ont contribué à augmenter le montant: travaux préparatoires, canalisations, état des portes intérieures, facture du domaine public pour occupation.

M. Pagani rappelle que c'est l'application des bonnes résolutions prises en début de législature et il remercie M<sup>me</sup> Charollais et M. Macherel pour leur excellent travail et leurs bonnes pratiques. Il ne souhaite pas critiquer ses prédécesseurs, mais reconnaît avoir souhaité poursuivre une autre politique, plus transparente, en se basant sur un outil de pilotage plus performant.

Un conseiller municipal dit apprécier le rappel de la nécessité d'appliquer la LAC, ainsi que la Cour des comptes l'avait déjà souligné dans l'affaire du Restaurant du Parc des Eaux-Vives. Il salue cette nouvelle politique.

Un autre conseiller municipal dit apprécier le travail du département et demande quel est le montant de la taxe prélevée par la Ville.

M. Macherel répond qu'il s'agit d'environ 20 000 francs pour ce chantier.

Un autre conseiller municipal demande si le retard sera rattrapé en janvier 2010.

M. Pagani répond par l'affirmative, mis à part quelques éléments en suspens.

#### *Discussion et mise aux voix de la proposition PR-740*

Sans discussion particulière et annonce de la part des groupes parlementaires, la proposition du Conseil administratif PR-740 est approuvée à l'unanimité des membres présents (2 AGT, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC). (*Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.*)

**La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté I est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité (49 oui).**

**Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté II est accepté à l'unanimité (47 oui).**

Les arrêtés sont ainsi conçus:

Proposition: boucllement de crédits pour des bâtiments à la rue des Gares  
et à la rue de Lausanne

*ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du boucllement d'un crédit de construction terminé, un crédit complémentaire de 104 449,60 francs relatif à la rénovation de l'immeuble de la rue des Gares 17 (PR-81 votée le 11 novembre 1997, PR-300CA votée le 11 février 1998 et PR-350 votée le 19 septembre 2005).

*Art. 2.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

*ARRÊTÉ II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* – Les quatre crédits d'étude suivants:

- 223 702 francs (PR-117 votée le 15 janvier 2002) pour l'étude de la rénovation légère de l'immeuble sis à la rue de Lausanne 21 bis;
  - 213 560 francs (PR-117 votée le 15 janvier 2002) pour l'étude de la rénovation légère de l'immeuble sis à la rue de Lausanne 23 bis;
  - 213 560 francs (PR-117 votée le 15 janvier 2002) pour l'étude de la rénovation légère de l'immeuble sis à la rue de Lausanne 25 bis;
  - 305 055 francs (PR-117 votée le 15 janvier 2002) pour l'étude de la rénovation légère de l'immeuble sis à la rue de Lausanne 31,
- sont abandonnés et bouclés sans dépense.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.*

**22. Rapport de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public chargée d'examiner la motion du 28 novembre 2006 de M<sup>me</sup> Laurence Andersen, MM. Pascal Rubeli, Roland Crot, Marc-André Rudaz, Sylvain Clavel et Richard North: «Prenons des mesures immédiates et efficaces afin de sécuriser définitivement les préaux d'école.» (M-655 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Rémy Burri.**

La commission s'est réunie une seule fois sur le sujet, à savoir le 1<sup>er</sup> novembre 2007, sous la présidence de M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet.

**Rappel de la motion**

Considérant que:

- les préaux sont devenus, notamment de nuit, des lieux de dangers certains;
- des drogues y circulent librement, même celles de substitution;
- des enfants et adolescents y sont présents tous les jours;
- les moyens à la disposition des forces de l'ordre sont insuffisants,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- prendre les mesures nécessaires pour fermer tous les préaux d'école entre 22 h et 6 h;
- assurer une surveillance maximale par tous les moyens qu'il jugera utiles et à faire que les actes délictueux soient dénoncés;
- n'autoriser l'accès aux préaux d'école qu'aux ayants droit.

**Séance du 1<sup>er</sup> novembre 2007**

*Audition de M. Roland Crot, motionnaire*

M. Crot déclare qu'après de nouvelles discussions au sein du groupe de l'Union démocratique du centre, et suite à la décision prise par le Conseil administratif, notamment pour l'école des Vollandes et pour l'école de Montchoisy, les motionnaires proposent de classer la motion.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 164<sup>e</sup> année»: Développée, 2859.

Une discussion s'ensuit au sein de la commission concernant le règlement, qui ne permet de retirer une motion qu'en séance plénière.

Par conséquent, la commission doit voter pour ou contre un classement.

Mise aux voix, la motion M-655 est refusée par 7 non (1 Ve, 1 S, 1 AGT, 2 DC, 1 R et 1 L) et 2 abstentions (2 UDC). Par conséquent, elle peut être classée.

**M. Rémy Burri, rapporteur (R).** Simplement pour dire que cette motion qui venait du groupe de l'Union démocratique du centre avait été retirée lors de la séance de la commission des sports et de la sécurité. Formellement, un rapport était à faire, quand bien même nous n'avons pas traité vraiment ce sujet.

Depuis lors, une autre motion, la motion M-880, est d'ailleurs venue sur le sujet de la sécurité dans les préaux. Nous attendons que le Conseil administratif nous donne une réponse circonstanciée sur ce qu'il entend faire dans les préaux pour la sécurité à l'égard de nos enfants.

La commission qui s'est penchée là-dessus, comme il était de son devoir de le faire d'un point de vue réglementaire, a simplement refusé cette motion M-655.

#### *Premier débat*

**M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder (UDC).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe de l'Union démocratique du centre désire tout de même intervenir sur cette motion qui, déjà en 2006, portait les prémices des faits que nous n'avons plus vu disparaître depuis. Il est vrai qu'en son temps, et à la suite du débat du Conseil municipal pour son renvoi à la commission des sports et de la sécurité de l'époque, le magistrat avait donné des garanties sur l'école des Vollandes et celle de Montchoisy, qui avaient permis à mon collègue Roland Crot d'en demander son classement. Dommage!

Oui, dommage, car, aujourd'hui, quatre ans après et une motion en plus, les préaux restent encore et toujours des lieux de vie – mais de quelle vie? Celle-ci a simplement évolué pour aller dans une direction qui ne correspond plus à cette définition. Je rappelle que nous discutons au mois d'octobre dernier de la motion M-880 mentionnée par le rapporteur radical – au passage j'ajoute que certains points ressemblaient à ceux de notre motion – et que nous décidions de la renvoyer au Conseil administratif pour qu'il continue sa politique réaliste et pragmatique. Nous lui demandions d'intervenir auprès du Canton pour qu'il puisse assurer un maximum de sécurité à ces lieux de vie.

Aujourd'hui, et mon préopinant radical l'a rappelé, nous n'avons reçu aucune réponse à ce sujet. Qu'ont-ils fait? Je ne saurais vous le dire. En revanche, je peux vous assurer que les préaux continuent à défrayer la chronique: les Grottes, les Eaux-Vives, toujours problématiques. Bref, la solution réaliste et pragmatique prônée par les Verts n'a pas encore été trouvée.

Voilà, l'Union démocratique du centre tenait à rappeler ces quelques faits pour que notre Conseil administratif ne s'endorme pas sur ses lauriers et continue à agir pour permettre à ces lieux d'être véritablement des lieux de vie pour nos jeunes enfants.

### *Deuxième débat*

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le refus de la motion sont acceptées par 46 oui contre 1 non.

- 23. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 décembre 2009 en vue du bouclement du crédit de réalisation N° IX de 307 800 francs voté le 13 mai 2009 (PR-636) permettant ainsi l'ouverture d'un crédit complémentaire de 307 800 francs au crédit N° VIII de 147 800 francs voté le 13 mai 2009 (PR-636) destiné à la construction d'une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment de «l'espace de quartier» situé dans le périmètre dit «Foyer de Sécheron» sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles N°s 2129 et 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex. Le crédit à boucler n'a fait l'objet d'aucune dépense à ce jour (PR-761 A)<sup>1</sup>.**

#### **Rapport de M<sup>me</sup> Andrienne Soutter.**

La proposition PR-761 a été renvoyée pour examen à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de sa séance du 19 janvier 2010. Elle a été traitée en une seule séance, soit celle du 3 février 2010, sous la présidence de M<sup>me</sup> Maria Pérez, par l'audition de M. Rémy Pagani, maire, chargé

<sup>1</sup> Proposition, 4264.

## Proposition: centrale photovoltaïque au Foyer de Sécheron

du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Genaro Miele, ingénieur au Service de l'énergie. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Consuelo Frauenfelder, que la commission remercie.

**Préambule**

Plus n'est besoin de rappeler pourquoi la Ville de Genève installe des centrales photovoltaïques chaque fois qu'il est possible lors de constructions nouvelles ou de rénovations ni de présenter le périmètre dit «du Foyer de Sécheron», situé à l'avenue de France, objet de cette proposition.

**Présentation de la proposition**

En date du 13 mai 2009, le Conseil municipal de la Ville de Genève approuvait les deux crédits d'investissement suivants:

- 147 800 francs (crédit VIII de la proposition PR-636) pour la construction d'une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment de l'«espace de quartier»;
- 307 800 francs (crédit IX de la même proposition) pour la construction d'une centrale photovoltaïque en toiture des bâtiments locatifs construits par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS).

Lors de la suite des études de la construction de ces bâtiments, il est apparu que la surface du toit du bâtiment «espace de quartier» offrait une surface nettement plus importante que prévu, soit 474 m<sup>2</sup>, pour autant que la superstructure fût construite en pergola (cf. crèche de Châteaubriand ou buvette externe de la piscine des Vernets). Cela permettra de recouvrir l'ensemble des monoblocs de ventilation installés sur la toiture, ce qui optimisera le coût nécessaire à leur couverture, d'une part, et, d'autre part, permettra de ne construire qu'une seule centrale photovoltaïque d'une puissance équivalente à celles prévues précédemment et qui, du point de vue architectural, optimisera l'intégration de la centrale à la structure du bâtiment.

L'installation de cette unique centrale de 280 m<sup>2</sup> inclinés à 5 degrés aura une puissance de 46 kWp, pour une production d'environ 45 000 kWh/an, et coûtera environ 407 000 francs HT. Les recettes prévues sont estimées à 29 300 francs par an, ce qui permet d'estimer un retour sur investissement d'une quinzaine d'années.

En cumulant les crédits votés pour les deux centrales, le budget nécessaire est disponible.

La réalisation de cet objet est prévue pour août 2010.

**Audition**

En réponse aux questions des commissaires, on apprend que l'accessibilité du toit du bâtiment de logements, qui n'appartient pas à la Ville, pourrait poser à long terme des problèmes de maintenance et que ce changement permettra à la FVGLS d'y installer du solaire thermique. Si cette proposition est tardive, c'est que des détails techniques sont apparus concernant en particulier les monoblocs. La durée de vie garantie par les fournisseurs est de vingt ans (80% de rendement au bout de vingt ans), mais l'installation sera amortie en dix ans grâce aux recettes cumulées.

**Vote**

Sans autre discussion, la proposition PR-761 est acceptée à l'unanimité de la commission. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

**M<sup>me</sup> Andrienne Soutter, rapporteuse (S).** Je ne serai pas longue, simplement je trouve que le libellé de cette proposition est énorme et complexe, alors que la question est très simple. C'est d'ailleurs pourquoi cette proposition a été acceptée à l'unanimité. Il s'agit d'améliorer le projet d'origine: au lieu de faire deux centrales sur deux bâtiments différents, on en mettra une seule en pergola, ce qui donnera en plus l'avantage de couvrir les monoblocs de ventilation et d'installer des capteurs solaires thermiques sur le bâtiment de logements, sans aucune modification des coûts.

C'est la raison pour laquelle, évidemment, la commission a accepté la proposition à l'unanimité.

**La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité (43 oui).**

Il est ainsi conçu:

**ARRÊTÉ**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: centrale photovoltaïque au Foyer de Sécheron

*arrête:*

*Article premier.* – Le crédit de réalisation de 307 800 francs (crédit IX de la proposition PR-636 voté le 13 mai 2009), qui n’a fait l’objet d’aucune dépense à ce jour, destiné à la construction d’une centrale photovoltaïque en toiture des bâtiments construits par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) et situés dans le périmètre dit «Foyer de Sécheron» sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles N<sup>os</sup> 2129 et 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, est bouclé.

*Art. 2.* – Ainsi, il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 307 800 francs au crédit de réalisation de 147 800 francs (crédit VIII de la proposition PR-636 voté le 13 mai 2009) destiné à la construction d’une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment de l’«espace de quartier» situé dans la périmètre dit «Foyer de Sécheron» sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles N<sup>os</sup> 2129 et 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

*Art. 3.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article 2 au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 307 800 francs.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l’article 2 sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

*Art. 5.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

*Un troisième débat n’étant pas réclamé, l’arrêté devient définitif.*

Proposition: boucllement de crédit pour le centre de voirie des Vernets

**24. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 mai 2009 en vue du boucllement de crédit relatif au réaménagement du vestiaire du personnel, à la réfection des installations sanitaires et de ventilation, ainsi qu'à la création de 218 armoires séchantes, situé rue François-Dussaud 10, parcelle N° 3297, feuille N° 24, section Genève-Plainpalais, et de l'ouverture d'un crédit de 110 843 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires (PR-708 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Christiane Olivier.**

La commission des finances s'est réunie le 26 août 2009, sous la présidence de M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz, pour traiter de cette proposition.

**Préambule**

La proposition initiale (PR-541) portait sur un crédit de 1 067 000 francs. Elle consistait principalement à redimensionner les vestiaires du personnel datant de la date de construction, à savoir 1964, devenus obsolètes. Il était nécessaire, voire indispensable, de les moderniser et surtout de les adapter aux nouvelles directives de la loi sur le travail (art. 6-1 et ordonnance 3 – art. 30). Il s'agissait de conserver la typologie existante du vestiaire tout en créant des espaces pour y adapter des armoires séchantes et une armoire sécurisée pour chaque membre du personnel, augmenter le nombre de celles-ci, passant de 78 à 218.

Une autre phase des travaux consistait à revoir tous les écoulements ainsi que le système de ventilation.

**Rappel de la proposition PR-708**

Trois postes principaux constituent le dépassement, à savoir:	Fr. HT
1. Désamiantage et travaux annexes	51 441
2. Surélévation de la superstructure en toiture	17 819
3. Reprise des canalisations, piquage de la dalle	55 898
soit un total de 125 158 francs HT et de 134 670 francs TTC.	

---

<sup>1</sup> Proposition, 399.

Proposition: boucllement de crédit pour le centre de voirie des Vernets

Une partie de cet excédent étant compensée par les montants réservés pour le poste «divers et imprévus», il s'ensuit que la demande de cette proposition porte sur une somme de 110 843 francs.

### **Séance du 26 août 2009**

*Audition de M. Rémy Pagani, maire, chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département*

M. Pagani explique qu'il s'agit d'un dépassement de crédit de 110 843 francs dû principalement à divers travaux (désamiantage, reprise de canalisations, etc.). Le magistrat recommande chaudement de voter ce crédit, dans la mesure où il s'agit d'une amélioration du confort du personnel de la Voirie qui occupe cette structure.

M<sup>me</sup> Charollais ajoute que ce dépassement n'est pas une surprise puisque, lorsque le département a apporté une réponse à la question écrite QE-290, il a fourni une liste des crédits d'investissement dont le boucllement présenterait probablement un dépassement et la proposition PR-708 figurait dans cette liste. Ce dépassement correspond aux travaux de désamiantage, aux travaux de renforcement de la superstructure de la toiture et à une reprise des canalisations.

Dans la proposition de crédit, un montant de 5% de «divers et imprévus» avait bien été inscrit, mais il a été sous-évalué par rapport à la réalisation concrète de ces travaux particuliers.

Un commissaire du groupe des Verts pose une question sur la nature du dépassement et demande si, lors des études préalables, on ne vérifie pas s'il y aura des travaux de désamiantage à réaliser.

M<sup>me</sup> Charollais répond que l'on peut faire certaines investigations lors des études, mais que, souvent, on ne découvre l'état réel de la construction qu'en cours de travaux. Il est effectivement difficile de tout «casser» lorsqu'on n'en est qu'au stade de l'étude. Dans le cas présent, il est vrai que les services n'avaient pas identifié l'ampleur des travaux de désamiantage.

Une commissaire socialiste renchérit et s'étonne que l'on puisse chiffrer une expertise concernant des travaux de désamiantage (ce qui sous-entend qu'il y aurait de l'amiante), mais que l'on n'arrive pas à chiffrer ces éventuels travaux. C'est ainsi que le dépassement sur ce poste s'élève aujourd'hui à 55 000 francs.

M<sup>me</sup> Charollais répond que le problème réside dans le fait que, l'expertise n'étant pas réalisée, on ne connaît pas à l'avance l'ampleur des travaux de désamiantage. Il serait possible d'inscrire une provision majeure et de gonfler les cré-

Proposition: boucllement de crédit pour le centre de voirie des Vernets

dits, mais il lui paraît plus raisonnable de ne pas partir avec des montants qui sont susceptibles de varier du simple au décuple. Il est en effet très difficile d'articuler un montant plausible avant que les travaux aient débuté.

La même commissaire s'enquiert de savoir si l'on connaît l'existence d'amiante dans d'autres bâtiments de la Ville.

M<sup>me</sup> Charollais indique que le département en est tout à fait certain.

M. Pagani ajoute que, tous les trois mois, un travail systématique d'expertise est effectué et que l'on sait que, dans tous les bâtiments de la Ville, on trouve de l'amiante. Cependant, il s'agit d'un matériau qui ne présente aucun danger s'il n'est pas manipulé (perforation, démontage, etc.) et tant qu'on ne le bouge pas.

Un autre commissaire socialiste demande si l'on dispose d'une liste ou d'un catalogue des produits contenant de l'amiante, ce qui permettrait de connaître et d'évaluer, avant travaux, les bâtiments susceptibles d'en renfermer.

M<sup>me</sup> Charollais informe qu'elle répondra par écrit. (*Voir réponse en annexe.*)

Un commissaire Vert demande à partir de quel montant un crédit complémentaire doit être demandé.

M<sup>me</sup> Charollais répond que la loi sur l'administration des communes indique que c'est à partir du premier franc. La seule difficulté réside dans le fait que, quelquefois, il n'est pas possible, avant la fin de travaux, d'avoir une vision complète de l'ensemble, raison pour laquelle il a été convenu de présenter une liste des crédits qui présentaient des risques de dépassement. Compte tenu du fait qu'on était à bout touchant du chantier, il n'a pas semblé pertinent de venir devant le Conseil municipal avec une demande de crédit complémentaire au lieu d'un boucllement, car on était pratiquement en phase de finalisation des travaux.

La commission n'ayant plus de question, il est décidé de passer au vote.

### **Vote**

Mise aux voix, la proposition PR-708 est acceptée à l'unanimité de la commission. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

*Annexe mentionnée*

## Proposition: boucllement de crédit pour le centre de voirie des Vernets

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS  
ET DE L'AMÉNAGEMENT

LE MAIRE



VILLE DE  
GENÈVE

Ville de Genève Secrétariat du Maire municipal R 29 MAR. 2010 A traiter par: Copies:
--

NOTE à  
Madame Frédérique PERLER-ISAAZ  
Présidente de la commission des finances

Genève, le 11 mars 2010

Objet

**boucllement de la PR 708 - vestiaires de la voirie des Vernets**

Madame la Présidente,

Pour faire suite à la question que M. Deshusses a posée à Mme Isabelle Charollais, Codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, lors de la commission des finances du 26 août 2009, je suis en mesure de vous donner les renseignements suivants :

Il n'existe pas de catalogue de produits contenant de l'amiante pour la bonne et simple raison qu'un nombre de produits industriels considérables ont été conçus et mis en oeuvre en y intégrant des fibres d'amiante sous des formes et des concentrations diverses, sans pour autant avoir fait l'objet de déclarations de contenu.

Ainsi, en vrac et de façon non exhaustive, il était courant de trouver de l'amiante dans les éléments de protection contre le feu, les plaques ondulées, les bacs à fleurs de fibrociment (Eternit ancienne version), les colles de sols et de carrelages, les crépis, les joints de fenêtres, les revêtements de sols synthétiques, les plaques d'isolation pour éléments électriques, les éléments de faux plafonds, etc.

C'est la raison pour laquelle il est désormais obligatoire d'effectuer des sondages préalables à tout chantier impliquant des démolitions dans les constructions ayant été réalisées ou transformées avant 1991.

Ces sondages doivent permettre de mettre en évidence les zones contenant de l'amiante et d'organiser le chantier en conséquence.

Souhaitant ainsi avoir répondu à votre attente, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Rémy Pagani

Proposition: boucllement de crédit pour le centre de voirie des Vernets

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier, rapporteuse (S).** Je veux dire tout d'abord que ce boucllement de crédit a été voté à l'unanimité de la commission. Nous nous sommes simplement interrogés sur deux ou trois points. Le complément de crédit fait référence à des travaux qui n'avaient pu être prévus dès le départ. Les travaux consistaient à modifier la typologie des vestiaires à la suite de la loi qui demande des vestiaires séparés pour les hommes et pour les femmes, ainsi que l'adaptation d'armoires séchantes pour chaque membre du personnel, lesquelles passaient de 78 à 218.

De plus, il a dû s'ajouter une autre phase des travaux, qui consistait à revoir tous les écoulements et le système de ventilation. Lorsqu'on a commencé les travaux, un poste était bien prévu pour évaluer la présence d'amiante. C'est lors des premiers percements qu'on s'est aperçu de la nécessité de désamianter.

Les trois postes principaux intéressent donc le désamiantage, la surélévation de la superstructure et la reprise des canalisations, pour un total de 101 000 francs. Et c'est au profit de l'étude de ce complément de crédit que nous avons posé la question de savoir quels étaient les divers bâtiments propriété de la Ville de Genève qui conservaient encore de l'amiante.

Nous avons eu une réponse du conseiller administratif et nous savons que le département est extrêmement attentif à faire en sorte que, petit à petit, tous les bâtiments qui contiennent de l'amiante, ne serait-ce que par les structures ou par les colles employées sur les planchers, soient au fur et à mesure désamiantés.

Je propose, comme l'a fait l'unanimité de la commission, de voter ce boucllement de crédit.

*La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité (50 oui).*

Il est ainsi conçu:

### *ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: boucllement de crédit pour le centre de voirie des Vernets

*arrête:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal prend acte des explications et des chiffres relatifs au boucllement du crédit de 1 067 000 francs de la proposition PR-541.

*Art. 2.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 110 843 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires pour les travaux relatifs au réaménagement du vestiaire du personnel, à la réfection des installations sanitaires et de ventilation, ainsi qu'à la création de 218 armoires séchantes, situé rue François-Dussaud 10, parcelle N° 3297, feuille N° 24, section Genève-Plainpalais.

*Art. 3.* – Les annuités d'amortissement du crédit initial seront modifiées, dès le budget de fonctionnement 2009, en fonction des crédits supplémentaires mentionnés à l'article 2.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**La présidente.** Le bureau a été saisi d'une demande de M. Mugny de reporter à la prochaine séance l'objet suivant de notre ordre du jour, à savoir le rapport M-854 A de la commission des finances concernant la garantie de déficit pour les vingt ans de l'Usine. (*Plusieurs personnes acquiescent.*) Je vous remercie en son nom. Monsieur Grégoire Carasso, vous demandez la parole...

**M. Grégoire Carasso (S).** Je voudrais vous demander, une fois n'est pas coutume, je suis sur la même longueur d'onde que le magistrat Patrice Mugny, d'attendre sa présence pour traiter ce point et de le lier par la même occasion, le moment venu, au projet d'arrêté PA-105 et à la motion M-914, inscrits à notre ordre du jour, et qui concernent aussi l'Usine. Je vous remercie.

Proposition: bouclement de crédits de rénovation pour divers bâtiments

- 25. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 septembre 2009 en vue du bouclement de 18 crédits d'étude et de construction terminés gérés par le Service des bâtiments, et d'un crédit de réalisation géré par le Service de l'énergie, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 3 834 039,79 francs, composé:**
- I. d'un montant de 734 816,11 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de cinq crédits de préétude et d'étude, non suivis de réalisation;**
  - II. d'un montant de 3 090 323,68 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de 11 crédits de réalisation terminés, gérés par le Service des bâtiments;**
  - III. d'un montant de 8900 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires d'un crédit de réalisation terminé, géré par le Service de l'énergie;**
  - IV. d'un crédit d'étude non suivi de réalisation et d'un crédit de réalisation abandonné, représentant un montant total voté de 1 277 000 francs, moins une dépense cumulée de 58 202,25 francs, sans demande de crédit complémentaire (PR-742 A)<sup>1</sup>.**

#### **Rapport de M<sup>me</sup> Marie Chappuis.**

La commission des finances s'est réunie le 16 décembre 2009, sous la présidence de M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz, pour traiter cet objet. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Sandrine Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

A noter que la proposition PR-742 s'inscrit dans le cadre de trois autres propositions du Conseil administratif relatives à des bouclements de crédits. Toutes ces propositions (PR-740, PR-741, PR-743) ont été renvoyées à la commission des finances lors de la session du Conseil municipal du 13 octobre 2009.

Comme indiqué dans le préambule de cette proposition, les crédits présentés sont pour la plupart anciens, voire très anciens. Les difficultés rencontrées pour retrouver les différents documents permettant leurs bouclements sont explicitées en pages 1 et 2 de la proposition PR-742.

---

<sup>1</sup> Proposition, 1849.

Proposition: bouclement de crédits de rénovation pour divers bâtiments

### **Audition**

La commission des finances a procédé à une seule audition, à savoir celle de M. Rémy Pagani, maire, accompagné de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais et de M. Claude-Alain Macherel, codirecteurs.

M. Macherel explique qu'il y a parfois des travaux complémentaires réalisés sans demande de crédit supplémentaire, ainsi que des mandats d'étude de faisabilité devenus obsolètes. Il rappelle qu'il y a quelques gros morceaux en perspective: les travaux à faire rapidement pour transférer les artisans de Sécheron (1 000 000 de francs d'intérêts supplémentaires), les travaux de sécurité de la patinoire (intérêts intercalaires) et les Tilleuls qui se sont avérés être un bâtiment du XVI<sup>e</sup> siècle et non du XVIII<sup>e</sup> (200 000 francs sur 16 000 000 de francs).

Un commissaire démocrate-chrétien s'étonne de l'augmentation de 30% pour un crédit d'étude abandonné (point 1, page 15 de la proposition PR-742). Il trouve cela très décevant.

Un commissaire socialiste déclare qu'il est sensible aux efforts de l'administration, mais note qu'il faut être plus vigilant sur les intérêts. Il demande si une réflexion a été menée sur une méthode applicable systématiquement.

M. Macherel répond qu'il faut mieux évaluer la durée des travaux: les services sont manifestement trop optimistes. Ces derniers essaient par ailleurs d'être au plus près du vrai prix, mais les impondérables peuvent faire augmenter les frais financiers. Il ajoute que les services doivent avoir la rigueur de demander les factures rapidement et rappelle le problème posé par les exigences (95% de facturation) de la Comptabilité générale pour clore les crédits lors de la mise en exploitation.

Une commissaire socialiste apprécie le changement de fonctionnement (clôture pour une adresse donnée) qui clarifie les dossiers. Concernant le Théâtre de la Comédie (page 3 de la proposition PR-742), elle demande pourquoi la mise aux normes des installations de sécurité a été prise sur le crédit d'étude et non sur une proposition.

M. Macherel répond que c'est l'étude de cette mise aux normes qui a été prise sur le crédit d'étude et non pas sa réalisation.

### **Prise de position des partis**

L'ensemble des commissaires présents décident de procéder directement au vote.

### Mise aux voix des quatre arrêtés de la proposition PR-742

La proposition PR-742 est acceptée par la majorité des membres présents de la commission des finances: 12 oui (2 AGT, 2 Ve, 3 S, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 1 abstention (DC). (*Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.*)

Proposition: boucllement de crédits de rénovation pour divers bâtiments

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté I est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité (54 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à l'unanimité (56 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté à l'unanimité (53 oui).

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté IV est accepté à l'unanimité (55 oui).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

### ARRÊTÉ I

*(Crédits de préétude et d'étude terminés nécessitant une demande de crédit complémentaire)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du boucllement de cinq crédits de préétude et d'étude terminés, un crédit complémentaire de 734 816,11 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 321 118 francs pour l'étude de la rénovation et l'extension des équipements et installations du stade de Balexert, sis avenue Pailly 11 (PR-138 votée le 25.04.1989);
- 230 026,85 francs pour la préétude de la rénovation des immeubles sis rue Lissignol 1-3/rue Rousseau 14 (PR-161 votée le 07.02.1989);
- 85 093,26 francs pour l'étude de la rénovation du bâtiment et modernisation des installations de sécurité du Théâtre de la Comédie, sis boulevard des Philosophes 6 (PR-416 votée le 03.05.2002 et PR-218 votée le 09.10.2002);
- 83 427,50 francs pour l'étude de la rénovation de l'immeuble sis rue de l'Industrie 8 (PR-226 votée le 20.03.1990);
- 15 150,50 francs pour l'étude de la rénovation de l'immeuble sis rue de l'Industrie 12 (PR-226 votée le 20.03.1990).

Proposition: boucllement de crédits de rénovation pour divers bâtiments

*Art. 2.* – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif ou financier, suivant la nature du patrimoine des objets concernés. Pour chaque objet, la dépense sera amortie au moyen de trois annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2013.

### ARRÊTÉ II

*(Crédits de réalisation terminés nécessitant une demande de crédit complémentaire, gérés par le Service des bâtiments)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du boucllement de 12 crédits de réalisation terminés, un crédit complémentaire de 3 090 323,68 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 54 969,95 francs pour la réfection de la toiture et le renforcement des structures de l'immeuble sis 14, rue de Montbrillant (PR-182 votée le 09.09.1997);
- 1 188 962,90 francs pour la mise en conformité d'une partie des locaux du bâtiment principal sis 43, avenue de Châtelaine (PR-264 votée le 12.03.2003);
- 334 371,72 francs pour les travaux de sécurité et rénovation partielle de la patinoire couverte du centre sportif des Vernets sis 4, rue Hans-Wilsdorf (PR-33 votée le 17.03.1992);
- 49 550 francs pour la rénovation de la villa sise 120, avenue d'Aire (PR-373 votée le 30.09.2000);
- 196 787 francs pour la transformation légère du bâtiment Charles-Galland à Vessy, sis 85, route de Veyrier (PR-376 votée le 09.05.1995);
- 37 741,48 francs pour le réaménagement et la transformation de la crèche de Champel sise 2, avenue Louis-Aubert (PR-91 votée le 03.11.2001);
- 42 183,98 francs pour l'aménagement pour le Service d'incendie et de secours des anciens locaux occupés par l'unité gestion véhicules, sis 11, rue du Vieux-Billard (PR-152 votée le 29.04.2002);

Proposition: boucllement de crédits de rénovation pour divers bâtiments

- 134 420,88 francs pour le déplacement du local informatique au 5, rue de l’Hôtel-de-Ville et la création de locaux au 10, rue François-Dussaud (PR-176 votée le 13.03.2002);
- 34 818,71 francs pour les six crédits destinés aux travaux d’entretien et d’amélioration de la sécurité d’installations sportives (PR-205 votée le 11.11.1997);
- 815 152,21 francs pour les trois crédits concernant la rénovation de l’enveloppe des immeubles sis aux 1-3-5, promenade du Pin (PR-52 votée le 02.05.2000);
- 201 364,85 francs pour les deux crédits relatifs à la transformation et à l’agrandissement des bâtiments de la pension Les Tilleuls sise 1, rue de Moillebeau (PR-198 votée le 05.11.1985 et PR-343 votée le 15.05.1991).

*Art. 2.* – Les dépenses prévues à l’article premier seront portées à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif ou financier, suivant la nature du patrimoine des objets concernés. Pour chaque objet, la dépense sera amortie sur la durée d’amortissement restante de la réalisation.

### ARRÊTÉ III

*(Crédit de réalisation terminé nécessitant une demande de crédit complémentaire, géré par le Service de l’énergie)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 8900 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires relatives à l’installation d’une centrale photovoltaïque au 40, avenue des Crêts-de-Champel (PR-370 votée le 19.04.2005).

*Art. 2.* – La dépense prévue à l’article premier sera portée à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. La dépense sera amortie sur la durée d’amortissement restante de la réalisation.

Proposition: bouclement de crédits d'entretien et d'aménagement  
du domaine public

*ARRÊTÉ IV*

*(Crédits non suivis de réalisation sans demande de crédit complémentaire)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes  
du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* – Les crédits suivants:

- 200 000 francs moins une dépense de 48 417 francs pour l'étude de la rénovation des immeubles sis 7-15, rue de l'Industrie (PR-226 votée le 20.03.1990);
- 1 077 000 francs moins une dépense de 9785,25 pour le réaménagement des locaux sis au 9, rue du Grand-Pré (PR-486 votée le 21.03.2007),

ont été utilisés partiellement. Ces crédits sont bouclés sans demande de crédit complémentaire.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.*

**26. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 septembre 2009 en vue du bouclement de 13 crédits d'études et de constructions terminés, gérés respectivement par les Services du génie civil (réalisations), de l'aménagement urbain et de la mobilité (études), avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 8 301 370,74 francs (PR-741 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder.**

La commission des finances s'est réunie le 16 décembre 2009, sous la présidence de M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Sandrine Vuilleumier, que la commission remercie pour la qualité de son travail.

---

<sup>1</sup> Proposition, 1839.

Proposition: boucllement de crédits d'entretien et d'aménagement  
du domaine public

### **Préambule**

Cette proposition a pour but de présenter le décompte final de divers crédits d'études et de constructions terminés présentant un dépassement, compte tenu du fait que les crédits d'investissements sans dépassement sont présentés en boucllement dans le cadre de la clôture des comptes annuels.

### **Audition**

Une seule séance a été nécessaire pour auditionner, discuter et voter sur cette proposition. Elle a eu lieu à la date susmentionnée. La commission a reçu M. Rémy Pagani, maire, accompagné de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais et de M. Claude-Alain Macherel, codirecteurs du département des constructions et de l'aménagement.

M. Macherel explique qu'un crédit complémentaire de 8 301 370,74 francs est demandé pour clore ces 13 crédits d'études et de constructions qui sont terminés. Il indique que cette somme comprend:

- des honoraires de promotion qui n'avaient pas été calculés dans le devis général des projets;
- des dépassements liés à la situation conjoncturelle ainsi qu'à des augmentations de tarifs;
- des intérêts intercalaires plus importants dus à la prolongation de chantiers ou d'annonce tardive de leur exploitation à la Comptabilité générale;
- des frais de sécurisation pour certains chantiers lors du G8, sécurité à l'époque demandée par la police.

Très peu de questions sont posées, certaines réponses d'ordre général ayant déjà été données lors du traitement des propositions précédentes au cours de cette même séance, toutes dédiées à des ouvertures ou boucllements de crédits.

### *Questions de la commission et réponses*

Pour quelle raison les prestations de service antérieures au vote du 7 juillet 1999 sont-elles insérées dans ces boucllements de crédits? L'émolument n'existait pas alors.

M. Macherel répond que le Service de la comptabilité générale applique aujourd'hui la décision prise le 7 juillet 1999 dans tous les boucllements de crédits, indépendamment des boucllements antérieurs à la date du vote.

Proposition: bouclement de crédits d'entretien et d'aménagement  
du domaine public

Pourquoi y a-t-il de si grandes différences de dépassement pour certaines infrastructures (de 10% à 60% pour le tram)?

M. Macherel remarque que, sur un crédit de 1 037 000 francs, le dépassement est de 2 500 000 francs. Les travaux sont votés sur un arrêté, mais certaines écritures ont été faites sur d'autres lignes.

Pour quelle raison rien n'a été fait pour l'objet «Cornavin place de, James-Fazy boulevard, Notre-Dame place: études et réaménagements»?

M. Macherel répond que ce projet a été rejeté par la Direction générale de la mobilité à cause de l'arrêt TPG et que, par conséquent, tout le réaménagement est tombé à l'eau. Il n'a pas d'information pour la place Notre-Dame. Par contre, les crédits octroyés ont tous été utilisés pour la place.

Compte tenu des frais supplémentaires liés aux intérêts intercalaires, un commissaire socialiste demande que la date de mise à disposition ou de fin de chantier soit précisée dans les crédits d'études ou de constructions terminés.

Au sujet des frais occasionnés par le G8, un commissaire de l'Union démocratique du centre remarque que le contribuable genevois a payé pour cela et que les promesses d'indemnisation de la Confédération n'ont pas été tenues.

### **Discussion et vote de la commission**

Un commissaire socialiste revient sur la suppression des ajustements comptables a posteriori sur les prestations de service pour investissement concernant le point 1 (22 345 francs) et le point 4 (347 000 francs) de la proposition. Elle propose un amendement qui retrancherait ces montants du projet d'arrêté.

Un commissaire radical explique que cette opération n'est pas possible, car cela fausserait les comptes d'aujourd'hui. Ces prestations de service ont été prélevées sur les investissements dans les exercices précédents et portées sur le fonctionnement. Si l'opération inverse était faite, les comptes seraient alors faux. Le vote d'aujourd'hui n'est que la validation juridique d'un état de fait. La validation comptable a déjà eu lieu.

Mise aux voix, la proposition d'amendement consistant à retrancher lesdites prestations de service est refusée par 10 non (2 AGT, 2 Ve, 1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 3 oui (S).

Mise aux voix, la proposition PR-741 est acceptée par 9 oui (2 AGT, 2 Ve, 1 R, 2 L, 2 UDC) et 4 abstentions (3 S, 1 DC). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Proposition: bouclement de crédits d'entretien et d'aménagement  
du domaine public*Premier débat*

**M. Robert Pattaroni (DC).** Je voulais faire remarquer à cette assemblée et au magistrat, qui en a sans doute déjà pris note, que certains crédits sont dépassés d'une manière assez extraordinaire. Lors de la précédente proposition, il y avait une augmentation pour un crédit sans raison vraiment compréhensible de 30%. Nous avons quand même voté oui. Et là, je tiens à rappeler, c'est à la page 2 du rapport PR-741 A, qu'il y a des dépassements pour certaines infrastructures de 10% à 60%, et que cela concerne le tram.

Je sais que nos votes ont un peu un rôle d'absolution, mais dans ce cas-là, nous nous abstenons, sachant que les dépenses ont été faites. Il faut reconnaître que M. Macherel, un fonctionnaire très compétent, a parfaitement compris. Il a probablement dû hériter de certaines situations mais, par la suite, on évitera ce genre de dépassements vraiment excessifs. 60%, Madame la présidente! Dans des banques, des gens perdent leur place pour cela...

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'abord, je remercie l'ensemble des collaborateurs, puisque nous sommes au bout du ménage, si j'ose dire. Ils ont fait la poutze dans tous les tiroirs et ressorti tous les vieux dossiers. Pour certains de ces bouclements, ils ont pris connaissance de dossiers vieux de vingt à vingt-cinq ans. Monsieur Pattaroni, comme vous l'avez relevé à bon escient, des largesses, si j'ose dire, ont été octroyées sur l'aménagement notamment du tram des Acacias. C'était de l'ordre des pratiques du passé, des anciennes législatures.

Je me permets d'y mettre un terme et de tourner la page. Encore une fois, je remercie les employés de l'administration, qui ont fourni un travail considérable. Il ne s'agissait pas seulement d'aller chercher les cadavres dans les tiroirs et dans les placards, mais aussi de remonter l'historique de tous ces dossiers. Certains de nos collaborateurs n'avaient pas connaissance de ces dossiers, puisqu'ils n'étaient pas fonctionnaires au moment de leur élaboration et quand ces dépassements ont eu lieu.

Nous mettons donc un terme à ces méthodes et j'espère que ces nouvelles bonnes pratiques politiques persisteront. Je souhaite bon vent à cette nouvelle politique, en tout cas je m'y tiendrai en ce qui concerne l'ensemble de mon activité politique au poste que j'occupe actuellement. Je tiens à vous remercier, même s'il y a eu, mais M. Wisard n'est plus à sa place, un coup de canif dans cet accord de grands nettoyages en ce qui concerne ce dépassement sur les dépendances de la villa La Grange. Je vous remercie toutes et tous de votre confiance, d'avoir fait l'effort de cette mise à plat et de poursuivre dans cette voie.

Proposition: bouclement de crédits d'entretien et d'aménagement  
du domaine public

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier** (S). Lors de l'étude en commission des finances, j'avais soulevé la question des honoraires de promotion – anciennement honoraires de promotion – et demandé pourquoi on les avait calculés à l'aune de 5% pour ces compléments de crédits d'études, alors que les crédits d'études avaient été votés avant le 7 juillet 1999.

Or le département a répondu que le Service de la comptabilité générale applique aujourd'hui la décision dans tous les bouclements de crédits, indépendamment des bouclements antérieurs à la date du vote. Je me réfère, excusez-moi, au rapport PR-617 A, où la même question a été posée. La réponse du département, par une lettre à M. Christian Zaugg, signée par M. Rémy Pagani, dit que, à la fin des travaux, il n'y aura pas d'honoraires de promotion, étant donné qu'il n'y en avait pas à l'époque.

Je sais, Monsieur Pagani, que je suis têtue, que je pose chaque fois la même question, mais, le 5 mai 2009, votre courrier dit qu'il n'y a pas d'honoraires de promotion, étant donné qu'il n'y en avait pas à l'époque. Or, dans ce rapport PR-741 A, qui vient à peu près en même temps, c'est-à-dire le 4 mars, on nous dit que le service a décidé que c'était même pour les honoraires qui n'étaient pas prévus à l'époque. Alors, si, une fois pour toutes, on pouvait avoir des directives claires, cela m'éviterait année après année, depuis dix ans, de reposer la même question. Je vous remercie.

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je relève la sagacité et la persévérance de M<sup>me</sup> Olivier – des qualités importantes en politique – au sujet de cette affaire. Pour lui répondre une énième fois, le Service de la comptabilité générale est tenu à la rigueur budgétaire, qui fait que, dans les bouclements, on doit inscrire la question des honoraires de promotion, qui ont changé et qui ne s'appellent plus ainsi. Je relève juste en passant que dans un autre processus, quand nous établissons un certain nombre de dossiers, le département a une autre pratique qui vise à faire en sorte que, dès le moment où les honoraires de promotion ont été décidés, ils commencent à courir.

Nous avons une autre divergence avec le Service de la comptabilité générale et elle concerne la question des intérêts intercalaires. Nous aimerions les voir débiter le plus tard possible, mais le service de la comptabilité nous impose de les faire partir le plus tôt possible. C'est ce qui donne parfois des intérêts intercalaires ou des prix assez énormes, parce que, pour les chantiers que nous menons sur cinq ans, les intérêts intercalaires sont évidemment très importants.

Une fois de plus, ce sont les petites incongruités de l'administration, Madame Olivier, mais nous travaillons à y remédier. Comme vous, je suis persévérant, et je vous prie de croire que j'y mettrai un terme une fois pour toutes.

Proposition: bouclement de crédits d'entretien et d'aménagement  
du domaine public

*Deuxième débat*

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté sans opposition (41 oui et 7 abstentions).

Il est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclement de 13 crédits d'études et de réalisations terminés, un crédit complémentaire de 8 301 370,74 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 101 257,32 francs pour la construction de collecteurs sis rues de Saint-Jean, du Belvédère, du Château (PR-246 votée le 20 mars 1990);
- 36 385,29 francs pour la pose de filets de protection sur les falaises de Saint-Jean (PR-188 votée le 25 juin 2002);
- 23 506,92 francs pour l'entretien courant de diverses voies publiques (crédit global) (PR-64 votée le 4 juin 1996);
- 1 947 704,36 francs pour l'étude, le réaménagement et la construction de collecteurs à la route de Chêne (PR-138 votée le 25 avril 1989 et PR-404 votée le 14 avril 1999);
- 238 076,95 francs pour la promotion d'itinéraires cyclables (PR-431 votée le 12 octobre 1999);
- 61 228,17 francs pour des travaux d'aménagement de la place De-Châteauabriand (PR-239 votée le 11 février 2003);
- 63 442,95 francs pour l'aménagement de la place du Molard (PR-140 votée le 25 juin 2001);
- 1 515 739,75 francs pour les aménagements liés à la ligne TPG N° 13, secteur Cornavin-Plainpalais (PR-205 votée le 12 octobre 1993);
- 1 618 750,90 francs pour la construction d'un réseau de collecteurs liés à la ligne TPG N° 13, secteur Sécheron (PR-51 votée le 25 juin 2001);

- 1 938 052,62 francs pour des travaux d'aménagement et de réfection liés à la ligne TPG N° 13, secteur Sécheron (PR-51 votée le 12 mars 2002);
- 604 278,37 francs pour l'étude et le réaménagement des places Cornavin et Notre-Dame (PR-300 votée le 11 février 1998, PR-132 votée le 26 janvier 2002 et PR-227 votée le 11 février 2003);
- 128 115,22 francs pour des réaménagements liés à la ligne TPG N° 3, Petit-Saconnex (PR-271 votée le 23 juin 2003);
- 24 831,92 francs pour la fourniture et la pose de 21 abribus (PR-373 votée le 19 septembre 2005).

*Art. 2.* – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Pour chaque objet, la dépense sera amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

## **27. Rapport de la commission des finances et de la commission des arts et de la culture chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif du 9 décembre 2009 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2008-2009 du Grand Théâtre de Genève (PR-763 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M. Olivier Fiumelli.**

La commission des finances et la commission des arts et de la culture se sont réunies le mardi 26 janvier 2010, sous la présidence de M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Issaz, pour étudier cette proposition, puis sous la présidence de M<sup>me</sup> Christiane Olivier pour étudier la proposition PR-712 relative à une résolution sur le budget préalable de la saison 2010-2011 du Grand Théâtre de Genève et la proposition PR-764 relative au budget de la saison 2010-2011. Puis la commission des finances s'est réunie le 3 mars 2010 pour approuver la proposition PR-763; les deux autres objets ont été votés à une autre date par la commission des arts et de la culture et font l'objet d'un autre rapport.

Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Sandrine Vuilleumier, que la commission remercie pour l'excellence de son travail.

---

<sup>1</sup> Proposition, 4269.

**Préambule**

C'est en vertu de l'article 10, chiffre 6, lettre c), des statuts du Grand Théâtre de Genève que le Conseil administratif présente au Conseil municipal le compte rendu du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2008-2009.

Ces comptes ont été révisés par la société Duchosal Revision Fiscalité Fiduciaire SA. Dans son rapport, l'organe de révision indique que, selon son appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts de la fondation. Il conclut en recommandant d'approuver les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2009.

En conséquence, le Conseil administratif invite le Conseil municipal à approuver les comptes de la saison 2008-2009, en votant le projet d'arrêté présenté dans la proposition PR-763.

**Séance du 26 janvier 2010**

*Audition, par les deux commissions, de M. Patrice Mugny, conseiller administratif, chargé du département de la culture, accompagné de M<sup>me</sup> Martine Koelliker, codirectrice du département, M<sup>me</sup> Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre, et M. Tobias Richter, directeur général du Grand Théâtre, accompagné de M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Lamagat, directrice administrative et financière du Grand Théâtre*

En introduction, M<sup>me</sup> Bertani informe qu'elle n'a pas de déclaration à faire sur les comptes, si ce n'est de faire remarquer qu'ils sont équilibrés.

La commission passe à l'examen du document page par page.

Un commissaire demande comment fonctionne la répartition des servitudes et pourquoi, parfois, il y en a et d'autres fois pas.

M. Mugny répond qu'il y a toujours les mêmes servitudes pour le Conseil administratif pour les six premières représentations des opéras et des places pour le Conseil municipal. Il précise qu'il y a moins de place pour les ballets et au Bâtiment des Forces-Motrices. M<sup>me</sup> Koelliker ajoute que les servitudes sont régies par la convention d'exploitation. M<sup>me</sup> Bertani précise que l'ensemble des servitudes coûtent environ 350 000 francs.

Le commissaire demande si un autre accord serait possible et s'il ne serait pas envisageable de se répartir dans la loge si elle n'est pas occupée.

M. Mugny répond que ce n'est pas exclu. Il note qu'il y a assez peu de places, mais que ce sont de bonnes places. M<sup>me</sup> Bertani précise que les dix places pour le Conseil municipal coûtent 20 000 francs.

Le commissaire fait remarquer que l'on ne peut pas acheter de places dans la loge officielle.

M. Mugny répond que c'est possible en dehors des périodes de servitude.

Un commissaire remarque qu'il y a des places invendues et que cela constitue un problème de subventionner des places vides. Il demande si une réflexion a été entamée pour diminuer ces invendus.

M. Mugny répond qu'il est possible de proposer des invitations au dernier moment, si c'est possible, mais il faut aussi faire attention que les gens n'attendent pas le dernier moment pour avoir des places meilleur marché.

M<sup>me</sup> Lamagat répond que la billetterie est un art difficile. Elle ajoute que les places qui partent en premier sont étonnamment, à Genève, celles des catégories les plus basses et qu'il est prévu d'analyser ce phénomène.

M. Mugny ajoute que cela montre que le théâtre est fréquenté par des gens modestes.

Un commissaire demande si l'on pourrait mettre des places à la disposition des institutions du secondaire en établissant un tournus. Il souligne que l'on a intérêt à ce que les écoles fréquentent le Grand Théâtre, car cela constitue une fidélisation à long terme et une préparation du public de demain.

M. Mugny répond que cela implique de prendre le risque qu'ils viennent et qu'il n'y ait pas d'invendus. M<sup>me</sup> Bertani relève que le Grand Théâtre a accueilli 1500 élèves pour voir *L'Histoire du Soldat*.

Une commissaire fait remarquer qu'il faudrait aussi renégocier la loge du Conseil d'Etat qui ne verse que 50 000 francs pour tout le travail pédagogique fourni par le Grand Théâtre. Elle demande si une manifestation volontariste du Conseil municipal constituerait une aide dans les négociations avec le Canton.

M<sup>me</sup> Bertani répond que toute aide dans ce sens serait la bienvenue.

Une commissaire demande si les avantages octroyés aux abonnés sur les DVD concernent des productions du Grand Théâtre.

M. Mugny répond par l'affirmative et précise qu'ils pouvaient bénéficier de 10% de rabais.

Une commissaire demande si les productions déclassées sont dispersées ou détruites.

M<sup>me</sup> Lamagat répond qu'elles sont détruites, mais que l'on conserve les costumes et qu'ils peuvent faire l'objet de prêts à des compagnies de théâtre.

Une commissaire demande à quoi correspond la somme supplémentaire attribuée comme prime.

M<sup>me</sup> Koelliker répond que c'est la prime de 1000 francs que le Conseil administratif a accepté de verser au personnel de la fondation pour égalité de traitement. Elle ajoute qu'une partie a été financée par un non-dépensé dans la masse salariale pour des postes qui n'ont pas été repourvus tout de suite.

La commissaire rappelle que cette prime de 1000 francs avait été octroyée aux fonctionnaires en raison des blocages des augmentations de salaire. Elle se demande s'il est justifié que le personnel non fonctionnaire ait bénéficié de cette prime.

M<sup>me</sup> Bertani explique que le conseil de fondation a pris cette décision pour garantir l'égalité de traitement des employés et qu'il en va de même pour les cinq semaines de vacances.

La commissaire reste sur sa réflexion, puisque la retenue n'avait été faite que sur le salaire des fonctionnaires.

Une commissaire demande une explication sur la réserve d'exploitation figurant en page 35 pour le non-dépensé.

M<sup>me</sup> Koelliker répond que la proposition indiquait qu'il s'agissait d'améliorer le matériel informatique et d'installer le Service des ressources humaines nouvellement créé. Elle précise qu'ils avaient reçu l'accord du Contrôle financier. M<sup>me</sup> Bertani explique qu'il fallait d'abord faire un audit, que l'on a donc perdu du temps, et que le Contrôle financier a autorisé la dépense d'ici au 31 décembre 2009, ce qui dépassait le budget saisonnier mais pas calendaire.

La commissaire s'étonne que le Contrôle financier ait autorisé une réserve.

M<sup>me</sup> Bertani répond que ce n'est pas une réserve, mais un non-dépensé. M. Mugny ajoute que cette pratique est courante dans le milieu artistique et que le Contrôle financier ne s'y oppose pas. M<sup>me</sup> Bertani répond qu'il ne faut pas les soupçonner de quelque chose de malhonnête et qu'ils n'ont rien à se reprocher.

La présidente remarque que c'est tout à fait clair et que, du moment que le Contrôle financier a été saisi, il n'y a pas de problème.

La commissaire répond qu'elle n'a jamais porté de telles accusations.

Une commissaire demande quelles indemnités ont été versées aux danseurs ayant quitté la compagnie.

Dans une réponse écrite parvenue ultérieurement, M<sup>me</sup> Bertani indique qu'il s'agit de soldes de vacances non prises qui ont été payées aux danseurs et danseuses qui quittaient la compagnie à la fin de la saison 2008-2009.

Une commissaire demande de quoi sont constituées les recettes diverses.

Dans une réponse écrite parvenue ultérieurement, M<sup>me</sup> Bertani indique que ce poste, présentant un total de 257 654 francs, est principalement composé des remboursements reçus des assurances (maternité et accidents), ainsi que des recettes tirées de la vente de divers produits (T-shirts, DVD, affiches, livres, etc.).

Une commissaire demande comment on explique le manque à gagner de 89 000 francs sur les ballets et elle souligne que c'est la première fois que les tournées ne rapportent pas.

M<sup>me</sup> Bertani répond qu'il y a moins de productions et que cet élément devra être analysé. Elle ajoute qu'il y a probablement moins de propositions de tournées et que, moins l'offre est importante, moins il y a de rentrées.

Une autre commissaire appuie la remarque de sa collègue à propos du ballet et elle ajoute que ce n'est pas dû à une baisse de qualité de celui-ci. Elle estime qu'il y aura moins de bénéficiaires, dans un premier temps, puis que les tournées deviendront une charge.

Dans une réponse écrite parvenue ultérieurement, M<sup>me</sup> Bertani indique que, sur la saison 2008-2009, les tournées du ballet sont déficitaires de 10% (recettes 805 373 francs, dépenses 894 882 francs, soit une différence de 89 509 francs). Cette différence est principalement due à deux raisons:

- il avait été convenu, après le début de la saison – ce qui explique pourquoi le montant n'avait pas été mis au budget – avec Pro Helvetia que cette institution subventionnerait la saison de danse à raison de 100 000 francs. Finalement, Pro Helvetia a dû, tardivement, diminuer sa subvention pour la porter à 60 000 francs, alors que le plan de tournées était déjà établi. Cela explique donc la différence de 40 000 francs;
- lors de la saison 2008-2009, le ballet a effectué deux tournées importantes, l'une au Canada, l'autre en Australie, tournées certes prestigieuses mais coûteuses. De plus, cela a impliqué des variations des taux de change et des variations des coûts des billets d'avion (supplément carburant, par exemple). Cela explique la différence de 50 000 francs environ.

Une commissaire souligne que la buvette accuse un déficit de 124 000 francs.

M<sup>me</sup> Bertani répond qu'elle a déjà répondu à cette question. Elle précise que les soirées prestige diminuent et que cela dépend de la programmation (nombre et durée des entractes). M<sup>me</sup> Lamagat ajoute que *La Flûte enchantée*, qui avait fait salle comble l'année précédente, accentue la différence.

Un commissaire déclare qu'il est intéressant de voir le compte d'exploitation global du Grand Théâtre, soit les comptes de la fondation plus ceux de la Ville, mais il ajoute qu'il aurait aimé avoir la même présentation pour le bilan. Il ajoute qu'il s'intéresse à la valeur du Grand Théâtre, d'autant plus qu'il est question de transfert d'actifs. Il demande quelle est la valeur du Grand Théâtre.

M<sup>me</sup> Bertani répond qu'il faut demander cela à la Ville. M. Mugny répond qu'il se renseignera auprès du département de M. Pagani ou de la Gérance immobilière municipale et que, si l'information n'est pas disponible, il le fera savoir.

Le commissaire répond qu'il sait que cette information est disponible, mais qu'il souhaite qu'elle figure dans un bilan global, comme le compte d'exploitation présenté en page 49 de la proposition.

La présidente ne comprend pas pourquoi le commissaire souhaite que cela figure au bilan des comptes de la fondation.

Une commissaire remarque que le commissaire a fait référence à un transfert d'actifs, mais que cela demeure une question.

Le commissaire précise que c'est une question que le Conseil administratif pose en page 9 de la proposition PR-764.

Un commissaire demande quel type de contrôle effectue l'organe de révision puisque, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le droit de la révision distingue le contrôle «ordinaire» et le contrôle «restreint».

M. Mugny répond que le Grand Théâtre a saisi le Conseil administratif pour lui demander s'il pouvait échapper au contrôle ordinaire et que, comme le conseil de fondation n'a pas la taille pour un contrôle ordinaire, le Grand Théâtre sera soumis à un contrôle restreint.

M<sup>me</sup> Bertani ajoute qu'ils ont néanmoins à l'interne un système de contrôle interne.

Le commissaire déclare que d'autres institutions liées à la Ville et de taille moindre sont soumises à un contrôle ordinaire.

M. Mugny répond qu'il est surpris par cela. M<sup>me</sup> Bertani ajoute que le Grand Théâtre n'est pas soumis à la loi cantonale sur les indemnités et les aides financières (LIAF), puisqu'il ne reçoit pas de subvention du Canton et que celui-ci ne peut, par conséquent, pas lui imposer un contrôle ordinaire.

Une commissaire demande si les 1 943 000 francs constituent le fonds de solidarité au 31 décembre ou si cette somme doit être diminuée du montant de 75 000 francs attribué au fonds de réserve.

M<sup>me</sup> Lamagat répond que ce montant est déjà déduit. M<sup>me</sup> Bertani ajoute que le nouveau règlement du fonds de solidarité prévoit que les revenus resteront dorénavant dans le fonds de solidarité.

Un commissaire fait remarquer qu'il ne retrouve pas, dans le bilan, les biens qui ont une valeur d'assurance de 18 millions de francs mentionnés dans le rapport de l'organe de révision.

M<sup>me</sup> Lamagat répond que le Grand Théâtre n'a jamais activé ses décors et ses accessoires, bien qu'ils soient assurés, parce que ces éléments valent tout et rien. Elle explique que certaines productions tournent encore quinze ans plus tard et que d'autres pas. Elle estime que la conservation des décors est une question sans fin.

Le commissaire demande si cela vaut alors la peine de les assurer.

M<sup>me</sup> Lamagat répond que cela comprend aussi la valeur des machines et qu'il est préférable que les décors soient assurés.

Une commissaire demande s'il existe un inventaire des biens assurés.

M<sup>me</sup> Lamagat répond que l'inventaire n'est pas à jour et que c'est un chantier qui va être lancé.

### **Séance du 3 mars 2010**

#### *Prise de position de la commission des finances*

Une commissaire socialiste annonce que son groupe s'abstiendra tant qu'une évaluation globale et générale du fonctionnement du Grand Théâtre n'aura pas été faite et tant qu'il n'y aura pas un budget en fonction des nécessités et non des moyens alloués. Elle tient à relever deux points: d'une part, le déficit de la buvette dont la gestion ne revient pas, selon elle, à la Fondation du Grand Théâtre, d'autant plus qu'elle présente un déficit de 124 000 francs et, d'autre part, le déficit du ballet sur les tournées, qui s'élève à quelque 90 000 francs, qui pourrait laisser présager de futures exigences financières pour le maintien du ballet.

La présidente demande si la commissaire socialiste souhaite que la réflexion globale dont elle parle soit menée par la commission des finances.

La commissaire répond qu'il faut que la Fondation du Grand Théâtre mène cette réflexion, afin que l'on cesse de proposer des budgets avec un déficit de 2 500 000 francs. Elle ajoute que les comptes du Grand Théâtre sont corrects, mais qu'ils sont la conséquence du budget actuel. Elle souligne encore que la prime de 1000 francs, octroyée aux fonctionnaires, n'aurait pas dû être payée au personnel n'appartenant pas à la fonction publique, étant donné que ces personnes n'avaient pas vu leurs annuités supprimées. Elle s'étonne que la droite ne parle pas ici de municipalisation rampante, alors qu'elle le fait pour d'autres domaines. Elle souligne que la municipalisation des postes en cours n'est que le retour à ce qui avait été depuis toujours. Elle ajoute être en faveur d'une telle municipalisation.

Un commissaire radical annonce que son groupe estime que les comptes du Grand Théâtre ne reflètent pas l'exacte réalité économique, car le bilan ne rime à

rien puisque la valeur du Grand Théâtre n'est pas incluse. Ils saluent cependant le fait qu'il y ait des pistes de réflexion à ce sujet comme un transfert d'actifs. Il précise que les comptes de fonctionnement sont corrects et qu'ils peuvent être approuvés. Il ajoute que les radicaux saluent l'excellent travail du conseil de fondation et qu'ils sont particulièrement satisfaits des rapports entretenus avec le membre représentant leur parti qui les informe parfaitement bien. Il termine en disant que les radicaux approuveront ces comptes ce soir, car ils constatent que l'argent est convenablement dépensé pour les buts visés par un établissement artistique.

Un commissaire des Verts déclare que son groupe va approuver ces comptes, parce qu'ils sont bien tenus et que le conseil de fondation fait du bon travail. Il ajoute qu'ils sont satisfaits d'entendre l'objection du Parti socialiste sur la municipalisation rampante et il rappelle qu'ils avaient déjà remarqué que le Grand Théâtre est la seule institution dans cette position. Il ajoute que cette situation hybride de municipalisation de deux ou trois postes par année présente une cohérence qui n'est pas toujours celle qui serait souhaitée, et que la situation la plus claire serait de démunicaliser pour faire en sorte que le chef soit le chef. Il précise que le conseil de fondation emploie aujourd'hui du personnel dont il n'est pas le patron, ce qui est ennuyeux.

Un commissaire libéral indique que son groupe votera les comptes du Grand Théâtre, parce qu'ils sont bien tenus. Ils saluent le travail fourni par le conseil de fondation et leur représentante qui leur donne un retour précis sur ce qui s'y passe. Ils saluent aussi l'arrivée du nouveau directeur, qui a permis un changement positif, notamment en ce qui concerne l'accès des jeunes, pas forcément fortunés mais intéressés, qui constituent un public neuf. Il ne s'exprimera pas ici au nom du groupe libéral sur le budget, puisque c'est du domaine de la commission des arts et de la culture. Il précise cependant que les libéraux continueront à s'opposer à toute forme de municipalisation, qu'elle soit rampante ou galopante.

Une commissaire d'A gauche toute! rappelle que l'Opéra de Paris et la Comédie française sont des théâtres nationaux, où tout le monde est fonctionnaire, même les acteurs, ce qui n'empêche absolument pas la qualité des spectacles présentés. Elle déclare que son groupe pense qu'il est souhaitable qu'un certain nombre de fonctions permanentes, qui sont attachées au théâtre, soient municipalisées. Elle ajoute que, au rythme où cela se réalise, le Grand Théâtre sera tombé en ruines avant que l'on y parvienne. Elle précise que son groupe va suivre le groupe socialiste, parce qu'il estime que les remarques de sa représentante sont assez pertinentes. Elle déclare que, les patrons du Grand Théâtre, c'est nous, à savoir le Conseil municipal, le représentant du peuple. Elle ajoute qu'elle n'est pas enchantée par le nouveau patron, parce que le rétablissement des privilèges dans un théâtre qui est déjà tenu pour extrêmement élitiste ne convient pas à la perspective d'A gauche toute!, qui souhaite une ouverture vers une population qui

n'a pas l'habitude ou la chance de développer le goût pour ce genre de musique. Elle déclare donc qu'A gauche toute! s'abstiendra.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que son groupe approuvera les comptes du Grand Théâtre. Il relève que les recettes d'exploitation couvrent 101,2% des frais directs des spectacles (p. 35 de la proposition) contre un taux de 96,3% en 2007-2008. Il précise que les spectacles sont la raison d'être du Grand Théâtre. Il ajoute qu'il a aussi son idée à propos d'une municipalisation, d'une fondation de droit publique ou d'une régie autonome, mais que c'est une autre question. Il rappelle que la situation actuelle découle de l'interprétation des statuts par l'ancien conseil de fondation, qui avait réagi au *personal stop* en engageant des collaborateurs sous contrat de droit privé. Il estime qu'il est choquant que deux personnes exerçant la même fonction n'aient pas le même statut. Il ajoute que, si une municipalisation devait être réalisée, il faudrait prendre la responsabilité de tous les fonctionnaires qui seraient licenciés si le théâtre venait à fermer. Il cite l'exemple de l'abattoir en précisant que personne n'avait été congédié. Il pense qu'une régie autonome, du type Hôpitaux universitaires de Genève ou des Transports publics genevois, serait peut-être la solution. Il rappelle encore que le directeur général n'est pas engagé par le conseil de fondation, mais par le Conseil administratif sur préavis du conseil de fondation.

La présidente met aux voix la proposition PR-763 portant sur les comptes de la saison 2008-2009 du Grand Théâtre.

Elle est approuvée par 10 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 3 Ve) et 5 abstentions (3 S, 2 AGT). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté sans opposition (42 oui et 5 abstentions).

Il est ainsi conçu:

### ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre,

*arrête:*

*Article unique.* – Le compte rendu du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2008-2009 incluant le rapport de gestion, les comptes

d'exploitation, le compte de pertes et profits, le bilan ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 est approuvé.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**28. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la motion du 12 mars 2008 de MM. Thierry Piguet, Patrick Baud-Lavigne, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, M<sup>mes</sup> Silvia Machado, Isabelle Brunier, Diana Duarte Rizzolio, Martine Sumi, Christiane Olivier et Mary Pallante, renvoyée en commission le 10 novembre 2008, intitulée: «Pour une véritable politique de rues piétonnes» (M-783 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Alexandra Rys.**

La commission s'est réunie les 27 janvier, 19 mai et 8 septembre 2009, sous les présidences successives des M<sup>mes</sup> Anne-Marie Gisler et Claudia Heberlein Simonett. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse a plaisir à remercier pour la qualité, désormais légendaire, de son travail.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- le manque d'assiduité politique à améliorer la qualité de vie des habitant-e-s en offrant des lieux sans voitures, des espaces de rencontre et de jeux;
- la pollution permanente et les nuisances sonores, dues à la circulation de transit, qui empêchent les habitant-e-s de goûter à une certaine tranquillité;
- que la situation actuelle n'invite pas à la balade, ni à prendre le temps d'une découverte de nos rues et de nos quartiers;
- l'absence de véritables tracés piétons dans chaque quartier de la ville, qui favoriseraient à la fois les rencontres, les promenades, mais aussi le développement des petits commerces,

---

<sup>1</sup> «Mémorial 166<sup>e</sup> année»: Développée, 2628.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de se joindre à l'Etat de Genève pour:

- élaborer un plan de rues piétonnes dans chaque quartier de la ville, si possible reliées entre elles, tel qu'imaginé pour la pénétrante verte;
- proposer un projet d'aménagement de ces espaces réhabilités;
- inscrire ce projet de zones piétonnes dans le plan directeur communal.

### **Travaux de la commission**

Après avoir écouté des représentantes des motionnaires, la commission a entendu M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et M<sup>me</sup> Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, suivis de MM. Pierre Fuchs et Claude Witschard, membres de l'association Survap (Survivre aux Pâquis).

Les motionnaires insistent sur l'importance d'avoir dans chaque quartier un équipement similaire à celui de la place de la Navigation, ne serait-ce que par égalité de traitement avec le quartier des Pâquis. Les implantations définitives de ces équipements seraient cependant dictées par l'usage pratique qu'en feraient les habitants.

Lors de son audition, le département rappelle tout d'abord qu'il existe des zones de rencontre et des zones piétonnes; le choix est fait en fonction des particularités locales, car il n'est pas anodin de fermer une rue. Il ajoute que le plan directeur des chemins pour piétons est en cours de révision et que le plan directeur communal va dans le sens de la piétonisation, avec création de réseaux de cheminements. Le département réaffirme sa volonté de définir des zones à priorité piétonne, non seulement dans le centre-ville mais également dans les quartiers, raison pour laquelle une étude est en cours, qui s'organise notamment en fonction d'autres projets d'urbanisme déjà connus ou en cours (Plainpalais, pont Wilsdorf, Praille-Acacias-Vernets, tram Cornavin-Onex-Bernex, centre-ville, place Longemalle, square Pradier et de Chantepoulet, Pré-l'Evêque, Pâquis, Grottes, place du Petit-Saconnex, etc.). Le plan financier d'investissement comportera d'ailleurs des lignes plus concrètes, avec indication de montants d'études et de réalisation.

Le plan directeur communal (PDComm) fait l'objet d'une brève discussion dans le cadre de cette motion. Un commissaire libéral remarque que la rue de Lausanne est une zone à mobilité douce, alors que le plan directeur communal prévoit que ce sont les quais qui doivent l'être, tandis qu'un commissaire des Verts déclare alors que son groupe regrette la modification qui est intervenue entre la troisième et la quatrième version du plan directeur, les zones piétonnes étant transformées en zones à priorité piétonne. Le département rappelle alors que les plans du PDComm sont un outil de travail, donc en évolution (*n.d.l.r.*:

*le PDComm a été voté par le Conseil municipal le 16 septembre 2009, donc après cette audition), et qu'il est judicieux de conserver une certaine flexibilité puisqu'il est possible de débiter le travail par une mesure modérée avant d'aboutir à un aménagement plus contraignant.*

En réponse à des questions de commissaires, le département observe que 40 rues sont déjà fermées à la circulation, ce qui va dans le sens de l'initiative des Verts et, concernant la rue Pierre-Fatio, la fermeture pourrait s'accompagner de mesures compensatoires sous la forme d'un parking.

Lors de leur audition, les représentants de Survap font un bref historique des aménagements de leur quartier, commencés à la fin des années 1980. Si certains points ont connu des améliorations, d'autres continuent de leur poser problème, notamment la rue du Môle qui, même limitée à 20 km/h, voit passer 3150 voitures/jour ou l'impossibilité de faire respecter le 30 km/h dans la rue des Pâquis, faute de pouvoir y installer des obstacles, en raison du passage des bus. Ils relèvent, en outre, que certains éléments, tels que les bacs d'orangerie, sont déplacés par des voitures puissantes qui se créent ainsi une place de stationnement et que des déprédations sont commises sur le mobilier urbain.

#### *Discussion de la commission*

Le groupe socialiste souhaite le renvoi de cette motion au Conseil administratif.

Une commissaire démocrate-chrétienne remarque que la première invite a reçu une réponse, il y a dix ans, avec le plan directeur des chemins pour piétons. Elle ajoute avoir peu d'enthousiasme pour cette motion: vivre en ville n'est pas forcément une obligation. Elle n'est donc pas favorable à la création forcenée de rues piétonnes à tour de bras.

Une commissaire des Verts annonce un amendement stipulant des aménagements simples et peu coûteux.

Une commissaire socialiste répond qu'il n'est pas possible de dire systématiquement que l'on souhaite des espaces peu coûteux. Elle rappelle que ce sont les bureaux qui gagnent le moins qui développent ces projets. Elle rappelle, en outre, que la simplicité a également un coût.

Une commissaire d'A gauche toute! se déclare en faveur de cette motion – et de la simplicité – mais souhaite que les habitants puissent utiliser ces espaces.

Un commissaire socialiste propose de supprimer la référence au coût dans l'amendement des Verts.

Une commissaire socialiste insiste sur le fait que chaque quartier devrait avoir un espace du type place de la Navigation et elle ajoute que ce concept n'existait

## Motion: rues piétonnes

pas dans le plan directeur communal, car la piétonisation n'y est, en l'occurrence, envisagée que dans l'hypercentre.

Un commissaire libéral déclare que son groupe est en faveur de vraies zones piétonnes. Il considère que Survap a démontré qu'une zone 30 km/h était une zone à risques. Il pense, en outre, qu'une mesure qui favorise un groupe d'habitants défavorise forcément un autre groupe d'habitants, ce qui rend impossible des mesures de piétonisation de grands axes. En conclusion, il se dit opposé à la création de zones de conflit.

Une commissaire radicale rappelle que les commerçants doivent être livrés et elle souligne, au passage, que les véhicules deviennent de plus en plus propres.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre trouve amusante la contestation du PDComm, sachant que celui-ci provient de la gauche. Il ajoute ne pas être en faveur de cette motion qui ne tient pas compte de tous les éléments.

*Vote*

Mis aux voix, l'amendement des Verts, consistant à ajouter «aménagement simples et peu coûteux» à la deuxième invite, est refusé par 7 non (3 S, 1 UDC, 2 L, 1 DC) contre 4 oui (3 Ve, 1 R) et 2 abstentions (AGT).

Le sous-amendement socialiste est également refusé par 7 non (2 S, 1 R, 1 DC, 2 L, 1 UDC) contre 5 oui (3 Ve, 2 AGT) et 1 abstention (S).

Au vote, la motion – finalement non amendée – est acceptée par 8 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 5 non (1 DC, 1 R, 2 L, 1 UDC).

*Premier débat*

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (R). Le groupe radical dépose à l'instant sur votre bureau un amendement à la motion M-783, Madame la présidente. Nous aimerions ajouter une quatrième invite ainsi libellée:

*Projet d'amendement*

«– respecter un principe évident, pour une suppression de parking en surface une compensation en sous-sol immédiatement.»

Pour nous, cette motion ne peut être acceptée que s'il y a une compensation, comme nous l'avons déjà dit lors des discussions sur les rues piétonnes. Cela va de soi et nous vous demandons de soutenir cet amendement.

**M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett** (Ve). Les Verts soutiennent cette motion socialiste, parce qu'elle va exactement dans le même sens que l'initiative des Verts pour les 200 rues piétonnes. Nous sommes ravis que les socialistes soutiennent cette initiative, comme nous l'avons vu hier soir, avec toutes leurs forces. Nous ferons de même avec cette motion.

Nous la soutenons parce qu'elle demande des rues piétonnes dans les quartiers et pas seulement au centre-ville, comme nous le propose le Conseil administratif avec son projet «Clés-de-Rive». Là où il y a une petite divergence avec nos amis socialistes, c'est sur les coûts des aménagements nécessaires. Nous sommes entièrement d'accord avec les socialistes: il faut des aménagements de qualité. En revanche, nous avons proposé en commission un amendement qui demandait des aménagements peu coûteux. Malheureusement, il a été refusé.

Les Verts restent d'avis qu'il est très important d'essayer de faire des interventions légères qui n'ont pas un impact sur la qualité, mais qui rendent possible la réalisation de beaucoup de zones piétonnes. Mais si nous continuons avec les crédits que nous avons vus dernièrement pour des aménagements de rues, nous n'atteindrons pas cet objectif très ambitieux que nous avons et que, apparemment, les socialistes ont aussi avec leur motion.

Pour les Verts, c'est oui à la motion M-783, mais nous refusons l'amendement des radicaux.

**M. Grégoire Carasso** (S). Après nos longs débats d'hier soir dans le cadre desquels nous aurions d'ailleurs pu lier cet objet – cela a sans doute échappé à plus d'un d'entre nous – je ne vous infligerai pas une nouvelle fois la position socialiste sur la problématique des rues et zones piétonnes.

Simplement, je veux vous indiquer que nous ne soutenons pas le principe proposé par le biais de l'amendement radical, à savoir la compensation de toute place supprimée en surface par une place en sous-sol, pour la bonne et simple raison que nous sommes la ville de Suisse – et l'une des villes d'Europe – qui compte le plus de places de parc par habitant et par travailleur.

C'est la raison pour laquelle les socialistes ont toujours été – pour dire le moins – dubitatifs sur l'érection de ce principe tout en haut des priorités en matière d'aménagement sur les bancs de l'Entente.

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys** (DC). Comme M. Carasso, le groupe démocrate-chrétien, en tout cas celle qui vous parle, regrette que nous n'ayons pas lié les deux objets hier. Cela aurait eu beaucoup plus de sens.

Ceci étant, pour ce qui concerne notre groupe, la motion nous a laissés un peu perplexes à deux égards. Tout d'abord dans ses invites, parce que, au fond, la plupart de ses invites ont déjà trouvé une réponse. Il existe un plan piétons – nous avons d'ailleurs mis suffisamment de temps pour le voter au sein de ce Conseil municipal. Le plan directeur communal a inscrit les zones piétonnes, même si, en commission, les Verts ont pu nous dire qu'ils regrettaient la terminologie utilisée dans ce document. Mais, enfin, elles y sont! Finalement, le projet d'aménagement d'espaces réhabilités, c'est bien ce dont nous avons discuté hier soir pendant une heure. En somme, pour nous, cette motion est redondante avec notre discussion et notre vote d'hier.

Une autre chose nous a tout de même passablement dérangés lors du traitement de cette motion en commission. Nous avons entendu plusieurs personnes qui demandaient toutes ces mesures de réduction du bruit, du trafic et ainsi de suite, mais qui, au fond, s'exprimaient comme si elles avaient oublié qu'habiter en ville, c'est aussi un choix. L'un de nos collègues libéraux l'a dit hier. Effectivement, quand on habite en ville, il faut s'attendre à des conditions de vie qui ne sont pas forcément celles de la rase campagne. Il faut donc en prendre acte.

Pour ces raisons, nous ne voterons pas la motion, à la différence de la majorité de la commission. Toutefois, nous soutiendrons l'amendement radical, puisque nous demandons depuis fort longtemps la compensation des places de parking.

**M. Gilbert Schreyer** (UDC). Le groupe de l'Union démocratique du centre refusera cette motion.

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann** (Ve). Les Verts se demandent et souhaitent demander à M<sup>me</sup> Rys pourquoi habiter en ville ne serait pas justement faire le choix de ne pas avoir de voiture. Dans une ville aussi petite que la nôtre, nous pouvons nous déplacer autrement.

**M. Jean-Marc Froidevaux** (L). Mesdames et Messieurs, habiter en ville, ce n'est pas s'approprier la ville. La ville, c'est par définition le lieu d'échanges, c'est le lieu qui réunit et, en cela, il est parfaitement vain de considérer la ville comme son objet propre. La ville n'appartient pas à ses habitants, la ville s'enrichit des échanges qui s'y déroulent.

Alors, les échanges, ce sont ceux qui habitent la ville, qui y travaillent, qui visitent, ce sont ceux qui en rêvent et ce sont ceux qui la font. Et tous ces gens doivent se réunir d'une manière ou d'une autre. Il y a mille moyens de se réunir.

Il y a tous les transports qui sont nécessaires, et l'automobile participe effectivement à cet exercice.

Et il est parfaitement vain de nous dire à chaque séance: «Mais les habitants de la ville n'ont pas de voiture...» Ceux-là, pour l'essentiel, en tout cas dans le cadre des transports intra-urbains, effectivement n'en ont pas besoin. Mais les habitants voisins qui nous rejoignent en ville, simplement parce que la ville fournit des services, par la force, ils ont besoin de voitures. Et les habitants de la ville qui ont des services à rendre à la campagne ont aussi besoin de transports.

Or ce débat est un faux débat. Une fois de plus, il y a lieu de considérer qu'il y a une nécessité du transport piéton, il y a une nécessité du transport vélo, du transport public et du transport individuel, dit automobile. A côté de cela, il y a encore une nécessité de trains et d'autres transports, y compris les avions, peut-être un jour des bateaux.

Cela s'appelle la complémentarité. Le peuple l'a voulue à différentes occasions, par différentes initiatives, et il est parfaitement vain d'avoir un débat d'oppositions. Il n'y a qu'une seule solution à l'ensemble de tous ces propos, c'est la reconnaissance de la place légitime due aux uns et aux autres. Et une fois de plus, dans cette proposition qui nous est faite ce soir, il s'agit de dire tout à celui-ci, en soustraction de celui-là. Avec ce débat-là, nous n'arriverons jamais à une solution qui permettra de réaliser ce qui est nécessaire pour les uns et ce qui est nécessaire pour les autres.

Il y a lieu en effet d'abandonner des paradigmes d'oppositions farouches; il y a lieu d'admettre la juste reconnaissance, et la juste reconnaissance consiste d'abord à admettre la ville dans son amplitude, dans sa nécessité, dans son rôle de valorisation des relations extrêmement multiples qui y naissent, s'y développent et rayonnent. Et qu'à tout autre langage, vous retrouverez toujours une opposition farouche de l'Entente, une opposition déterminée des libéraux, parce qu'il n'y a pas de place pour un langage qui ne reconnaît pas l'existence nécessaire de l'autre.

C'est la raison pour laquelle le groupe libéral n'entrera pas en matière sur une proposition qui n'est pas pacifiante, mais qui, au contraire, forge sa politique sur des antagonismes, ce qui est fondamentalement faux.

**M<sup>me</sup> Isabelle Brunier** (S). J'aimerais juste abonder, mais plutôt dans un sens différent, sur les paroles de M. Froidevaux, pour lui rappeler, puisqu'il parlait d'appropriation pour ses intérêts propres, que certains occupent plus d'espace que d'autres... En l'occurrence les automobilistes, avec leurs engins qui prennent beaucoup de place, s'approprient la ville avec des objets qui sont par définition malpropres. Finalement, j'en ai assez, comme habitante de la ville, d'être bloquée tous les jours par les embouteillages des voitures sur les pénétrantes de la ville.

L'objectif de la motion est aussi de laisser la place aux autres, parce que les voitures prennent beaucoup trop de place dans cette ville. Or cette place ne leur est pas due.

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, quelques mots pour vous dire que notre groupe soutiendra l'amendement des radicaux. L'amendement des radicaux obéit à une logique. Lorsque les gens sont mal logés et qu'on veut mieux les loger, on reconstruit d'abord un logement meilleur, ensuite on les fait déménager, puis on détruit leur maison.

Je suis navré, vous, les dogmatiques de l'antivoiture... J'entends encore Claude Ketterer, magistrat socialiste, dire dans cette salle: «L'ouvrier s'est battu pour avoir sa bagnole, aujourd'hui il faut le laisser rouler et se déplacer...» C'est une citation. Vous avez voté, nous avons voté, le peuple genevois a voté la complémentarité de tous les transports, au nom de quoi, si ce n'est de votre phobie et de votre dogmatisme, êtes-vous contre les voitures?

Alors, construisons des parkings et les voitures seront cachées! Ensuite, nous supprimerons les places de parc. Nous soutiendrons l'amendement des radicaux, mais, comme nous ne nous faisons aucune illusion sur la finalité du vote, nous refuserons cette motion.

**M. Pierre Rumo** (AGT). Je serai bref. Concernant cette motion, nous la voterons telle qu'elle a été acceptée par la commission de l'aménagement. En effet, nous n'entrerons pas en matière sur l'amendement proposé par le Parti radical. Par rapport à l'amendement des Verts, qui revient je crois, nous n'estimons pas nécessaire d'ajouter des aménagements simples et peu coûteux à la deuxième invite.

En outre, la troisième invite, «inscrire ce projet de zones piétonnes dans le plan directeur communal», nous paraît quelque peu dépassée, puisque nous avons déjà voté il y a quelques mois le plan directeur communal.

Néanmoins, nous voterons cette motion telle qu'elle est sortie de la commission de l'aménagement.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (R). Je me sens obligée de reprendre la parole quand j'entends certains propos. Je suis désolée, mais il n'y a pas que des frontaliers qui viennent travailler à Genève et, soit dit entre nous, quand on sait qu'il y a environ 70 000 frontaliers qui viennent à Genève et à peu près 20 000 places de chômage,

ce n'est certainement pas eux qui prennent le travail des Suisses. Je suis personnellement une commerçante et je me vois mal aller livrer mes caisses de pain en bus, même si j'adore les Transports publics genevois...

Je vous signale que ces places de parking ne sont pas utilisées que par les véhicules qui viennent à Genève, mais aussi par les Genevois, qui sont obligés pour certains de se déplacer en voiture parce qu'ils n'ont pas d'autre choix. Je le répète et je le répéterai jusqu'à ce que ça vous rentre dans le cerveau... (*Exclamations.*) Cela mettra du temps, j'en suis consciente, mais j'ai toute la patience nécessaire...

La politique de l'écologie devrait peut-être commencer à Berne, de manière cohérente, comme on l'a fait il y a quelque dix ou vingt ans, quand on a exigé le catalyseur pour les véhicules importés. Il serait peut-être temps d'obliger les constructeurs à ne faire entrer en Suisse que des voitures écologiques et complètement propres. Il serait peut-être temps aussi d'arrêter de supprimer ces places de parking à tour de bras, parce que le jour où les véhicules seront complètement propres... (*Protestations de M<sup>me</sup> Wenger.*) Un peu de silence, Madame Wenger, un peu de respect pour les autres! C'est extrêmement énervant d'avoir toujours les mêmes personnes qui sont en train de hurler en face...

**La présidente.** Auriez-vous l'amabilité, Mesdames et Messieurs, d'écouter la fin de l'intervention de M<sup>me</sup> Richard? Poursuivez, Madame Richard...

*M<sup>me</sup> Patricia Richard.* Merci, Madame la présidente. Alors, on peut nous parler de normes OPB, OPAir, je suis tout à fait d'accord et je suis la première à les signer. Simplement, maintenant, on fait quoi? On enlève toutes les places de parking et ça coûte des fortunes aux contribuables. Ce n'est pas vraiment écologique de faire certains aménagements dans les rues quand, d'ici à dix, quinze ou vingt ans au maximum, on n'aura peut-être – c'est mon vœu le plus cher! – que des véhicules propres et silencieux. On fera quoi, alors? On referra des trous dans les rues, on remettra des aménagements pour les véhicules parce que, tout d'un coup, on se rendra compte que la solution n'est plus aussi horrible que cela... Mais ça coûtera de nouveau de l'argent aux contribuables!

Pour notre part, nous demandons avec cet amendement, comme nous l'avons demandé avec les initiatives sur les rues piétonnes, un petit peu de pragmatisme et de bon sens. Et même si une bonne idée vient des bancs de droite, je pense qu'elle reste une bonne idée!

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Je ne comptais pas intervenir ce soir sur ce sujet... (*Exclamations.*) Mais je m'y sens obligé, puisque nous sommes vrai-

ment dans une caricature de débat. Le Conseil administratif nous avait, et une fois n'est pas coutume en matière de zones piétonnes, proposé un excellent projet, les «Clés-de-Rive». Le dogmatisme des uns et des autres a voulu que l'on shootât ce projet... (*Brouhaha.*) Et maintenant, nous sommes revenus à la case départ, Mesdames et Messieurs. Nous sommes en train de nous chamailler comme des chiffonniers, les uns allant de leur théorie, les autres de la leur... Nous sommes en train de jouer les «moitrinaires». Dans tous ces débats, ce soir, j'entends beaucoup de «moi je», «moi je», «moi je»...

Nous souhaiterions, nous, au Parti démocrate-chrétien, que nous retrouvions l'équilibre et que nous nous écoutions un peu les uns et les autres! Et, plutôt que de rester sur des positions fermes telles que celles qui sont exprimées par les Verts et par les socialistes, ou bien celles que vous pouvez imaginer à l'Entente et sur les bancs de droite, que nous nous entendions pour aller dans le bon sens et vers la négociation.

Nous sommes toujours en train d'opposer les automobilistes aux cyclistes. Mais une quantité de gens ont des vélos, des autos, des motos; ils sont à la fois des cyclistes, des automobilistes... Pensez-vous qu'il n'y aurait à Genève qu'une seule race, les cyclistes, et que cette race serait plus respectable que les autres? Mais c'est de la caricature complète, Mesdames et Messieurs!

Je ne sais pas s'il vous faudra un laps de temps d'attente, ou si les vacances d'été vous calmeront un peu, ou bien encore dix ans, pour réaliser que ces combats sont stériles. J'en appelle quand même à un minimum de bon sens. Arrêtons de nous chamailler! Essayons de discuter! Revenons sur les projets essentiels, comme ceux que nous a proposés le Conseil administratif! C'était un signe, c'était symbolique de ce que nous devrions faire en ville. Cessons de jouer les gamins à longueur de soirée!

**M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett (Ve).** J'aimerais juste apporter quelques réponses à M<sup>me</sup> Richard, que vous voudrez lui transmettre, s'il vous plaît, Madame la présidente. Les Verts seraient ravis si, dans les rues de Genève, ne circulaient que les commerçants, les handicapés, les artisans... Les rues seraient vides! Merci, nous serions ravis si cette situation se présentait!

Quant aux voitures propres, malheureusement une voiture propre prend autant de place qu'une voiture pas propre. Au niveau de la pollution de l'air, oui, peut-être y aurait-il un changement, mais au niveau des bouchons nous serions malheureusement dans la même situation.

M<sup>me</sup> Richard a aussi proposé des solutions pragmatiques quant au coût de l'enlèvement des places de parking qu'il faudrait remettre plus tard pour des voitures propres. Une place de parking en sous-sol, je m'excuse, c'est cela le plus

cher! Et vous, vous proposez de construire des parkings en sous-sol, ce qui coûte entre 40 000 francs et 80 000 francs la place. Je ne vois pas en quoi cette solution est très pragmatique.

M. Lathion a parlé de rééquilibrer... Nous, les Verts, et les socialistes avec nous, nous voulons aussi rééquilibrer les parts modales en ville. Malheureusement, pour l'instant, nous vivons un complet déséquilibre en faveur de la voiture. Il ne s'agit pas d'un dogmatisme, mais d'un sens très pragmatique pour rééquilibrer ce qui allait dans une direction que l'on pensait à l'époque être le progrès. Mais nous avons évolué et nous sommes dans une autre situation. A un moment donné, les supporters les plus dogmatiques de la voiture le comprendront peut-être.

**M. Georges Breguet** (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je n'avais pas l'intention de prendre la parole... Mais après avoir été traités collectivement de gamins par un des préopinants, par rapport à notre politique des zones piétonnes, je dois dire que je trouve cela inadmissible. Il est de notoriété publique que la droite genevoise est une des plus bêtes du monde en matière de zones piétonnes... (*Rires.*) L'histoire jugera. On est la honte de la Suisse en matière de zones piétonnes.

J'ai atteint un âge respectable et nous attendons depuis trente ans ces zones piétonnes. Or il n'y en a pas une seule véritable! Comment expliquez-vous ça? On peut l'expliquer par des blocages. Mais vous croyez que les blocages sont seulement du côté des Verts? Un réel effort doit être fait par les automobilistes, qui sont aussi la plupart du temps des piétons d'ailleurs, car ils ne vivent pas constamment comme automobilistes. Je suis persuadé qu'une grande majorité de la population de notre ville veut ces zones piétonnes. Pour cette raison, nous sou tiendrons cette motion. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** La parole est à M. Alexis Barbey... (*Exclamations.*)

**M. Alexis Barbey** (L). Calmez votre joie! (*Rires.*) Juste un mot, Madame la présidente, pour répondre au préopinant qui s'est exprimé avant moi dans les rangs des Verts et lui rappeler, puisqu'il se targuait de son expérience et de son âge pour donner des leçons aux autres, la question du parking de la place Neuve. Il s'agissait d'un compromis «rue piétonne contre parking souterrain» négocié pendant deux ans, entre autres par les magistrats libéraux de l'époque. Il avait fait l'objet d'un accord, qui fut refusé par les associations dans lesquelles vous avez tant de représentants.

Je ne crois pas alors qu'on puisse taxer la droite d'avoir voulu bloquer la rue piétonne. La droite, tout ce qu'elle demande, en tout cas les libéraux, les radicaux et quelques autres avec nous, tout ce que nous demandons, c'est que les zones piétonnes soient accessibles de part et d'autre par des voitures, pour la préservation du commerce, et que les voitures soient enterrées dans des parkings pour la protection de l'environnement.

Le jour où les Verts, les socialistes et A gauche toute! seront capables de comprendre que c'est sur la base de ce compromis que nous obtiendrons des zones piétonnes et que nous atteindrons les objectifs – à la fois les vôtres et les nôtres – de rendre la ville pratique et utilisable pour tout le monde, nous avancerons à grands pas.

Et quand j'entends M<sup>me</sup> Klopmann et certains Verts venir nous rappeler qu'il y a maintenant 30% des ménages sans voiture en ville de Genève, je dis oui, mais il y en a quand même 70% qui en ont encore une, et il ne faut pas les oublier complètement, ceux-là! Ces gens travaillent, font leurs courses ou commercent en ville de Genève. Ils ont besoin qu'on satisfasse à leurs besoins de transports.

Votre politique de blocage ou rien, ce n'est pas celle que les Genevois veulent majoritairement. Je voulais dire une dernière chose, mais je ne la dirai pas... Je vous souhaite donc une bonne soirée! (*Rires.*)

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Mais pourquoi ne pas ajouter encore une couche? Après tant de sottises que nous avons entendues, vous avez le droit d'entendre ce que nous pensons de vos zones piétonnes... Je vous rappelle que ce Conseil municipal, à l'unanimité de la commission de l'aménagement et de l'environnement d'alors, avait accepté la piétonisation intégrale du quartier de Saint-Gervais. J'en étais le rapporteur de majorité.

Il est advenu que le magistrat alors socialiste en charge de l'aménagement a été remplacé par un magistrat qui, à ma connaissance, n'était pas de l'Entente. Quelle a été sa grande idée? Ne pas réaliser le parking dit de la place Grenus ou de La Placette et, en lieu et place, soutenir qu'il existait suffisamment de places de parking en surface, que mieux gérées ils parviendraient à créer dans cette zone une zone de rencontre, une *flaniert Zone*. (*Rires.*)

Mais c'était la pire idée qui pouvait exister pour le quartier de Saint-Gervais, tant à l'évidence ce projet était un projet sain, et ce quartier méritait une zone piétonne. Pour quelle raison aujourd'hui le quartier de Saint-Gervais n'est pas zone piétonne? C'est uniquement parce que votre majorité l'a refusée et que mon rapport de majorité est devenu un rapport de minorité, et que nous avons été seuls, à l'Entente, à soutenir la piétonisation du quartier de Saint-Gervais.

Eh bien, aujourd'hui, c'est une catastrophe qui a été réalisée, parce que nous savons bien que cet excellent projet de la magistrate Burnand, socialiste, a été rendu impossible pour une seule raison, par le dogmatisme du magistrat Alliance de gauche qui lui a succédé, et par l'obscurantisme d'une majorité qui a voulu suivre un magistrat jeune, plein d'enthousiasme, mais qui n'avait pas compris les enjeux fondamentaux, un, d'une zone piétonne, deux, de ce quartier.

Alors, ne faites pas la leçon à la droite! Au contraire, battez votre coulpe, battez-la douloureusement, parce que le mal est fait pour un siècle! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer** (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, chers camarades, pourquoi l'Alternative demande-t-elle des zones piétonnes? C'est pour la santé des Genevois. Allez faire un tour à l'Hôpital cantonal! Voyez les malades! Ce n'est plus comme avant, les frontières sont ouvertes et de nombreux travailleurs viennent en voiture en ville de Genève. La qualité de l'air se dégrade et c'est donc pour cela que nous demandons des rues piétonnes.

#### *Deuxième débat*

*Mis aux voix, l'amendement de M<sup>me</sup> Richard est refusé par 33 non contre 28 oui.*

**Mise aux voix, la motion est acceptée par 33 oui contre 28 non.**

Elle est ainsi conçue:

#### *MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de se joindre à l'Etat de Genève pour:

- élaborer un plan de rues piétonnes dans chaque quartier de la ville, si possible reliées entre elles, tel qu'imaginé pour la pénétrante verte;
- proposer un projet d'aménagement de ces espaces réhabilités;
- inscrire ce projet de zones piétonnes dans le plan directeur communal.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

## 29. Propositions des conseillers municipaux.

**La présidente.** Nous avons reçu le projet d'arrêté suivant:

- PA-107, de *M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Charlotte Meierhofer, Maria Casares, Marie-France Spielmann* et *Ariane Arlotti*: «Compensation de 30 arbres à la rue de l'École-de-Médecine (extension du Musée d'ethnographie)»;

ainsi que les motions et la résolution suivantes:

- M-921, de *MM. Simon Brandt, Salvatore Vitanza, Rémy Burri, Alexandre Chevalier, M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel, M. Jean-Charles Lathion* et *M<sup>me</sup> Marie Chappuis*: «Construction d'une nouvelle patinoire pour le hockey professionnel et le GSHC»;
- M-922, de *MM. Miltos Thomaidis, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Thierry Piguët, M<sup>mes</sup> Isabelle Brunier, Nicole Valiquier Grecuccio, Véronique Paris, Corinne Goehner-Da Cruz, Annina Pfund, Christiane Olivier, Andrienne Soutter, Silvia Machado* et *Martine Sumi*: «Un cahier des charges pour l'entretien et la réhabilitation des promenades, parcs et jardins historiques sur le territoire de la Ville de Genève»;
- M-923, de *M<sup>mes</sup> Maria Casares, Vera Figurek, Marie-France Spielmann, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Salika Wenger, Ariane Arlotti, MM. Pierre Rumo* et *Christian Zaugg*: «Livres non sexistes: mais que fait la Ville de Genève!»;
- M-924, de *M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Pérez, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Maria Casares, MM. Pierre Rumo* et *Christian Zaugg*: «Pour soumettre préalablement le plan de site du quartier de Clos-Belmont au Conseil municipal»;
- M-925, de *M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer*: «Aide à la mobilité des non-voyants»;
- M-926, de *M<sup>mes</sup> Nicole Valiquier Grecuccio, Isabelle Brunier, Véronique Paris, Christiane Olivier, Andrienne Soutter, Silvia Machado, Annina Pfund, Corinne Goehner-Da Cruz, Martine Sumi, MM. Christophe Buemi, Miltos Thomaidis, Thierry Piguët, Gérard Deshusses* et *Roger Michel*: «La pointe de la Jonction: encore et toujours»;
- M-927, de *M<sup>mes</sup> Ariane Arlotti, Salika Wenger, Charlotte Meierhofer, Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Maria Casares, MM. Pierre Rumo* et *Christian Zaugg*: «Pour que Ciné Transat puisse vivre en 2010!»;
- R-134, de *MM. Miltos Thomaidis, Thierry Piguët, Gérard Deshusses, Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Roger Michel, M<sup>mes</sup> Christiane Olivier, Andrienne Soutter, Annina Pfund, Silvia Machado* et *Martine Sumi*: «Droits syndicaux: le gouvernement doit respecter les engagements internationaux concernant la protection des délégué-e-s syndicaux».

**30. Interpellations.**

**La présidente.** J'annonce l'interpellation suivante:

- I-213, de *M. Grégoire Carasso*: «Artamis et culture alternative: le Conseil administratif a-t-il une volonté politique?»

**31. Questions écrites.**

**La présidente.** Enfin, nous avons reçu ces trois questions écrites:

- QE-325, de *M. Marc Dalphin*: «Le charmant Pavillon bleu du Musée d'ethnographie»;
- QE-326, de *M. Simon Brandt*: «Statut patrimonial de la patinoire des Vernets»;
- QE-327, de *M. Pierre Rumo*: «Qu'en est-il des travaux de transformation de la salle d'attente du rond-point de Plainpalais?»

Mesdames et Messieurs, je vous félicite pour votre très grande attention. Sachez que nous avons terminé tous les rapports! Bravo, bon retour dans vos foyers et bonne nuit!

Séance levée à 23 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	6302
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	6302
3. Pétitions. . . . .	6302
4. Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 janvier 2008 de MM. Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, M <sup>mes</sup> Odette Saez, Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis et Alexandra Rys, acceptée par le Conseil municipal le 11 novembre 2009, intitulée: «Des places pour garer les vélos à la place de la Navigation» (M-765). . . . .	6302
5. Réponse du Conseil administratif à la motion du 4 novembre 2008 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Patrick Baud-Lavigne, Jean-Louis Fazio, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, M <sup>mes</sup> Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Annina Pfund, Christiane Olivier, Véronique Paris, Silvia Machado, Nicole Valiquer Grecuccio et Mary Pallante, acceptée par le Conseil municipal le 5 novembre 2008, intitulée: «Code d'honneur ou code donneurs? De la solidarité interbancaire» (M-830) . . . . .	6305
6. Réponse du Conseil administratif à la motion du 16 septembre 2009 de M <sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Pérez, Charlotte Meierhofer et M. Christian Zaugg, acceptée par le Conseil municipal le 14 octobre 2009, intitulée: «Pour faciliter la recherche d'un logement» (M-881)	6306
7. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 21 janvier 2009, sur la pétition intitulée: «Pour de l'ombre à la pataugeoire et une ouverture des voies utilisable par les enfants» (P-198). . . . .	6309
8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 13 septembre 2006 de M. Roman Juon, intitulée: «Arrêts de tramways du rond-point de Plainpalais» (QE-236) . . . . .	6311
9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 11 novembre 2009 de M <sup>me</sup> Ariane Arlotti, intitulée: «Rénovation dans l'école Carl-Vogt: avez-vous prévu un sas pour la porte d'entrée?» (QE-313) . . .	6311

10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 juin 2006 de M<sup>mes</sup> Vera Figurek, Catherine Gaillard-Jungmann, MM. Christian Zaugg, Alain Dupraz et M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann, acceptée par le Conseil municipal le 18 avril 2007, intitulée: «Rétablissement du PLEND» (M-629). . . . . 6313
11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 février 2008 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Grégoire Baud, M<sup>mes</sup> Anne-Marie Gisler, Patricia Richard, Virginie Jordan et Christine Camporini, acceptée par le Conseil municipal le 26 mai 2008, intitulée: «Relogement systématique pour les artisans, PME et commerçants en cas de réaffectation de leurs locaux» (M-776). . . . . 6314
12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 10 juin 2008 de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 16 mars 2009, intitulée: «Maintenons le site artisanal du Vélodrome» (M-809). . . . . 6316
13. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 18 mai 2009, sur la pétition intitulée: «Nuisances des installations de récupération du verre à la rue Henri-Frédéric-Amiel» (P-221) . . . . . 6317
14. Réponse du Conseil administratif à la motion du 3 octobre 2009 de M<sup>mes</sup> Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Martine Sumi, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Véronique Paris, Christiane Olivier, MM. Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Christian Lopez Quirland, Gérard Deshusses et Thierry Piguet, acceptée par le Conseil municipal le 14 octobre 2009, intitulée: «Pour une agriculture de proximité vivante et viable: la Ville de Genève soutient les producteurs de lait du canton» (M-883). . . . . 6320
15. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 novembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 178 000 francs destiné à l'extension du carillon de la cathédrale Saint-Pierre, situé à la cour Saint-Pierre, bâtiment 429, parcelle N° 4950, feuille 22 du cadastre, section Cité (PR-754 A) . . . . . 6325
16. Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 décembre 2009 en vue de l'ouver-

- ture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 397 800 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition de véhicules à deux roues pour l'ensemble de l'administration municipale (PR-767 A) . . . . . 6329
17. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour un accès amélioré et sécurisé au centre commercial Planète Charmilles pour les clients non motorisés» (P-231 A) . . 6342
18. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 juillet 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire à la proposition PR-511 de 352 340 francs destiné aux travaux de rénovation des deux dépendances de la villa La Grange situées au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-719 A) . . . . . 6359
19. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 26 juin 2007 de MM. Jean-Marc Froidevaux, Alexis Barbey, Jean Sanchez, M<sup>mes</sup> Fabienne Aubry Conne, Danièle Magnin, MM. Roland Crot, Jacques Hämmerli, Simon Brandt, Olivier Fiumelli et M<sup>me</sup> Christine Camporini, renvoyée en commission le 15 octobre 2007, intitulée: «Pour la mise en œuvre d'un instrument d'évaluation de la quotité nécessaire des subventions aux institutions culturelles» (M-691 A) . . 6376
20. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 avril 2008 en vue du bouclage de 11 crédits d'étude, de préétude et de construction terminés, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 127 722,14 francs, composé:
- I. d'un montant de 107 464,09 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de deux crédits de réalisation terminés;
  - II. d'un montant de 10 747,55 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires d'un crédit d'étude non suivi de réalisation;
  - III. d'un montant de 9510,50 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de deux crédits d'étude dont le crédit de travaux a déjà été bouclé;
  - IV. de six crédits d'étude, non suivis de réalisation, non utilisés ou abandonnés, représentant un montant total voté de 942 205 francs moins une dépense cumulée de 105 150,80 francs, sans demande de crédit complémentaire (PR-617 A) . . . . . 6388
21. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier la proposition du Conseil administratif du 23 septembre 2009 en vue du boucle-

ment de cinq crédits d'étude et de construction terminés avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 104 449,60 francs, composé de:

- un crédit complémentaire d'un montant de 104 449,60 francs destiné à couvrir des dépenses supplémentaires lors de la rénovation de l'immeuble sis rue des Gares 17;
- quatre crédits d'étude, non suivis de réalisation ou abandonnés, sans demande de crédit complémentaire (PR-740 A) . . . . . 6399

22. Rapport de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public chargée d'examiner la motion du 28 novembre 2006 de M<sup>me</sup> Laurence Andersen, MM. Pascal Rubeli, Roland Crot, Marc-André Rudaz, Sylvain Clavel et Richard North: «Prenons des mesures immédiates et efficaces afin de sécuriser définitivement les préaux d'école.» (M-655 A) . . . . . 6402

23. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 décembre 2009 en vue du boucllement du crédit de réalisation N° IX de 307 800 francs voté le 13 mai 2009 (PR-636) permettant ainsi l'ouverture d'un crédit complémentaire de 307 800 francs au crédit N° VIII de 147 800 francs voté le 13 mai 2009 (PR-636) destiné à la construction d'une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment de «l'espace de quartier» situé dans le périmètre dit «Foyer de Sécheron» sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles N<sup>os</sup> 2129 et 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Sacconnex. Le crédit à boucler n'a fait l'objet d'aucune dépense à ce jour (PR-761 A) . . . . . 6404

24. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 mai 2009 en vue du boucllement de crédit relatif au réaménagement du vestiaire du personnel, à la réfection des installations sanitaires et de ventilation, ainsi qu'à la création de 218 armoires séchantes, situé rue François-Dussaud 10, parcelle N° 3297, feuille N° 24, section Genève-Plainpalais, et de l'ouverture d'un crédit de 110 843 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires (PR-708 A) . . . . . 6408

25. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 septembre 2009 en vue du boucllement de 18 crédits d'étude et de construction terminés gérés par le Service des bâtiments, et d'un crédit de réalisation géré par le Service de l'énergie, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 3 834 039,79 francs, composé:

- I. d'un montant de 734 816,11 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de cinq crédits de préétude et d'étude, non suivis de réalisation;
- II. d'un montant de 3 090 323,68 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de 11 crédits de réalisation terminés, gérés par le Service des bâtiments;
- III. d'un montant de 8900 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires d'un crédit de réalisation terminé, géré par le Service de l'énergie;
- IV. d'un crédit d'étude non suivi de réalisation et d'un crédit de réalisation abandonné, représentant un montant total voté de 1 277 000 francs, moins une dépense cumulée de 58 202,25 francs, sans demande de crédit complémentaire (PR-742 A) . . . . . 6414
26. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 septembre 2009 en vue du bouclage de 13 crédits d'études et de constructions terminés, gérés respectivement par les Services du génie civil (réalisations), de l'aménagement urbain et de la mobilité (études), avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 8 301 370,74 francs (PR-741 A) . . . . 6419
27. Rapport de la commission des finances et de la commission des arts et de la culture chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif du 9 décembre 2009 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2008-2009 du Grand Théâtre de Genève (PR-763 A) . . . . 6425
28. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la motion du 12 mars 2008 de MM. Thierry Piguët, Patrick Baud-Lavigne, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, M<sup>mes</sup> Silvia Machado, Isabelle Brunier, Diana Duarte Rizzolio, Martine Sumi, Christiane Olivier et Mary Pallante, renvoyée en commission le 10 novembre 2008, intitulée: «Pour une véritable politique de rues piétonnes» (M-783 A) . . . . . 6434
29. Propositions des conseillers municipaux . . . . . 6447
30. Interpellations . . . . . 6448
31. Questions écrites . . . . . 6448